

POUR L'ÉCOLE  
DE LA CONFIANCE

# L'ÉTAT DE L'ÉCOLE 2018



29 indicateurs  
sur le système éducatif français

n° 28



**L'ÉTAT DE L'ÉCOLE**

**2018**



Cet ouvrage est édité par le  
**ministère de l'Éducation nationale  
et de la Jeunesse**

Direction de l'évaluation,  
de la prospective  
et de la performance (DEPP)  
61-65, rue Dutot  
75732 Paris Cedex 15

**Directrice de la publication**

Fabienne Rosenwald

**Rédactrice en chef**

Sophie Saint-Philippe

**Secrétaires de rédaction**

Aurélie Bernardi  
Bernard Javet

**Conception graphique**

Frédéric Voiret

**Coordination cartographique**

Cécile Duquet-Métayer

**Impression**

AMI

**Auteurs**

**DEPP**

Sandra Andreu  
Vanessa Bellamy  
Linda Ben Ali  
Stéphane Berton  
Nathalie Caron  
Noémie Cavan  
Léa Chabanon  
Sandrine Chaumeron  
Isabelle Cioldi  
Marc Colmant  
Elsa Conton  
Sophie Cristofoli  
Marion Defresne  
Mélanie Drégoir  
Aurélie Demongeot  
Franck Évain  
Paul-Olivier Gasq  
Tamara Hubert  
Marie-Laurence Jaspar  
Roselyne Kerjosse  
Aline Landreau  
Marion Le Cam  
Sylvie Le Laidier  
Stéphanie Lemerle  
Valérie Liogier  
Fabienne Lombard

Nathalie Marchal  
Hélène Michaudon  
Olivier Monso  
Fabrice Murat  
Cheikh Ahmed Tidiane Ndiaye  
Louis-Marie Ninnin  
Jean-Marc Pastor  
Pascale Poulet-Coulibando  
Patricia Prouchandy  
Danielle Prouteau  
Christelle Raffaelli  
Robert Rakocevic  
Thierry Rocher  
Julie Solard  
Alexia Stéfanou  
Anna Testas  
Fanny Thomas  
Jean-Éric Thomas  
Mustapha Touahir  
Ronan Vourc'h

**DGESIP-DGRI-SIES**

Aline Pauron  
Guillaume Rateau

**Céreq**

Valentine Henrard  
Alexie Robert

ISSN 1152-5088  
ISBN 978-2-11-152667-9  
Pour la version numérique,  
e-ISSN 2431-5559  
e-ISBN 978-2-11-152668-6  
Dépôt légal : novembre 2018

# PRÉFACE



@ Photo Philippe Devernay -  
Ministère de l'Éducation nationale  
et de la Jeunesse

Comme chaque année, la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) met à disposition, de tous les acteurs de l'éducation, les 29 principaux indicateurs de notre système éducatif. Ils sont aussi attendus que précieux, car ils permettent d'avoir un aperçu très clair des forces et des faiblesses de notre école.

La diversité des indicateurs, à la fois quantitatifs et qualitatifs, leur précision et la qualité des analyses qui sont réalisées, constituent une boussole indispensable pour le pilotage de la politique d'éducation qui a pour finalité l'élévation générale du niveau et la justice sociale.

Ces indicateurs permettent d'objectiver le débat sur l'école, trop souvent pollué par des représentations erronées ou idéologiques. Regarder les choses telles qu'elles sont, et agir afin de dépasser les difficultés est essentiel pour que tous les élèves puissent réussir.

Ce travail de statistique montre une fois encore la richesse de notre école, qui avec ses 12,4 millions d'élèves, ses 1,1 million de personnels présents sur tous les territoires, est la colonne vertébrale de notre République et un formidable levier pour relever les défis du XXI<sup>e</sup> siècle.



**Jean-Michel Blanquer**

Ministre de l'Éducation nationale  
et de la Jeunesse



# PRÉSENTATION

La publication *L'état de l'École* présente une synthèse d'indicateurs statistiques qui apparaissent essentiels pour analyser notre système éducatif et pour apprécier les politiques publiques mises en œuvre.

Cette vingt-huitième édition évolue ; la publication est rénovée tant sur le fond que sur la forme. Grâce à l'enrichissement des systèmes d'information de la DEPP et aux réflexions menées sur les données, de nouveaux indicateurs plus pertinents prennent en compte l'évolution du contexte. Les choix éditoriaux visent à parfaire notre connaissance du système éducatif en présentant une analyse globale fondée sur des indicateurs structurels et pérennes, en décrivant les principales évolutions et tendances et en apportant notamment l'éclairage des comparaisons internationales et territoriales.

L'objectif est d'alimenter le débat public autour de l'école, d'enrichir l'aide au pilotage et de contribuer à l'évaluation du système éducatif français, avec des données de qualité et objectives, pour contribuer à améliorer la réussite de tous les élèves.

Afin de clarifier la lecture, la structuration de la publication a été modifiée et les 29 indicateurs de cette édition 2018 ont été structurés autour de quatre nouveaux thèmes :

- **Les élèves**, cette partie permet de présenter les contextes de scolarisation de l'ensemble des élèves ;
- **L'investissement**, cette partie présente les moyens financiers, en personnels et les conditions d'accueil des élèves ;
- **Les acquis des élèves**, cette partie présente les résultats et les acquis des élèves lors des évaluations nationales et internationales ;
- **Les parcours, l'orientation et l'insertion**, cette partie présente les parcours des élèves, leur orientation et leur insertion professionnelle.

En 2017, la population scolaire continue de progresser. Les investissements financiers et en personnels consacrés à l'éducation sont en constante progression. L'effort de la nation est important et s'est traduit par une forte élévation du niveau de qualification, sans toutefois parvenir à diminuer les inégalités, en particulier celles liées à l'origine sociale, ni à réduire les écarts au détriment des élèves en grande difficulté scolaire.

## La population scolaire croît, elle est portée par les effectifs du second degré et de l'enseignement supérieur

À la rentrée 2017, en France métropolitaine et dans les départements d'outre-Mer (DOM), l'ensemble du système éducatif public et privé compte 15,7 millions d'élèves, étudiants et apprentis, en progression de + 0,7 % par rapport à la rentrée 2016 (+ 110 900 élèves).

Les effectifs du premier degré diminuent en 2017 (- 0,3 %) pour des raisons démographiques ; ils sont 6,8 millions d'écoliers à la rentrée 2017, dont 50 600 élèves scolarisés dans les unités localisées

d'inclusion scolaire (ULIS). Cette baisse s'observe en préélémentaire (- 0,7 %) et plus modérément en élémentaire (- 0,2 %). Dans le second degré, on constate la poursuite de la hausse des effectifs (+ 0,9 %) avec près de 50 400 élèves supplémentaires (23 100 lycéens et 27 300 collégiens de plus), sous l'impulsion notamment des formations générales ou technologiques en lycée et des classes terminales en particulier (+ 2,0 % d'augmentation à la rentrée 2017) avec l'arrivée de la génération 2000, et des formations en collège (+ 0,8 %), principalement les classes de sixième avec l'arrivée de la génération 2006. En revanche, les formations professionnelles en lycée connaissent une diminution de leurs effectifs (- 1,2 %). Les effectifs dans l'enseignement supérieur continuent de progresser avec près de 71 000 étudiants de plus (+ 2,7 %). Il en va de même pour ceux de l'apprentissage, + 4,3 % en 2017 du fait notamment des apprentis de l'enseignement supérieur.

Enfin plus de 390 000 enfants handicapés sont maintenant scolarisés soit en milieu ordinaire, en classe ordinaire ou dans un dispositif particulier, soit dans un établissement spécialisé.

## Les investissements financiers et en personnels consacrés à l'éducation sont en constante progression

L'effort financier de la nation pour l'éducation est en constante progression. La dépense intérieure d'éducation (DIE) atteint 155 milliards d'euros en 2017, soit 6,7 % du PIB. Avec 3,6 Md€ de plus qu'en 2016 (+ 2,4 %), c'est la plus forte progression de la DIE depuis les années 2010. Cette croissance est essentiellement portée par le budget de l'État pour l'enseignement scolaire, en augmentation de 3,8 % en 2017 et notamment de la politique de « priorité au primaire ». Chaque élève ou étudiant représente une dépense moyenne de 8 690 euros, soit une augmentation moyenne de 1,7 % par an en euros constants depuis 1980. C'est dans le premier degré que la dépense par élève a le plus augmenté sur les quarante dernières années en raison notamment d'une hausse du taux d'encadrement et de la création du corps de professeurs des écoles. Dans le second degré, la dépense par élève a augmenté de 1,4 % par an depuis 1980, hausse due en partie à la revalorisation du statut des enseignants. La dépense moyenne par étudiant du supérieur n'a augmenté que de 0,9 % par an depuis 1980, la forte hausse des effectifs ayant absorbé la plus grande part de l'augmentation des crédits consacrés à ce niveau d'enseignement.

Comparativement aux autres pays de l'OCDE, la France dépense moins par élève dans le premier degré (- 14 %) et davantage dans le second degré (+ 15 %). En ce qui concerne l'enseignement supérieur, la France se situe un peu au-dessus de la moyenne de l'OCDE (+ 3 %), mais avec de très fortes disparités selon les filières de formation.

L'effort de l'État se traduit aussi dans le nombre d'enseignants recrutés. Depuis 2012, dans un contexte de départs en retraite moins nombreux et d'une augmentation des postes ouverts aux concours ainsi que d'un recrutement plus important de non-titulaires, les effectifs des personnels en mission d'enseignement repartent à la hausse (+ 6,2 % dans le premier degré sur les cinq dernières années et + 3,5 % dans le second degré). Dans le secteur privé sous contrat, la progression des effectifs des enseignants est plus dynamique que dans le public. L'effort se fait aussi en direction des établissements regroupant le plus d'élèves rencontrant des difficultés en concentrant des moyens financiers, d'enseignement et d'accompagnement sur les établissements et les écoles en ayant le plus besoin.

Le réseau d'éducation prioritaire reste stable avec 7 800 établissements répartis en 2 800 écoles et collèges publics du réseau d'éducation prioritaire renforcé (REP+) et 5 000 en réseau d'éducation prioritaire (REP). Ceci correspond respectivement à 7 % des effectifs des écoles et collèges publics de France métropolitaine et des DOM pour le réseau REP+, soit 181 300 élèves, et 14 % pour le réseau REP, soit 366 400 élèves.

Pour lutter contre les difficultés scolaires dès les premières années des apprentissages fondamentaux, en 2017, ont été mis en place les CP dédoublés en REP+. Cette mesure a abouti à une forte baisse de la taille des classes : de 21,7 élèves par classe en 2016, la taille moyenne des classes accueillant uniquement des élèves de CP en REP+ est passée à 13,4 en 2017.

## Le niveau de formation des élèves et étudiants continue de s'élever

En 2017, l'État a délivré plus de 1,7 million de diplômes de niveau V et de niveau IV, 25 000 de plus que l'année précédente.

La rénovation de la voie professionnelle, mise en œuvre en 2009 en supprimant le cycle BEP et en instaurant une scolarité en trois ans conduisant au baccalauréat, a permis une augmentation considérable du nombre de lycéens se présentant à l'examen. Le profil des bacheliers a fortement évolué. Ainsi, à la session 2018, sur 100 bacheliers, 53 étaient issus des séries générales, 21 des séries technologiques et 26 des séries professionnelles contre respectivement 66, 32 et 2 en 1988. La part des bacheliers des séries générales et technologiques s'est réduite au profit des séries professionnelles.

À la session 2018 du baccalauréat, 79,9 % des jeunes d'une génération obtiennent un baccalauréat alors qu'en 1980 seulement 26 % d'une génération y parvenait.

Un diplôme d'études secondaires longues est, pour l'OCDE et l'Union européenne, un bagage minimum pour une économie et une société de la connaissance. La France a longtemps partagé avec les pays latins un niveau d'études modéré de sa population adulte. Les enseignements

secondaires et supérieurs y étaient moins développés que dans les pays d'Europe du Nord ou qu'aux États-Unis. Aujourd'hui, la France a rattrapé son retard avec 86 % des 25-34 ans, soit un point de plus que la moyenne des pourcentages des diplômés des pays de l'OCDE (85 %).

## Les résultats scolaires sont marqués par une persistance d'élèves en difficulté...

En 2017, 80 % des élèves de fin de CE2 maîtrisent les connaissances et compétences du socle commun. Les éléments nécessaires à l'acquisition de la langue française sont correctement assimilés par 80,3 % des élèves. De moins bons résultats sont observés concernant les principaux éléments de mathématiques puisque seuls 78,3 % des élèves maîtrisent ces connaissances et compétences. Les filles dépassent de 5 points les garçons dans l'acquisition des éléments de la langue française. Cet écart n'apparaît pas en mathématiques.

En début de sixième, en 2017, 85 % des élèves ont acquis les attendus des connaissances et des compétences des programmes en français et 73 % en mathématiques. Les filles ont un taux de maîtrise en français plus élevé que les garçons : elles sont 88,4 % contre 82,3 % pour ces derniers. Que ce soit en français ou en mathématiques, la proportion d'élèves qui maîtrisent les connaissances et compétences évaluées est nettement moins élevée parmi les élèves en retard scolaire que parmi les élèves à « l'heure ».

Les évaluations Cedre relatives aux compétences en histoire-géographie à la fin de l'école et à la fin du collège apportent un éclairage sur le niveau des élèves qui se stabilise. En 2017, le score moyen atteint 252 points en fin d'école, il était de 251 en 2012 et de 250 en 2006. Une des évolutions les plus notables, depuis 2012, se caractérise par une baisse des proportions d'élèves parmi les niveaux les plus faibles. Moins satisfaisante, l'enquête internationale PIRLS 2016 sur les performances des élèves en compréhension de l'écrit en CM1 situe la France avec un score moyen de 511, juste au-dessus de la moyenne internationale (500) mais en dessous de la moyenne de l'Union européenne (540).

En 2017, 77 % des jeunes Français âgés d'environ 17 ans sont des lecteurs efficaces. L'évaluation de la Journée défense et citoyenneté (JDC) donne également une mesure fine de la proportion de ceux qui éprouvent des difficultés de lecture : ils sont 11,5 %, dont la moitié de ces jeunes peuvent être considérés en situation d'illettrisme. Les performances en lecture progressent avec le niveau d'études. Elles sont globalement plus élevées chez les filles que chez les garçons.

Sortir sans diplôme de formation initiale rend plus difficile l'entrée dans la vie active. *A contrario*, être diplômé et continuer à se former permettent une meilleure insertion professionnelle. À cet égard, les

jeunes Français sortent mieux armés du système éducatif initial aujourd'hui qu'hier. En effet, la proportion de « sortants précoces » (c'est-à-dire de jeunes âgés de 18 à 24 ans qui ne poursuivent pas d'études ou de formation et ne détiennent aucun diplôme ou uniquement le diplôme national du brevet) est passée de 40 % à la fin des années 1970 à moins de 9 % en 2017. Elle atteint 8,9 % en 2017. La France apparaît ainsi parmi les pays européens qui ont le plus réussi à lutter contre les sorties sans diplôme.

### ... avec des inégalités qui perdurent

Malgré ces progrès, notre système éducatif ne parvient pas à réduire les inégalités.

Celles-ci se manifestent dans les conditions d'accueil des élèves dans les différents établissements. À la rentrée 2017, 10 % des collèges ont moins de 14,5 % d'élèves qui sont enfants d'ouvriers ou d'inactifs, et 10 % en ont plus de 63 %. Les collèges publics accueillent des élèves en moyenne plus défavorisés que les collèges privés et l'écart entre les deux secteurs a progressivement augmenté ces dernières années. L'origine sociale et le sexe continuent de peser sur l'accès aux diplômes. Ainsi, parmi les 25-34 ans, 77 % des enfants de cadres ou professions intellectuelles supérieures sont diplômés du supérieur, contre 26 % des enfants d'ouvriers. La proportion de jeunes ayant pour plus haut diplôme un baccalauréat général ou technologique diffère peu selon l'origine sociale. En revanche, seuls 11 % des enfants de cadres ou professions intellectuelles supérieures ont pour plus haut diplôme un diplôme du second degré professionnel (baccalauréat professionnel, CAP ou équivalent), contre 46 % des enfants d'ouvriers. En outre, 3 % des enfants de cadres ou professions intellectuelles supérieures sont peu ou pas diplômés, contre 20 % des enfants d'ouvriers.

Parmi les bacheliers, le type de baccalauréat obtenu diffère également selon la catégorie socioprofessionnelle des parents. Si 77 % des lauréats enfants de cadres obtiennent un baccalauréat général, 14 % un baccalauréat technologique et 9 % un baccalauréat professionnel, la répartition est respectivement de 36 %, 22 % et 42 % pour les enfants d'ouvriers.

La scolarisation des filles et des garçons diffère selon le niveau d'enseignement et les filières. À l'école et au collège, les filles représentent 49 % de la population scolaire alors que, dans les formations en lycée général et technologique, elles sont 54 % dont 79 % en terminale littéraire et 88 % en terminale technologique de la santé et du social. Dans la voie professionnelle, elles sont moins représentées, 42 % en formation en lycée professionnel et 33 % en tant qu'apprenties. Au terme des évaluations sur les compétences du socle à l'école et au collège, les filles et les garçons ont des résultats identiques en

mathématiques, en culture scientifique et technologique ; en français, les filles présentent de meilleurs acquis.

Les filles sont plus représentées parmi les titulaires de diplômes généraux alors que les garçons sont plus présents parmi les titulaires de diplômes professionnels. 84 % des filles et 74 % des garçons ont obtenu le baccalauréat. En termes d'accès aux diplômes, les écarts se sont également creusés entre les filles et les garçons puisque, dans les années 1990, 33 % des filles et 32 % des garçons obtenaient un diplôme de l'enseignement supérieur ; dans les années 2010, elles sont 49 % des filles contre 40 % pour les garçons. Or si les femmes réussissent mieux dans le système scolaire et universitaire, leur rémunération, à diplôme équivalent, est inférieure à celle des hommes, et la différence s'accroît nettement avec l'âge.

### L'insertion est très sensible au niveau du diplôme

L'obtention du diplôme demeure déterminante dans l'insertion des jeunes. Elle dépend du niveau et de la voie de formation, mais est aussi marquée par la conjoncture économique dans laquelle ces jeunes arrivent sur le marché du travail. Quel que soit le niveau de formation, obtenir le diplôme demeure déterminant dans l'insertion des jeunes. Le taux d'emploi des sortants de lycée est de 48 % pour les diplômés, contre 35 % pour les lycéens qui n'ont pas obtenu le diplôme préparé. Ces proportions sont nettement plus élevées pour les sortants d'apprentissage de niveau V à III : 71 % des diplômés travaillent contre 54 % des non diplômés. Les apprentis s'insèrent plus que les lycéens et plus souvent dans l'entreprise formatrice.

On observe une amélioration modérée de l'accès à l'emploi pour l'ensemble de la génération des sortants du système éducatif en 2013, malgré une élévation sensible du niveau de diplôme et un contexte conjoncturel plus favorable.

Une fois leurs études initiales achevées, les jeunes se portent massivement sur le marché du travail. En 2017, parmi les jeunes sortis de formation initiale depuis un à quatre ans, 68,6 % sont en emploi, 14,8 % au chômage et 16,6 % sont inactifs. Les situations de chômage ou d'inactivité sont d'autant plus fréquentes que le niveau d'études atteint est faible. Les jeunes femmes, qui ont atteint un niveau d'études en moyenne plus élevé que celui des jeunes hommes, sont aussi souvent en emploi que ces derniers. Elles sont un peu moins nombreuses à être au chômage (13,2 % contre 16,5 % pour les jeunes hommes), mais plus souvent inactives (18,3 % contre 14,9 %). ■



# SOMMAIRE

## LES ÉLÈVES

1	La scolarisation dans le premier degré	p. 10
2	La scolarisation au collège	p. 12
3	La scolarisation au lycée général et technologique	p. 14
4	La voie professionnelle : voie scolaire et apprentissage	p. 16
5	La scolarisation des élèves en situation de handicap	p. 18
6	L'éducation prioritaire	p. 20
7	Le climat scolaire	p. 22

## L'INVESTISSEMENT

8	La dépense pour l'Éducation	p. 24
9	La dépense d'éducation pour le premier degré	p. 26
10	La dépense d'éducation pour le second degré	p. 28
11	La dépense d'éducation pour l'enseignement supérieur	p. 30
12	Les personnels de l'Éducation nationale	p. 32
13	Les personnels des corps enseignants	p. 34
14	Les moyens humains alloués à l'enseignement	p. 36
15	Les conditions d'accueil dans le premier degré	p. 38
16	Les conditions d'accueil dans le second degré	p. 40

## LES ACQUIS DES ÉLÈVES

17	L'évaluation des compétences du socle en fin de CE2	p. 42
18	Les connaissances et les compétences en français et en mathématiques en début de sixième	p. 44
19	Les compétences en histoire-géographie et enseignement moral et civique en fin d'école	p. 46
20	Les compétences en histoire-géographie et enseignement moral et civique en fin de collège	p. 48
21	Les compétences en lecture des jeunes (JDC)	p. 50
22	Les performances des élèves de CM1 en compréhension de l'écrit	p. 52
23	Les performances des élèves de CM1 en mathématiques et en sciences	p. 54

## LES PARCOURS, L'ORIENTATION ET L'INSERTION

24	Les parcours des élèves	p. 56
25	La réussite aux examens	p. 58
26	Les sorties de formation aux faibles niveaux d'études	p. 60
27	Le niveau d'études de la population	p. 62
28	L'insertion professionnelle des jeunes	p. 64
29	Le diplôme et l'entrée dans la vie active	p. 66

<b>MÉTHODOLOGIE ET DÉFINITIONS</b>	p. 68
------------------------------------	-------

### Les effectifs d'élèves dans le premier degré diminuent en 2017

À la rentrée 2017, les écoles des secteurs public et privé (sous et hors contrat) du premier degré scolarisent 6 783 300 élèves en France métropolitaine et dans les DOM, soit une baisse par rapport à 2016 (- 23 100 élèves) ► **1.1**. Cette baisse s'observe en préélémentaire (- 0,7 %) avec la baisse des naissances et plus modérément en élémentaire (- 0,2 %). Les unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS), qui accueillent des élèves en situation de handicap, comptent 1 200 élèves de plus qu'à la rentrée 2016 (+ 2,4 %). Ils sont scolarisés soit en préélémentaire soit en élémentaire selon leur niveau.

Le nombre d'élèves scolarisés dans le secteur public recule (- 30 100 élèves) alors que le secteur privé enregistre une hausse de ses effectifs (+ 7 000 élèves). La scolarisation dans le secteur privé est plus fréquente dans l'enseignement élémentaire (14,5 % des élèves scolarisés dans le privé contre 12,9 % dans le préélémentaire). Pour autant, entre ces deux dernières rentrées, la part de l'enseignement privé a progressé davantage dans le préélémentaire.

Les filles représentent près de 49 % des élèves dans les classes préélémentaires et élémentaires des secteurs public et privé. Cette part légèrement moindre de filles s'explique par la répartition des naissances (105 garçons pour 100 filles). Cependant, les filles sont plus nombreuses à bénéficier de la scolarisation précoce : environ 51 % des élèves de deux ans sont des filles. Inversement, les filles sont très largement minoritaires dans les ULIS (36,3 %).

### Au cours des dernières décennies, les évolutions ont été variables suivant les niveaux

L'enseignement préélémentaire a vu ses effectifs presque doubler entre 1960 et 1985, en raison de la progression de la scolarisation des enfants de trois ans ou plus et, dans une moindre mesure, des enfants de deux ans ► **1.2**. La baisse du nombre de naissances cause un léger recul des effectifs sur la période 1985-1998. Ensuite, l'entrée à l'école de générations plus nombreuses a entraîné une faible augmentation du nombre d'élèves en préélémentaire jusqu'en 2012. Depuis, les effectifs diminuent légèrement.

L'enseignement élémentaire a perdu 18,1 % de ses effectifs entre 1960 et 1985, période marquée par les effets de la baisse démographique et de la réduction des retards scolaires. Par la suite, la diminution des effectifs s'est poursuivie à un rythme moins élevé puis s'est inversée avec l'arrivée à l'école élémentaire des générations nombreuses d'enfants nés en 2000 et après.

### La scolarisation des enfants de moins de trois ans se stabilise

11,7 % des enfants de deux ans sont scolarisés à la rentrée 2017 ► **1.3**. Le taux de scolarisation des enfants de deux ans diminue ainsi de 0,2 point. Il avait fortement augmenté dans les années 1970 jusqu'à atteindre 35 % au début des années 1980. Entre 1999 et 2012, ce taux a été divisé par trois, l'enseignement préélémentaire s'étant progressivement recentré sur les enfants de trois à cinq ans. Le taux de scolarisation à deux ans s'est ensuite stabilisé et oscille autour de 12 % depuis 2012.

### Les écoles de deux classes ou moins sont situées dans une large diagonale de la France

La taille des écoles est très variable : 26 % des écoles comptent huit classes ou plus et scolarisent 3 425 000 élèves, soit près de la moitié d'entre eux. À l'opposé, 20 % des écoles comprennent deux classes ou moins et accueillent 5 % des élèves du premier degré, soit 335 800 élèves.

Plus des trois quarts de ces « petites » écoles appartiennent à des communes de moins de 1 000 habitants. Seules 6 % d'entre elles sont situées dans des communes de plus de 10 000 habitants. Les bassins de vie des académies d'Île-de-France, des DOM, de l'ouest de la France, du pourtour méditerranéen ainsi que ceux d'une grande partie de l'académie de Lyon comptent peu d'écoles de deux classes ou moins ► **1.4**. À l'inverse, dans les académies de Dijon, Clermont-Ferrand, Limoges, Corse et Toulouse, la part de ces « petites » écoles est supérieure à un tiers. ■

#### POUR EN SAVOIR PLUS

- ROBIN J., 2018, « Les élèves du premier degré à la rentrée 2018 : le dédoublement des classes de CP et de CE1 dans l'éducation prioritaire s'amplifie », *Note d'information*, n° 18.27, MENJ-MESRI-DEPP.
- MEN-MESRI-DEPP, 2018, *Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche*, Paris, chapitre 3 et fiches 2.1 et 2.2.
- MENESR-DEPP, 2017, *Géographie de l'École*, Paris, indicateurs 7 et 15.

### > 1.1 Effectifs des élèves du premier degré (en milliers)

	Rentrée 2016				Rentrée 2017				Évolution 2016-2017 (en %)		
	Public	Privé	Total	Part de filles (%)	Public	Privé	Total	Part de filles (%)	Public	Privé	Total
<b>Préélémentaire</b>	<b>2 216,8</b>	<b>322,6</b>	<b>2 539,5</b>	<b>49,0</b>	<b>2 197,4</b>	<b>324,9</b>	<b>2 522,3</b>	<b>49,0</b>	<b>- 0,9</b>	<b>0,7</b>	<b>- 0,7</b>
2 ans	76,2	20,4	96,6	51,3	73,5	19,4	92,9	50,9	- 3,5	- 5,1	- 3,8
3 ans	690,4	97,9	788,3	49,1	689,0	99,1	788,1	49,1	- 0,2	1,2	0,0
4 ans	718,5	101,3	819,8	48,9	707,2	101,9	809,1	49,0	- 1,6	0,5	- 1,3
5 ans et plus	731,8	103,0	834,8	48,8	727,7	104,6	832,3	48,7	- 0,6	1,5	- 0,3
<b>Élémentaire</b>	<b>3 609,8</b>	<b>607,7</b>	<b>4 217,5</b>	<b>49,0</b>	<b>3 598,1</b>	<b>612,3</b>	<b>4 210,4</b>	<b>49,1</b>	<b>- 0,3</b>	<b>0,7</b>	<b>- 0,2</b>
CP	735,0	117,0	852,0	49,0	720,7	117,5	838,2	49,0	- 1,9	0,4	- 1,6
CE1	725,4	118,8	844,1	49,0	727,6	119,6	847,3	49,2	0,3	0,7	0,4
CE2	726,8	121,7	848,5	49,0	720,6	122,3	842,9	49,0	- 0,9	0,5	- 0,7
CM1	711,6	123,2	834,8	49,1	720,3	125,6	845,8	49,1	1,2	1,9	1,3
CM2	711,0	127,1	838,1	49,2	708,9	127,3	836,2	49,1	- 0,3	0,2	- 0,2
ULIS	46,2	3,2	49,4	36,5	47,3	3,4	50,6	36,3	2,3	4,0	2,4
<b>Total</b>	<b>5 872,8</b>	<b>933,6</b>	<b>6 806,4</b>	<b>48,9</b>	<b>5 842,7</b>	<b>940,6</b>	<b>6 783,3</b>	<b>48,9</b>	<b>- 0,5</b>	<b>0,7</b>	<b>- 0,3</b>

**Lecture :** à la rentrée 2017, 2 522 300 élèves sont scolarisés en préélémentaire dont 2 197 400 dans le secteur public.

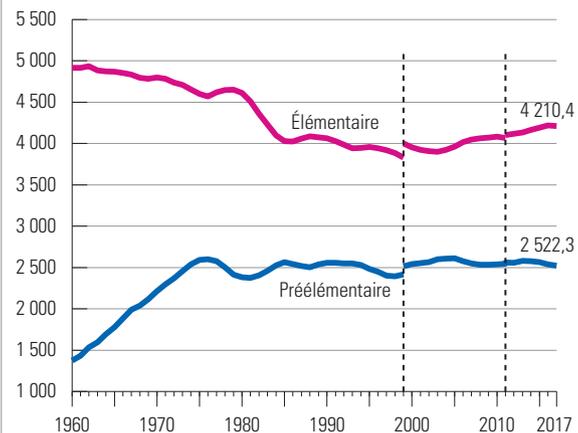
Parmi les élèves en préélémentaire, 49,0 % sont des filles.

**Champ :** France métropolitaine + DOM, public et privé (sous et hors contrat).

**Source :** MENJ-MESRI-DEPP.

L'état de l'École 2018 © DEPP

### > 1.2 Évolution des effectifs des élèves dans l'enseignement préélémentaire et élémentaire (en milliers)



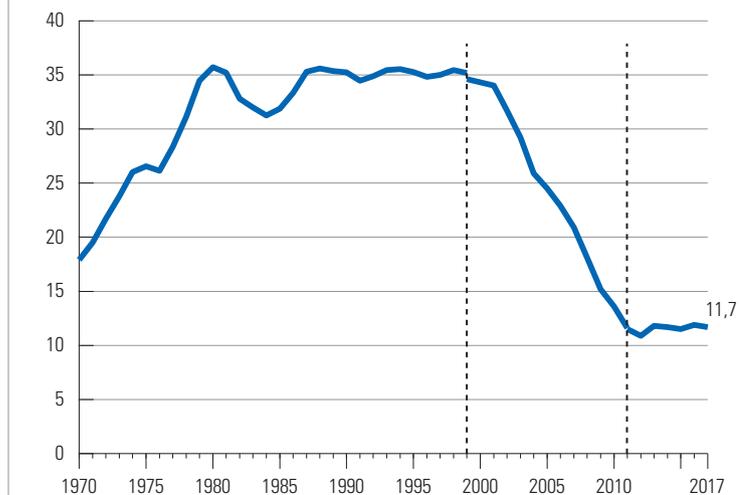
**Lecture :** à la rentrée 2017, 4 210 400 élèves sont scolarisés dans l'enseignement élémentaire.

**Champ :** France métropolitaine avant 1999 ; France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, public et privé.

**Source :** MENJ-MESRI-DEPP.

L'état de l'École 2018 © DEPP

### > 1.3 Évolution du taux de scolarisation des enfants de 2 ans (en %)



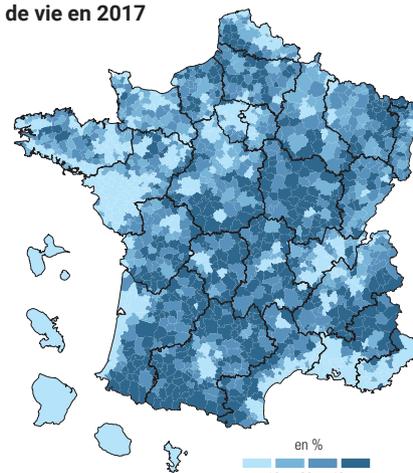
**Lecture :** à la rentrée 2017, 11,7 % des enfants de deux ans sont scolarisés.

**Champ :** France métropolitaine avant 1999 ; France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, public et privé.

**Sources :** MENJ-MESRI-DEPP ; Insee, estimations démographiques, traitements DEPP.

L'état de l'École 2018 © DEPP

### > 1.4 Part des écoles de deux classes et moins par bassin de vie en 2017



France métr. + DOM : 20,0 %

**Lecture :** à la rentrée 2017, 20 % des écoles ne comptent qu'une ou deux classes.

**Champ :** France métropolitaine + DOM, public et privé.

**Source :** MENJ-MESRI-DEPP.

L'état de l'École 2018 © DEPP

### Augmentation des effectifs, principalement en sixième

À la rentrée 2017, les collèges des secteurs public et privé (sous et hors contrat) scolarisent 3 342 000 élèves en France métropolitaine et dans les DOM, soit une hausse de 0,8 % par rapport à 2016 (+ 27 300 élèves) ► **2.1**.

L'augmentation des élèves de sixième est la plus importante (+ 19 600) et explique 72 % de la hausse globale des effectifs des collèges. Le nombre d'élèves augmente aussi en cinquième et en quatrième (+ 0,8 %) mais diminue en troisième (- 0,4 %) par rapport à 2016.

On compte 85 300 élèves en sections d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa), dispositifs d'initiations aux métiers en alternance (DIMA) et dispositifs relais à la rentrée 2017, soit 1 900 de moins qu'à la rentrée 2016 (- 2,2 %).

La hausse importante des effectifs en sixième en 2017 est largement due à l'entrée en sixième de la génération 2006. Cette génération (829 400 naissances) est bien plus nombreuse que celle de 2005 (+ 22 500). Cet effet démographique est bien le plus important pour expliquer les évolutions des effectifs puisque les taux de redoublement stagnent en 2017 et se stabilisent pour tous les niveaux.

Cette progression globale des effectifs du collège se retrouve dans les secteurs public et privé. Ce dernier compte 9 900 élèves de plus qu'à la rentrée 2016 (+ 1,4 %). Le public enregistre 17 400 élèves supplémentaires, soit 0,7 % de plus qu'en 2016 ► **2.1**.

Pour les seuls élèves de sixième, l'évolution est de + 2,3 % dans le public et + 2,8 % dans le privé. Les effectifs augmentent en cinquième et quatrième pour les deux secteurs, mais plus fortement dans le privé que dans le public. Les effectifs de troisième diminuent en revanche de 0,6 % (- 3 600) dans le public mais augmentent de 0,3 % dans le privé (+ 600).

### Depuis 20 ans, les évolutions sont contrastées entre académies

Depuis 1997, les effectifs de collégiens ont diminué de 2,9 % sur l'ensemble de la France. Les évolutions académiques sont très contrastées depuis 20 ans ► **2.2**.

En métropole, les académies de Reims, Nancy-Metz, Rouen, Lille, Dijon et Caen ont connu des baisses de plus de 16 % de leurs effectifs. À l'inverse, Toulouse et Montpellier en particulier (plus de 9 % de hausse), mais aussi Bordeaux ou Nantes ont vu croître leur population de collégiens. Dans le même temps, les collégiens sont 12,2 % de plus dans les DOM en 2017 qu'en 1997. Cette hausse est portée par Mayotte et la Guyane.

### Plus d'élèves d'origine défavorisée en ULIS et Segpa et moins dans les établissements privés

Parmi l'ensemble des élèves qui suivent une formation au collège, 37 % viennent d'une catégorie sociale défavorisée et 37 % viennent d'une catégorie sociale favorisée (y compris très favorisée) ► **2.3**. Les établissements privés scolarisent davantage d'élèves d'origine sociale favorisée : 53 %, dont 38 % d'origine sociale très favorisée. Les élèves d'origine sociale défavorisée y sont sous-représentés (19 %).

Au sein des collèges, les élèves des ULIS (structures qui accueillent des élèves en situation de handicap) et ceux qui sont scolarisés dans des dispositifs adaptés (Segpa, DIMA et dispositifs relais) sont, bien plus largement que la moyenne, d'origine sociale défavorisée : 61 % en ULIS et 72 % des élèves en Segpa, DIMA et dispositif relais.

### Latin et grec ancien au collège

À la rentrée 2017, 17,6 % des collégiens apprennent le latin, 0,7 % apprennent le grec ancien et 0,3 % suivent une « initiation latin et grec » ► **2.4**.

La proportion d'élèves suivant l'apprentissage du latin décroît entre la cinquième et la troisième : 19,8 % des élèves de cinquième ont choisi l'option latin, mais ils ne sont plus que 14,9 % de latinistes en classe de troisième. L'apprentissage de cette langue ancienne reste plus fréquent dans les collèges privés (20,7 %) que dans ceux du secteur public (16,7 %).

L'option de grec ancien, qui peut être étudiée dès la cinquième, reste faiblement suivie en collège (0,7 % des élèves). En revanche, la part d'hellénistes croît entre la cinquième et la troisième : près de 2 % des élèves de troisième suivent l'option de grec ancien. ■

#### POUR EN SAVOIR PLUS

- BELLAMY V., BLANCHÉ É., GASQ P.-O., GEORGE E., 2018, « Les élèves du second degré à la rentrée 2018 : plus de collégiens et moins de lycéens », *Note d'information*, n° 18.28, MENJ-MESRI-DEPP.
- MEN-MESRI-DEPP, 2018, *Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche*, Paris, chapitre 4.
- MENESR-DEPP, 2017, *Géographique de l'École*, Paris, indicateur 8.

### 2.1 Effectifs des élèves des formations en collège

		Rentrée 2016			Rentrée 2017			Évolution effectifs 2016-2017 (en %)
		Nombre d'élèves	Nbre d'élèves par classe	% de filles	Nombre d'élèves	Nbre d'élèves par classe	% de filles	
Public	Sixième	637 856	25	49,1	652 463	25	49,1	2,3
	Cinquième	630 308	25	49,2	634 234	25	49,2	0,6
	Quatrième	622 517	25	49,4	626 933	25	49,3	0,7
	Troisième <sup>1</sup>	631 983	25	49,4	628 344	25	49,3	-0,6
	Total sixième à troisième	2 522 664	25	49,2	2 541 974	25	49,2	0,8
	Segpa, DIMA et dispositifs relais	82 584	13	38,4	80 732	13	38,4	-2,2
	<b>Total public</b>	<b>2 605 248</b>	<b>24</b>	<b>48,9</b>	<b>2 622 706</b>	<b>24</b>	<b>48,9</b>	<b>0,7</b>
	<i>dont ULIS</i>	28 353	-	30 648	-	36,6	8,1	
Privé	Sixième	180 284	27	48,4	185 308	27	48,5	2,8
	Cinquième	177 125	27	48,4	179 547	27	48,6	1,4
	Quatrième	172 705	26	48,8	174 619	26	49,1	1,1
	Troisième <sup>1</sup>	175 030	26	49,1	175 636	26	48,9	0,3
	Total sixième à troisième	705 144	26	48,7	715 110	27	48,8	1,4
	Segpa, DIMA et dispositifs relais	4 615	11	36,9	4 530	11	37,2	-1,8
	<b>Total privé</b>	<b>709 759</b>	<b>26</b>	<b>48,6</b>	<b>719 640</b>	<b>26</b>	<b>48,7</b>	<b>1,4</b>
	<i>dont ULIS</i>	3 139	-	3 316	-	38,8	5,6	
Public et privé	Sixième	818 140	25	48,9	837 771	25	49,0	2,4
	Cinquième	807 433	25	49,0	813 781	26	49,1	0,8
	Quatrième	795 222	25	49,3	801 552	25	49,2	0,8
	Troisième <sup>1</sup>	807 013	25	49,3	803 980	25	49,3	-0,4
	Total sixième à troisième	3 227 808	25	49,1	3 257 084	25	49,1	0,9
	Segpa, DIMA et dispositifs relais	87 199	13	38,3	85 262	13	38,3	-2,2
	<b>Total public + privé</b>	<b>3 315 007</b>	<b>25</b>	<b>48,8</b>	<b>3 342 346</b>	<b>25</b>	<b>48,8</b>	<b>0,8</b>
	<i>dont ULIS</i>	31 492	-	33 964	-	36,8	7,8	

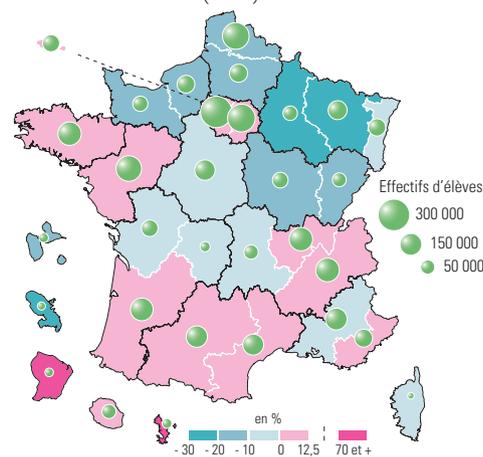
1. Y compris les troisième prépa-pro en lycées professionnels.

Champ : France métropolitaine + DOM, public et privé, établissements sous tutelle du MENJ (y compris EREA).

Source : MENJ-MESRI-DEPP.

L'état de l'École 2018 © DEPP

### 2.2 Évolution des effectifs des formations en collège entre 1997 et 2017 (en %)

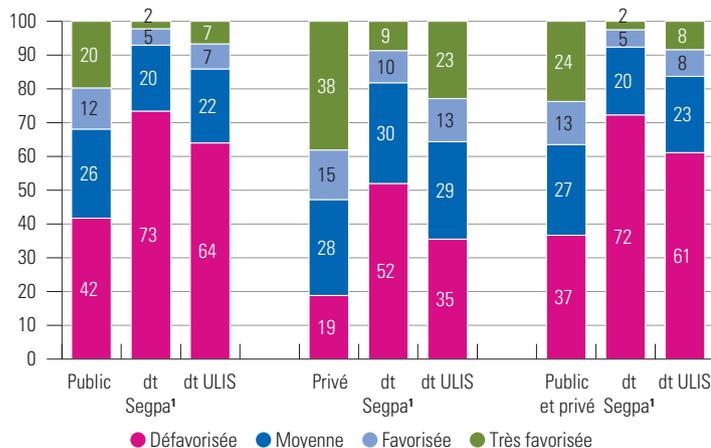


Champ : France métropolitaine + DOM, public et privé, établissements sous tutelle du MENJ (y compris EREA).

Source : MENJ-MESRI-DEPP.

L'état de l'École 2018 © DEPP

### 2.3 Répartition des collégiens selon leur origine sociale à la rentrée 2017 (en %)



1. Segpa, DIMA et dispositifs relais.

Lecture : parmi les élèves suivant une formation en collège dans le secteur public, 42 % sont d'origine sociale défavorisée et 20 % d'origine sociale très favorisée.

Champ : France métropolitaine + DOM, public et privé, établissements sous tutelle du MENJ (y compris EREA).

Source : MENJ-MESRI-DEPP.

L'état de l'École 2018 © DEPP

### 2.4 Proportion des élèves étudiant le latin et le grec ancien au collège à la rentrée 2017, hors ULIS (en %)

		Latin	Grec ancien	Initiation latin et grec
Public	Cinquième	18,6	0,0	0,4
	Quatrième	17,4	0,1	0,3
	Troisième	14,1	2,0	0,4
	<b>Total cinquième à troisième</b>	<b>16,7</b>	<b>0,7</b>	<b>0,3</b>
Privé	Cinquième	23,9	0,1	0,3
	Quatrième	20,7	0,4	0,3
	Troisième	17,6	1,6	0,4
	<b>Total cinquième à troisième</b>	<b>20,7</b>	<b>0,7</b>	<b>0,3</b>
Public et privé	Cinquième	19,8	0,0	0,4
	Quatrième	18,1	0,1	0,3
	Troisième	14,9	1,9	0,4
	<b>Total cinquième à troisième</b>	<b>17,6</b>	<b>0,7</b>	<b>0,3</b>

Champ : France métropolitaine + DOM, public et privé, établissements sous tutelle du MENJ (y compris EREA, hors ULIS).

Source : MENJ-MESRI-DEPP.

L'état de l'École 2018 © DEPP

### La hausse des effectifs en lycée général et technologique est portée par les terminales

L'ensemble des élèves en formation (hors post-bac) en lycées généraux et technologiques (GT) est en progression par rapport à 2016 : + 31 300 (2,0 %) et atteint 1,63 million d'élèves ► **3.1**. La rentrée 2017 fait suite à une rentrée 2016 déjà en hausse de 48 300 élèves par rapport à 2015.

La progression globale des élèves en lycée GT est portée par les élèves de classes de terminale : entre 2016 et 2017, les effectifs ont progressé de 35 900 élèves, soit une progression de 7,1 %. Cette augmentation correspond à l'arrivée en terminale de la génération 2000, particulièrement nombreuse comparée aux générations précédentes : 807 400 enfants sont nés en 2000 contre 775 800 en 1999 (+ 31 600). Les évolutions des effectifs de terminale résultent massivement de cet effet démographique.

Les effectifs de seconde et de première GT ont, eux, diminué de respectivement 0,6 % et 0,2 % entre 2016 et 2017.

### Une hausse de 6 % en 20 ans inégalement répartie

Depuis 1997, les effectifs de lycéens ont progressé de 6,0 % sur l'ensemble de la France. En métropole, les académies de Montpellier et de Nice ont connu des hausses de plus de 20 % de leurs effectifs entre 1997 et 2017 ► **3.2**. Dans les académies de Créteil, Toulouse, Versailles et de Bordeaux, le nombre de lycéens a progressé de 15 % à 19 %. À l'inverse, Lille, Nancy-Metz et Reims ont enregistré des baisses importantes de leurs effectifs en lycée (respectivement - 13,9 %, - 12,8 % et - 12,6 %).

Sur cette même période, le nombre de lycéens a largement augmenté dans les académies des DOM (+ 36,7 % soit 17 600 élèves supplémentaires). Cette hausse est portée par Mayotte, la Guyane et La Réunion, alors que les effectifs restent relativement stables en Guadeloupe et diminuent en Martinique (- 7,6 %).

### La part des filles reste très inégale selon les séries

Dans la voie générale, les filles sont largement majoritaires en lettres : près de 4 élèves sur 5 sont des filles dans cette filière et cette part n'a guère varié depuis 10 ans ► **3.3**. Elles sont aussi majoritaires, mais moins fortement, en série économique et sociale (60,4 %). Elles sont en revanche minoritaires en série scientifique (47,2 %). On notera quelques évolutions sur les 10 dernières années concernant ces deux séries : la part des filles en série scientifique a progressé de 1,5 point alors qu'elle a diminué de 1,9 point en filière économique et sociale.

Dans la voie technologique, les spécialités de production sont largement masculines : seuls 17,8 % des élèves sont des filles. Cette part a toutefois progressé depuis 10 ans, puisqu'elle était de 15,9 % en 2007. Les séries des services, toujours majoritairement féminines (59,8 % de filles à la rentrée 2017), le sont un peu moins qu'il y a 10 ans. En 2007, la part des filles était de 65,5 % dans ces séries : en 10 ans, elle a perdu 5,7 points.

### Plus d'élèves d'origine sociale défavorisée dans les séries technologiques que dans les séries générales

Parmi l'ensemble des élèves qui suivent une formation au lycée, 26,4 % viennent d'une catégorie sociale défavorisée et 47,1 % d'une catégorie sociale favorisée (y compris très favorisée) ► **3.4**. Dans les séries générales, la série scientifique comprend 58,0 % d'élèves de classes favorisées soit 11 points de plus que pour l'ensemble des formations en lycée GT, moins d'un élève de série S sur 5 est d'origine sociale défavorisée. Les élèves de série économique et sociale sont moins souvent d'origine favorisée (48,2 %) et les élèves de la filière littéraire encore un peu moins (43,4 %).

Les élèves des séries technologiques sont bien plus souvent d'origine défavorisée que ceux des séries générales. Dans les séries des services, 39,1 % sont d'origine défavorisée et ils sont 32,5 % dans les séries de production, contre 18,7 % pour les séries scientifiques en formations générales. ■

#### POUR EN SAVOIR PLUS

- BELLAMY V., BLANCHÉ É., GASQ P.-O., GEORGE E., 2018, « Les élèves du second degré à la rentrée 2018 : plus de collégiens et moins de lycéens », *Note d'information*, n° 18.28, MENJ-MESRI-DEPP.
- MEN-MESRI-DEPP, 2018, *Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche*, Paris, chapitre 4.
- *Filles et garçons sur le chemin de l'égalité de l'école à l'enseignement supérieur*, MEN-MESRI-DEPP, 2018.
- MENESR-DEPP, 2017, *Géographie de l'École*, Paris, indicateur 9.

### 3.1 Effectifs des élèves des formations en lycée GT

		Rentrée 2016			Rentrée 2017			Évolution effectifs 2016-2017 (en %)
		Nombre d'élèves	Nbre d'élèves par classe	% de filles	Nombre d'élèves	Nbre d'élèves par classe	% de filles	
Public	Seconde GT	444 326	32	53,8	441 198	32	53,8	- 0,7
	Première GT	419 602	29	53,7	417 839	29	54,0	- 0,4
	Terminale GT	400 557	29	53,8	431 674	29	53,6	7,8
	<b>Total formations GT en lycée</b>	<b>1 264 485</b>	<b>30</b>	<b>53,8</b>	<b>1 290 711</b>	<b>30</b>	<b>53,8</b>	<b>2,1</b>
Privé	Seconde GT	118 647	30	52,8	118 299	30	52,8	- 0,3
	Première GT	112 031	26	53,6	112 635	26	53,8	0,5
	Terminale GT	103 994	24	53,8	108 816	25	54,2	4,6
	<b>Total formations GT en lycée</b>	<b>334 672</b>	<b>27</b>	<b>53,3</b>	<b>339 750</b>	<b>27</b>	<b>53,6</b>	<b>1,5</b>
Public et privé	Seconde GT	562 973	32	53,6	559 497	31	53,6	- 0,6
	Première GT	531 633	29	53,7	530 474	28	54,0	- 0,2
	Terminale GT	504 551	28	53,8	540 490	28	53,7	7,1
	<b>Total formations GT en lycée<sup>1</sup></b>	<b>1 599 157</b>	<b>29</b>	<b>53,7</b>	<b>1 630 461</b>	<b>29</b>	<b>53,8</b>	<b>2,0</b>

1. Y compris 176 élèves en ULIS à la rentrée 2017.

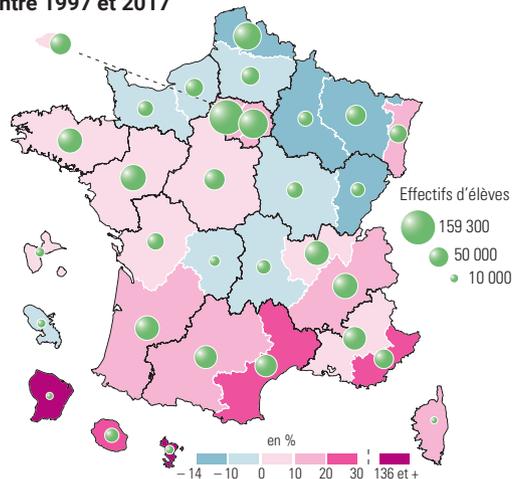
Lecture : à la rentrée 2017, 1 630 461 élèves sont scolarisés en lycée GT dont 1 290 711 dans le secteur public. Parmi les élèves en lycée GT, 53,8 % sont des filles.

Champ : France métropolitaine + DOM, public et privé, établissements sous tutelle du MENJ (y compris EREA et ULIS).

Source : MENJ-MESRI-DEPP.

L'état de l'École 2018 © DEPP

### 3.2 Évolution des effectifs des élèves des formations en lycée GT entre 1997 et 2017

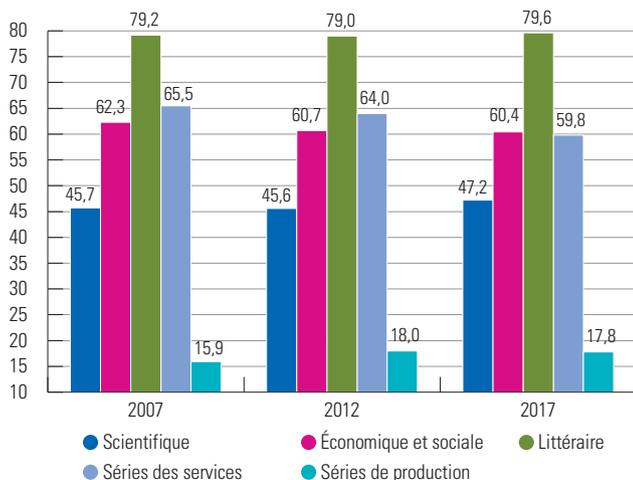


France métr. + DOM : 6 % et 1 630 461 élèves

Champ : France métropolitaine + DOM, public et privé, établissements sous tutelle du MENJ (y compris EREA).  
Source : MENJ-MESRI-DEPP.

L'état de l'École 2018 © DEPP

### 3.3 Part des filles dans les différentes séries depuis 2007 (en %)



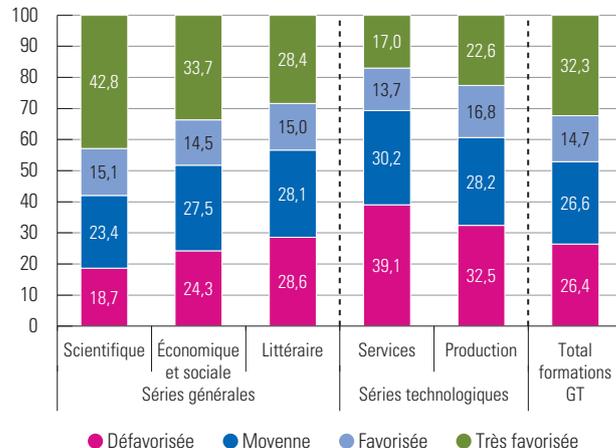
Lecture : en 2017, 79,6 % des élèves qui suivent une formation générale en lettres sont des filles.

Champ : France métropolitaine + DOM, public et privé, établissements sous tutelle du MENJ (y compris EREA).

Source : MENJ-MESRI-DEPP.

L'état de l'École 2018 © DEPP

### 3.4 Répartition des lycéens selon leur origine sociale à la rentrée 2017 (en %)



Lecture : en 2017, 42,8 % des lycéens en formation en série générale scientifique sont d'origine sociale très favorisée.

Champ : France métropolitaine + DOM, public et privé, établissements sous tutelle du MENJ (y compris EREA).

Source : MENJ-MESRI-DEPP.

L'état de l'École 2018 © DEPP

**Plus d'un million d'élèves suivent une formation professionnelle soit par voie scolaire soit en apprentissage**

À la rentrée 2017, 1 013 000 élèves ou apprentis suivent une formation professionnelle dans le secondaire : 749 000 dans un lycée professionnel des secteurs public et privé (sous et hors contrat) y compris l'Agriculture et 264 000 dans un centre de formation d'apprentis (CFA) ► 4.1. Sur les dix dernières années, les effectifs ont diminué de plus de 11 % soit près de 130 000 élèves ou apprentis. Ce sont, en proportion, les apprentis qui connaissent une diminution plus importante avec la suppression du BEP. Par voie scolaire, la majorité des élèves suivent une formation de niveau IV, soit 82 % alors qu'en apprentissage la majorité des élèves suivent une formation de niveau V, soit 62 %.

**Au cours des vingt dernières années, les évolutions des effectifs sont marquées par la rénovation de la voie professionnelle**

En 2017, 71 % des jeunes suivant une formation professionnelle préparent un diplôme de niveau IV (65 % un baccalauréat professionnel) et 29 % un diplôme de niveau V (27 % un CAP). Vingt ans plus tôt, en 1997, les proportions étaient inversées : 21 % en niveau IV et 79 % en niveau V ► 4.2. Entre 1997 et 2007, la part des jeunes préparant une formation de niveau V a perdu 7 points au profit du niveau IV. À partir de 2008 et surtout de 2009, la tendance s'est accélérée avec la généralisation de la rénovation de la voie professionnelle. En effet, depuis la réforme de la voie professionnelle, l'orientation vers l'enseignement professionnel à l'issue de la troisième se fait soit vers un CAP en deux ans, soit vers un baccalauréat professionnel en trois ans comme les baccalauréats généraux et technologiques. Le circuit de formation BEP, de niveau V en deux ans et qui représentait encore 45 % des jeunes en formation professionnelle en 2007, est supprimé. Toutefois, en cours de cursus menant au baccalauréat, les élèves peuvent obtenir une certification intermédiaire correspondant à l'ex-BEP. Sans modifier notablement les flux d'entrée dans la voie professionnelle, la réforme a augmenté les chances d'un entrant dans la voie professionnelle d'obtenir le baccalauréat.

La rénovation de la voie professionnelle a eu pour effet de baisser l'âge des jeunes en formation au baccalauréat professionnel, notamment dans la voie scolaire : la part des jeunes sous statut scolaire de 16 ans et moins a augmenté de 45 points de 2007 à 2017 tandis que la part des jeunes de 19 ans et plus a presque baissé d'autant. Ce rajeunissement s'est également produit dans une moindre mesure pour les apprentis en formation au baccalauréat professionnel.

Au cours des vingt dernières années, la part de l'apprentissage dans l'enseignement secondaire professionnel est restée relativement stable évoluant entre 29 et 26 %, bien qu'elle ait baissé depuis 2007 de façon significative pour le CAP passant de 63 % à 54 % et pour le baccalauréat professionnel de 16 % à 8 %.

**Des différences en termes de féminisation et d'âge entre les apprentis et les élèves**

Les jeunes femmes sont minoritaires dans la voie professionnelle, puisqu'elles y représentent 40 % des effectifs. La voie scolaire est plus féminisée que l'apprentissage (43 % de jeunes femmes en lycée professionnel) avec peu de différence selon le niveau du diplôme préparé, contre 29 % en apprentissage avec de forts contrastes (46 % en brevet professionnel, 23 % en bac professionnel et 26 % en CAP) ► 4.1. L'apprentissage est destiné à des jeunes de 16 à 25 ans, mais aussi à des publics plus âgés, dans un cadre dérogatoire. L'apprentissage offrant une voie d'accès aux diplômés à des publics spécifiques, il n'est donc pas surprenant de constater que les apprentis sont plus âgés que les jeunes de la voie scolaire au sein de la voie professionnelle. Les jeunes de plus de 21 ans représentent ainsi moins de 1 % des scolaires contre 12 % des apprentis ► 4.3 ; les jeunes sous statut scolaire ont au maximum 26 ans en 2017 alors que 8 % des apprentis suivant des formations de niveaux V ou IV ont plus de 26 ans. Cet écart d'âge entre les apprentis et les jeunes sous statut scolaire est plus marqué au baccalauréat professionnel qu'au CAP.

**La part de l'apprentissage variable selon le niveau, le diplôme et la spécialité préparés**

Si les lycées professionnels forment les trois quarts des jeunes de la voie professionnelle, en revanche, la répartition entre la voie scolaire et la voie de l'apprentissage est très contrastée selon le niveau de diplôme préparé. Ainsi, la proportion de jeunes sous statut scolaire est majoritaire parmi ceux qui préparent un baccalauréat professionnel (92 %), tandis que l'apprentissage forme l'ensemble des jeunes préparant un brevet professionnel, plus de la moitié de ceux préparant un CAP (54 %) et plus globalement, un diplôme de niveau V (55 %).

Malgré des baisses constatées depuis 2007, les spécialités de la production restent plus souvent suivies par apprentissage que par la voie scolaire, au CAP comme au baccalauréat professionnel. À l'inverse, les spécialités des services sont majoritairement suivies sous statut scolaire ► 4.4. ■

**POUR EN SAVOIR PLUS**

- BELLAMY V., BLANCHÉ É., GASQ P.-O., GEORGE E., 2018, « Les élèves du second degré à la rentrée 2018 : plus de collégiens et moins de lycéens », *Note d'information*, n° 18.28, MENJ-MESRI-DEPP.
- DEMONGEOT A., LOMBARD F., 2018, « L'apprentissage au 31 décembre 2017 », *Note d'information*, n° 18.21, MEN-MESRI-DEPP.
- MEN-MESRI-DEPP, 2018, *Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche*, Paris, chapitres 4 et 5.

#### 4.1 Effectifs du second cycle professionnel en 2007 et 2017

	2007				2017					
	Scolaire		Apprentissage		Scolaire		Apprentissage		Ensemble	
	Effectifs	Part des filles	Effectifs	Part des filles	Effectifs	Part des filles	Effectifs	Part des filles		
Niveau V	575 328	47,8 %	239 294	24,3 %	814 622	132 007	42,5 %	162 650	26,8 %	294 657
<i>dont CAP</i>	108 078	53,9 %	183 038	23,3 %	291 116	125 997	41,5 %	150 168	26,2 %	276 165
Niveau IV	232 241	46,7 %	95 753	36,7 %	327 994	617 177	43,6 %	100 952	33,3 %	718 129
<i>dont bac pro.</i>	224 584	46,0 %	44 995	24,0 %	269 579	610 899	43,5 %	50 843	22,6 %	661 742
<i>dont brevet pro.</i>			43 402	49,8 %	43 402			39 120	45,6 %	39 120
<b>Total</b>	<b>807 569</b>	<b>47,5 %</b>	<b>335 047</b>	<b>27,9 %</b>	<b>1 142 616</b>	<b>749 184</b>	<b>43,4 %</b>	<b>263 602</b>	<b>29,3 %</b>	<b>1 012 786</b>

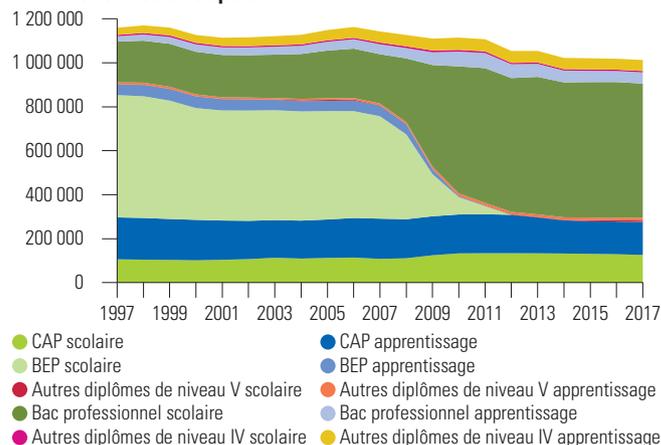
Note : les niveaux de formation sont définis p. 79.

Champ : France métropolitaine + DOM, public et privé (sous et hors contrat) hors Mayotte en 2007, y compris Mayotte en 2017.

Sources : MENJ-MESRI-DEPP, système d'information Scolarité, enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat, système d'information sur la formation des apprentis (SIFA) ; ministère en charge de l'Agriculture, système d'information SAFRAN.

L'état de l'École 2018 © DEPP

#### 4.2 Évolution des effectifs des élèves et apprentis dans l'enseignement professionnel selon le niveau de formation depuis 1997

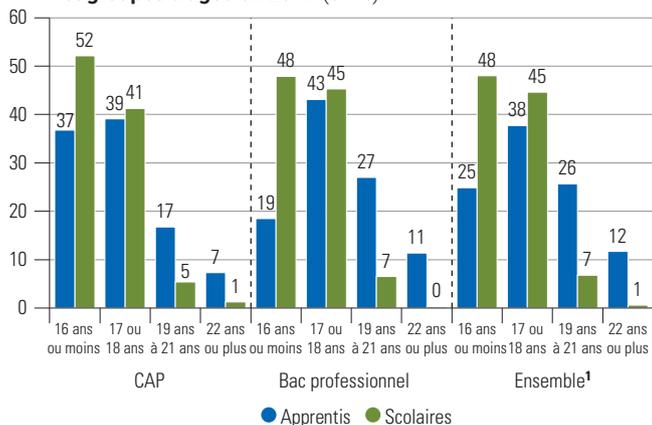


Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011.

Sources : MENJ-MESRI-DEPP, système d'information Scolarité, enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat, système d'information sur la formation des apprentis (SIFA) ; ministère en charge de l'Agriculture, système d'information SAFRAN.

L'état de l'École 2018 © DEPP

#### 4.3 Répartition des élèves et apprentis par niveau des formations et groupes d'âges en 2017 (en %)



Lecture : en 2017, 37 % des jeunes préparant un CAP sous statut d'apprenti et 52 % préparant un CAP par voie scolaire ont 16 ans ou moins.

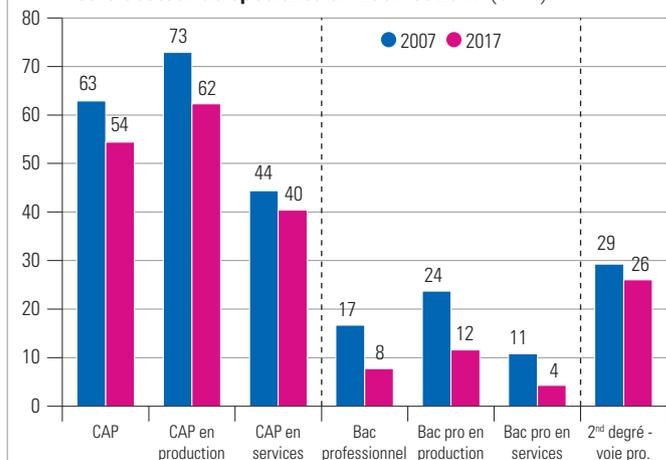
1. Y compris autres niveaux IV et V.

Champ : France métropolitaine + DOM, public et privé (sous et hors contrat).

Sources : MENJ-MESRI-DEPP, système d'information Scolarité, enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat, système d'information sur la formation des apprentis (SIFA) ; ministère en charge de l'Agriculture, système d'information SAFRAN.

L'état de l'École 2018 © DEPP

#### 4.4 Part des apprentis selon le niveau des formations et le secteur de spécialité en 2007 et 2017 (en %)



Lecture : en 2017, 54,4 % des jeunes préparant un CAP le font sous statut d'apprenti.

Champ : France métropolitaine + DOM, public et privé (sous et hors contrat).

Sources : MENJ-MESRI-DEPP, système d'information Scolarité, enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat, système d'information sur la formation des apprentis (SIFA) ; ministère en charge de l'Agriculture, système d'information SAFRAN.

L'état de l'École 2018 © DEPP

### Quatre élèves en situation de handicap sur dix présentent un trouble intellectuel et cognitif

À la rentrée 2017, 390 800 enfants ou adolescents en situation de handicap sont scolarisés, dont huit sur dix en milieu ordinaire. Les modes de scolarisation dépendent des déficiences ► 5.1.

Les élèves présentant un trouble intellectuel et cognitif constituent 38 % des élèves en situation de handicap dans le premier degré (69 400 élèves), un peu plus d'un tiers des élèves handicapés dans le second degré (47 400 élèves). La moitié d'entre eux est en unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS) dans le premier degré et près de six sur dix dans le second degré. En milieu spécialisé, ils forment également 40 % des effectifs des établissements sanitaires ou médico-sociaux (ESMS). Ils semblent donc avoir plus de difficultés à suivre une scolarité ordinaire.

Les élèves présentant un trouble du spectre autistique (TSA) constituent 14 % des effectifs du premier degré et 8 % de ceux du second degré. Sur l'ensemble des élèves en situation de handicap, ils sont, proportionnellement, les plus nombreux (26 %) à être scolarisés en milieu spécialisé (ESMS).

Tous milieux confondus, plus d'un élève en situation de handicap sur dix présente un trouble du psychisme (13 %), un TSA (13 %) ou un trouble du langage et de la parole (14 %). Cependant, leur répartition selon le mode de scolarisation est très différente. Les élèves présentant un trouble du psychisme sont plus souvent en milieu spécialisé (22 %) alors que les élèves présentant un trouble du langage et de la parole sont très majoritairement scolarisés en milieu ordinaire (98 %).

### À 12 ans, un élève sur trois est en 6<sup>e</sup> ou en 6<sup>e</sup> Segpa, presque un sur trois en ULIS

À 12 ans, 20 % des enfants en situation de handicap nés en 2005 arrivent « à l'heure » en 5<sup>e</sup> ou en 5<sup>e</sup> Segpa : 58 % des enfants présentant un trouble visuel, 48 % de ceux présentant un trouble moteur, et 42 % de ceux ayant un trouble viscéral y parviennent ► 5.2. À l'opposé, seulement 7 % des enfants de 12 ans présentant des troubles intellectuels et cognitifs atteignent ces classes.

Un tiers des enfants présentant des troubles du langage et de la parole étaient parvenus à l'heure en CM2, 29 % entrent en 5<sup>e</sup> ou en 5<sup>e</sup> Segpa à la rentrée 2017. Ces élèves souvent en retard sont parmi les plus nombreux (43 %) à entrer en 6<sup>e</sup> ou 6<sup>e</sup>-Segpa contre 30 % de l'ensemble des élèves en situation de handicap.

Au total, à 12 ans, 50 % des élèves en situation de handicap sont scolarisés en classe ordinaire contre 45 % à 10 ans. Parallèlement,

la part des élèves scolarisés en ULIS baisse de 10 points entre 10 et 12 ans pour atteindre 28 % en 2017. Ceci s'explique par les passages assez fréquents d'ULIS-école à Segpa. Les jeunes présentant des troubles intellectuels et cognitifs restent les plus nombreux en ULIS, mais en moins grande part : 39 % à 12 ans contre 60 % à 10 ans.

### À 16 ans, un élève sur quatre est scolarisé dans la voie professionnelle, un quart dans un établissement spécialisé

À 16 ans, les élèves en situation de handicap sont principalement scolarisés dans la voie professionnelle (39 % dont 6 % en apprentissage). Six élèves sur dix présentant un trouble du langage et de la parole sont dans cette voie ► 5.3. Les élèves en retard, mais ayant suivi un parcours en classe ordinaire, sont plus souvent en 2<sup>de</sup> professionnelle, ceux ayant eu un parcours en Segpa ou en ULIS préparent plutôt un CAP.

La voie générale ou technologique accueille les élèves « à l'heure ». Les jeunes présentant un trouble visuel y sont majoritaires (51 %) contrairement aux élèves présentant des troubles intellectuels et cognitifs qui y sont très peu présents (1 %). La part des élèves scolarisés en ULIS diminue à 12 % pour les élèves de 16 ans, contre 26 % à y être scolarisés à 14 ans. Les plus nombreux restent ceux présentant des troubles intellectuels et cognitifs (18 % à 16 ans contre 41 % à 14 ans). Une partie d'entre eux a été orientée en voie professionnelle, en ESMS ou sont possiblement non scolarisés. Un quart des élèves de 16 ans sont scolarisés en milieu spécialisé en 2017. La part des élèves présentant un trouble intellectuel et cognitif passe de 24 % à 14 ans à 32 % à 16 ans, une partie importante d'entre eux ayant fait un parcours en ULIS auparavant. Les jeunes présentant un trouble du spectre autistique restent les plus nombreux à être scolarisés en ESMS en 2017 (46 %) comme en 2015 (40 %). ■

#### POUR EN SAVOIR PLUS

- LE LAIDIER S., 2018, « Les enseignants accueillent des élèves en situation de handicap », *Note d'information*, n° 18.26, MEN-DEPP.
- LE LAIDIER S., PROUCHANDY P., 2016, « Pour la première fois, un regard sur les parcours à l'école primaire des élèves en situation de handicap », *Note d'information*, n° 16.26, MENESR-DEPP.
- LE LAIDIER S., 2015, « À l'école et au collège, les élèves en situation de handicap constituent une population fortement différenciée scolairement et socialement », *Note d'information*, n° 15.04, Paris, MENESR-DEPP.
- MEN-MESRI-DEPP, 2018, *Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche*, Paris, fiches 1.6, 3.9, 3.10 et 4.19 à 4.22.
- MEN-MESRI-DEPP, 2017, « Les enfants en situation de handicap: parcours scolaire à l'école et au collège », *Éducation & formations*, n° 95, Paris.

## 5.1 Les différents modes de scolarisation selon la déficience des élèves en situation de handicap en 2017-2018

Scolarisation	en milieu ordinaire				Ensemble	en milieu spécialisé <sup>2</sup>			Ensemble <sup>3</sup> sans double compte
	Premier degré		Second degré			Scolarité partagée	Exclusivement	Ensemble	
Mode de scolarisation	Classe ordinaire	ULIS	Classe ordinaire	ULIS					
Troubles intellectuels ou cognitifs	34 915	34 507	19 791	27 692	116 905	1 041	28 044	29 085	144 949
Troubles du psychisme	20 440	2 379	14 659	2 400	39 878	3 941	11 182	15 123	51 060
Troubles du spectre autistique	19 082	5 686	7 823	3 505	36 096	2 512	12 856	15 368	48 952
Troubles du langage ou de la parole	20 590	2 727	26 044	3 541	52 902	198	1 087	1 285	53 989
Troubles auditifs	3 437	707	3 062	581	7 787	238	2 214	2 452	10 001
Troubles visuels	2 245	245	2 485	274	5 249	57	249	306	5 498
Troubles viscéraux	2 132	138	1 636	144	4 050	2	412	414	4 462
Troubles moteurs	8 486	989	11 293	1 283	22 051	164	3 049	3 213	25 100
Plusieurs troubles associés	12 038	2 733	7 008	2 056	23 835	593	7 475	8 068	31 310
Autres troubles	7 141	541	4 644	397	12 723	270	1 677	1 947	14 400
Polyhandicap <sup>1</sup>						47	1 050	1 097	1 050
<b>Total</b>	<b>130 506</b>	<b>50 652</b>	<b>98 445</b>	<b>41 873</b>	<b>321 476</b>	<b>9 063</b>	<b>69 295</b>	<b>78 358</b>	<b>390 771</b>

1. N'existe qu'en milieu spécialisé.

2. Le milieu spécialisé rassemble les élèves scolarisés dans les établissements sanitaires ou médico-sociaux (ESMS), hors jeunes accueillis et scolarisés pour de courtes périodes.

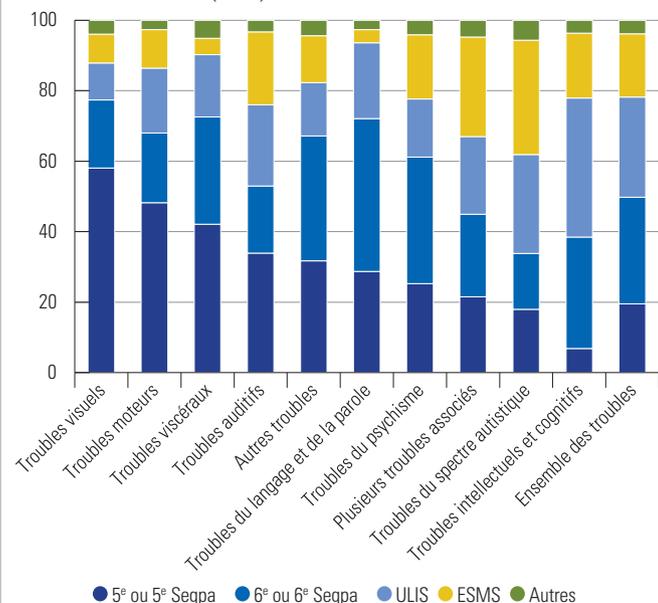
3. L'ensemble des élèves en situation de handicap ne prend pas en compte les élèves qui partagent leur scolarité entre milieu spécialisé et milieu ordinaire (scolarité partagée). Ces élèves sont déjà comptabilisés dans les effectifs du milieu ordinaire.

Champ : France métropolitaine + DOM, public + privé.

Source : MENJ-MESRI-DEPP et MENJ-DGESCO.

L'état de l'École 2018 © DEPP

## 5.2 Situation scolaire à douze ans selon la nature du trouble en 2017-2018 (en %)



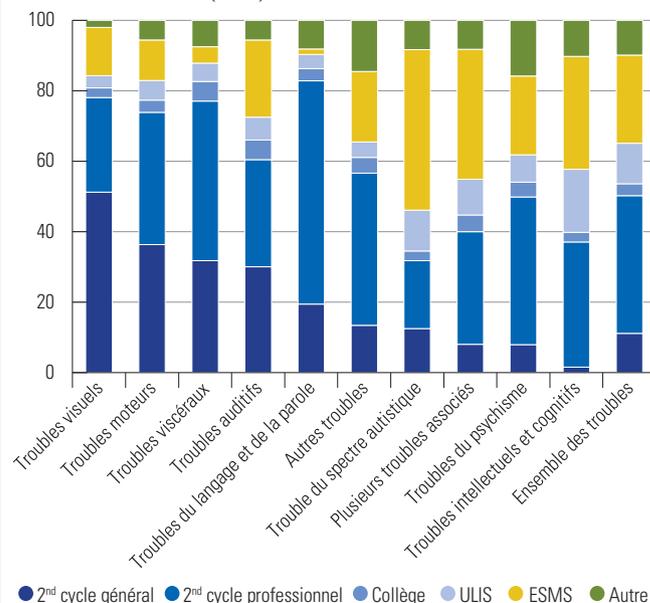
Lecture : 58 % des élèves de 12 ans présentant un trouble visuel sont en 5<sup>e</sup> ou 5<sup>e</sup> Segpa.

Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, public + privé.

Source : MENJ-MESRI-DEPP - Panel d'élèves en situation de handicap nés en 2005.

L'état de l'École 2018 © DEPP

## 5.3 Situation scolaire à seize ans selon la nature du trouble en 2017-2018 (en %)



Lecture : 51 % des élèves de 16 ans présentant un trouble visuel sont en second cycle général.

Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, public + privé.

Source : MENJ-MESRI-DEPP - Panel d'élèves en situation de handicap nés en 2001.

L'état de l'École 2018 © DEPP

### Un collégien et un écolier sur cinq en éducation prioritaire

À la rentrée 2017, 365 collèges publics sont en REP+ (Réseau d'éducation prioritaire renforcé) et 732 collèges publics sont en REP (Réseau d'éducation prioritaire) en France métropolitaine et dans les DOM. Un collégien du secteur public sur cinq est scolarisé en éducation prioritaire : 7 % sont scolarisés dans un collège REP+, soit 181 300 élèves, et 14 % dans un collège REP, soit 366 400 élèves ► **6.1.**

Dans le premier degré, 2 466 écoles publiques sont en REP+ et 4 237 écoles publiques sont en REP en France métropolitaine et dans les DOM. Un écolier du secteur public sur cinq est scolarisé en éducation prioritaire : 8 % sont scolarisés dans une école REP+, soit 459 800 élèves, et 12 % dans une école REP, soit 718 100 élèves.

### Une répartition hétérogène sur le territoire français

La répartition des collèges en éducation prioritaire (EP) n'est pas homogène sur le territoire. Les départements qui concentrent le plus les difficultés sociales comptent davantage d'élèves scolarisés en REP+. Quatre collèges REP+ sur dix sont concentrés dans cinq départements : le Nord, la Guyane, la Seine-Saint-Denis, les Bouches-du-Rhône et la Réunion. Par contre, 31 départements n'ont aucun collège REP+ ► **6.2.**

Et quatre départements ont plus d'un collégien sur cinq scolarisé en réseau d'éducation prioritaire renforcée : la Seine-Saint-Denis avec près de 22 % d'élèves en REP+, La Réunion (27 %), Mayotte (42 %) et la Guyane avec 95 % de ses collégiens.

### Une concentration de collégiens d'origine sociale défavorisée en éducation prioritaire

Comme attendu, les collégiens de l'éducation prioritaire sont très massivement d'origine sociale défavorisée : trois quarts des élèves de REP+ et six élèves sur dix de REP ont des parents ouvriers ou inactifs, contre 39,3 % dans les établissements publics hors éducation prioritaire ► **6.3.** Des écarts sont aussi observés pour le retard dans la scolarité : 16,8 % des élèves issus des écoles en REP+ et 13,0 % en REP sont « en retard » à l'entrée en sixième contre 7,4 % hors éducation prioritaire.

Les collèges de l'éducation prioritaire se caractérisent par la concentration de certains profils d'élèves. Ainsi, plus de neuf collèges en REP+ sur dix et un collège en REP sur deux accueillent au moins 60 % d'élèves d'origine sociale défavorisée contre seulement 6 % des collèges publics hors éducation prioritaire ► **6.4.**

### Les collégiens de REP+ réussissent moins bien le DNB

Le diplôme national du brevet (DNB) comprend, pour la session 2017, un examen écrit de quatre épreuves (français, mathématiques, histoire-géographie et sciences). À la session 2017, 22,4 % des élèves des collèges REP+ et 31,8 % des élèves des REP ont obtenu plus de 10/20 aux épreuves écrites, contre 51,7 % dans les collèges du secteur public hors éducation prioritaire (EP). Plus de 58 % des élèves des collèges REP+ et 46,3 % des élèves des REP ont obtenu moins de 8/20 aux épreuves écrites, contre 27,0 % dans le public hors EP.

Cependant, en prenant en compte le socle commun de connaissances, de compétences et de culture et l'épreuve orale, les écarts diminuent nettement : 80,1 % des élèves en REP+ ont obtenu leur DNB contre 88,9 % ailleurs ► **6.5.**

Ces indicateurs doivent être interprétés avec prudence. Non seulement ils ne tiennent pas compte du profil scolaire des élèves à l'entrée au collège (indicateur 18), mais encore, la nouvelle carte de l'éducation prioritaire n'est entrée en vigueur qu'à la rentrée 2015. ■

#### POUR EN SAVOIR PLUS

- STÉFANOU A., 2018, « L'éducation prioritaire. État des lieux », *Note d'information*, n° 18.02, MEN-MESRI-DEPP.
- STÉFANOU A., 2017, « Éducation prioritaire. Scolarisation des élèves au collège de 2007 à 2012 », *Éducation & Formations*, n° 95, MEN-MESRI-DEPP.
- MENESR-DEPP, 2017, *Géographie de l'École*, Paris, indicateur 13.

### 6.1 Nombre et proportion d'établissements et d'élèves en EP à la rentrée 2017 dans le secteur public

	Écoles			Collèges			
	Nombre	Effectifs d'élèves	%	Nombre	%	Effectifs d'élèves	%
REP	4 237	718 129	12,3	732	13,8	366 442	14,1
REP+	2 466	459 782	7,9	365	6,9	181 275	7,0
EP	6 703	1 177 911	20,2	1 097	21	547 717	21,1

REP+ : réseau d'éducation prioritaire renforcé.  
 REP : réseau d'éducation prioritaire.  
 EP : Éducation prioritaire.  
 Champ : France métropolitaine + DOM, public.  
 Source : MENJ-MESRI-DEPP.

L'état de l'École 2018 © DEPP

### 6.3 Origine sociale et retard scolaire à la rentrée 2017 (en %)

	Scolarisation dans un collège public			
	En REP+	En REP	Hors EP	Ensemble
Proportion d'enfants d'ouvriers et d'inactifs	75,1	61,2	39,3	44,9
Proportion d'enfants de cadres et d'enseignants	8,2	16,6	34,6	30,2
Proportion d'élèves entrant en 6 <sup>e</sup> « en retard »	16,8	13,0	7,4	8,7

Lecture : 16,8 % des élèves issus des écoles en REP+ sont en « retard » à l'entrée en 6<sup>e</sup>; ils ne sont que 7,4 % dans les écoles hors EP.  
 Champ : France métropolitaine + DOM, public.  
 Source : MENJ-MESRI-DEPP.

L'état de l'École 2018 © DEPP

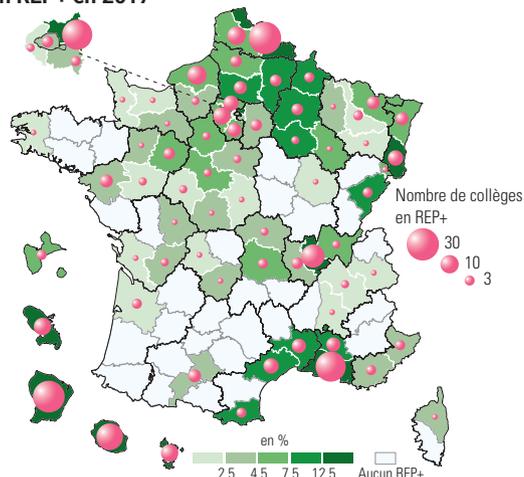
### 6.4 Répartition des collèges publics à la rentrée 2017 (en %)

Proportion de collèges scolarisant :	REP +	REP	Hors EP
plus de 75 % d'élèves défavorisés	50	7	0
plus de 60 % d'élèves défavorisés	95	54	6

Lecture : 50 % des collèges en REP+ scolarisent plus de 75 % d'élèves défavorisés contre 7 % des collèges en REP et 0 % des collèges hors éducation prioritaire.  
 Champ : France métropolitaine + DOM, public.  
 Source : MENJ-MESRI-DEPP.

L'état de l'École 2018 © DEPP

### 6.2 Part de collégiens et nombre de collèges du secteur public en REP+ en 2017

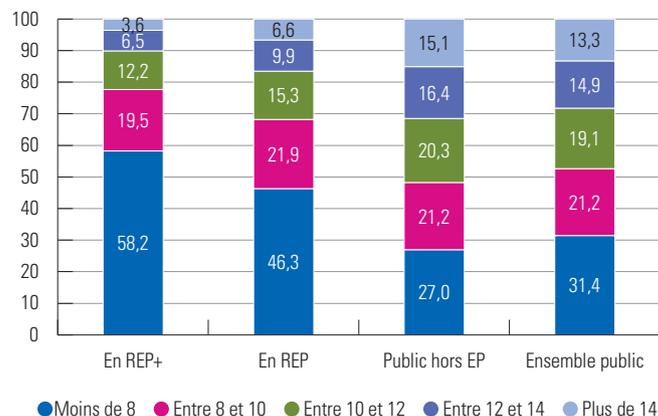


France métr. + DOM : 7 % et 365 collèges en REP+

Champ : France métropolitaine + DOM, public.  
 Source : MENJ-MESRI-DEPP.

L'état de l'École 2018 © DEPP

### 6.5 Répartition des élèves selon leurs notes aux épreuves écrites du DNB en 2017 (en %)



Lecture : dans les collèges REP+, 58,2 % des élèves ont eu strictement moins de 8 sur 20 aux épreuves écrites du DNB à la session de juin 2017, contre 46,3 % des élèves des collèges en REP, 27,0 % des élèves des collèges hors EP et 31,4 % de l'ensemble des élèves.  
 Champ : France métropolitaine + DOM, public.  
 Source : MENJ-MESRI-DEPP.

L'état de l'École 2018 © DEPP

### Les élèves se sentent bien dans leur établissement

Dans leur immense majorité, les élèves se sentent bien au sein de leur établissement. Ce constat vaut aussi bien pour les collégiens que pour les lycéens. Ainsi, au collège, plus de 94 % des élèves déclarent se sentir bien dans leur établissement. Cette part est de 95,5 % dans les lycées généraux et technologiques (LEGT) ; elle est de 90,0 % dans les lycées professionnels (LP).

C'est d'ailleurs dans les LP que l'absentéisme est le plus fréquent. Il y concerne, en moyenne, 15,9 % des élèves en 2016-2017. Le phénomène est deux fois moins élevé en LEGT (6,3 %) ; il ne concerne que 2,7 % des collégiens ► 7.1.

### Les absences non justifiées représentent moins d'un quart des absences des élèves

En raison de leurs absences non justifiées, de septembre 2016 à mai 2017, les élèves perdent en moyenne 1,5 % du temps d'enseignement, tous types d'établissement confondus. Sur l'ensemble de l'année, cela représente en moyenne 0,9 % du temps d'enseignement des collégiens, 1,8 % pour les LEGT et 4 % environ pour les LP, les plus touchés par le phénomène.

Lorsque toutes les absences sont prises en comptes (tous motifs confondus et qu'elles soient justifiées ou non), la proportion d'heures d'enseignement perdues est de 6,4 % en moyenne sur l'année. Cela représente une part d'enseignement perdu quatre fois plus importante que celle imputable aux absences non justifiées. De septembre 2016 à mai 2017, les collégiens perdent en moyenne 5,7 % de leur temps d'enseignement, contre 6,9 % pour les élèves de LEGT et 9,8 % pour ceux de LP ► 7.2.

Les heures d'enseignement perdues par les élèves s'ajoutent parfois à celles qui n'ont pas pu être assurées. Les raisons peuvent être multiples : fermeture de l'établissement, absences non remplacées des enseignants (pour fonctionnement du système, pour formations, pour congés). En moyenne, les heures non assurées auprès des élèves représentent 4,8 % du temps d'enseignement ► 7.3.

### Un lien cohérent entre climat scolaire et victimation

La dernière enquête sur le climat scolaire et la victimation a été réalisée au cours du printemps 2017 auprès des collégiens. Ces derniers ont émis une opinion sur le climat scolaire très majoritairement positive : 74 % d'entre eux ont répondu positivement à au moins 10 questions sur 12 relatives au climat scolaire dans leur établissement. De surcroît,

95 % ont donné plus de la moitié de réponses positives. Cependant, 6 % des collégiens ont déclaré une fréquence et un nombre de violences pouvant s'apparenter à du harcèlement. Dans l'ensemble, le nombre de violences déclaré par les élèves et le climat scolaire qu'ils perçoivent sont cohérents. Les élèves qui ont été victimes de violences ont une opinion moins favorable sur le climat scolaire dans leur établissement. Les élèves qui n'ont connu aucune des 9 situations de violences psychologiques ou physiques abordées dans le questionnaire sont 87 % à se trouver dans la tranche la plus positive du climat scolaire (au moins 10 réponses positives). La confrontation des deux indices montre que même en cas de multivictimation, plus du quart des élèves (26 %) conservent une opinion assez positive de l'institution scolaire ► 7.4.

### Les lycées professionnels et les collèges sont les plus exposés à la violence

Au cours de l'année scolaire 2016-2017, le nombre d'incidents graves déclarés par les chefs d'établissement du second degré s'établit à 13,8 incidents pour 1 000 élèves. Globalement, le niveau de violence ainsi mesuré demeure stable depuis plusieurs années.

Comme les années précédentes, l'intensité de la violence est plus élevée dans les LP et les collèges. En moyenne, sur l'année scolaire 2016-2017, le nombre d'actes de violence grave y est respectivement de 25,2 et 14,3 incidents graves pour 1 000 élèves contre seulement 6,0 pour 1 000 dans les LEGT.

Un chef d'établissement du second degré public sur cinq ne déclare aucun incident. Une telle situation est plus fréquente dans les LEGT (23 % des établissements concernés) et dans les collèges (21 %) que dans les lycées professionnels (14 %). Ces derniers concentrent plus d'incidents graves. En particulier, un proviseur de LP sur trois déclare plus de 10 incidents pendant l'année scolaire 2016-2017. Ils sont un sur quatre parmi les principaux de collège et un sur cinq parmi les proviseurs de LEGT ► 7.5.

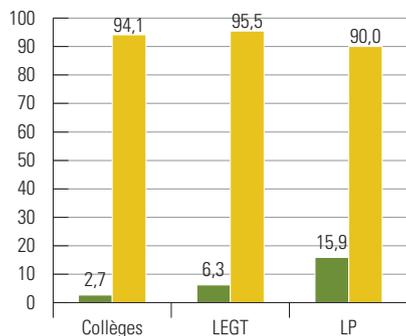
Enfin, les incidents graves déclarés concernent principalement les atteintes aux personnes, ces dernières représentent 80,2 % des faits. Parmi elles, les violences verbales sont les incidents les plus courants et elles sont commises par les élèves. ■

#### POUR EN SAVOIR PLUS

- CRISTOFOLI S., 2018, « En 2016-2017, l'absentéisme touche en moyenne 4,9 % des élèves du second degré public », *Note d'information*, n° 18.06, Paris, MEN-DEPP.
- HUBERT T., 2017, « 94 % des collégiens déclarent se sentir bien dans leur collège », *Note d'information*, n° 17.30, Paris, MEN-DEPP.
- FRECHOU H., 2017, « Lorsqu'elle s'exprime, la violence envers le personnel est essentiellement verbale », *Note d'information*, n° 17.29, Paris, MEN-DEPP.

### 7.1 Indicateurs de climat (vie) scolaire, selon le type d'établissement (en %)

- Proportion moyenne d'élèves absents
- Proportion d'élèves qui se sentent bien dans leur établissement

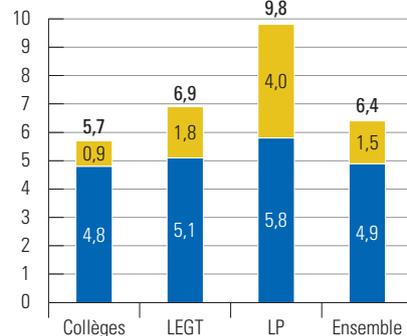


**Champ :** France métropolitaine + DOM, secteurs public et privé, enquête sur l'absentéisme des élèves, secteur public.  
**Sources :** MENJ-MESRI-DEPP, enquête Victimation (lycées 2015 & collèges 2017) et enquête absentéisme des élèves (2016-2017).

L'état de l'École 2018 © DEPP

### 7.2 Proportion d'heures d'enseignement perdues pour absences des élèves, selon le type d'établissement (en %)

- Absences non justifiées des élèves
- Absences justifiées des élèves



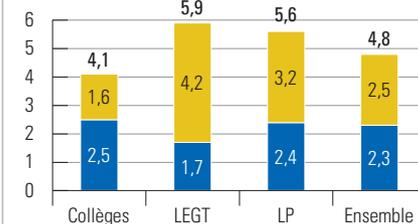
**Lecture :** au collège, 4,8 % des heures d'enseignement perdues par les élèves pour absences sont des absences justifiées et 0,9 % des absences non justifiées.

**Champ :** France métropolitaine, public.  
**Source :** MENJ-MESRI-DEPP, enquête absentéisme des élèves, 2016-2017.

L'état de l'École 2018 © DEPP

### 7.3 Proportion d'heures d'enseignement perdues pour non remplacement des enseignants, selon le type d'établissement (en %)

- Enseignants absents pour fonctionnement du système ou pour fermeture totale de l'établissement
- Enseignants absents pour raisons individuelles ou pour formation

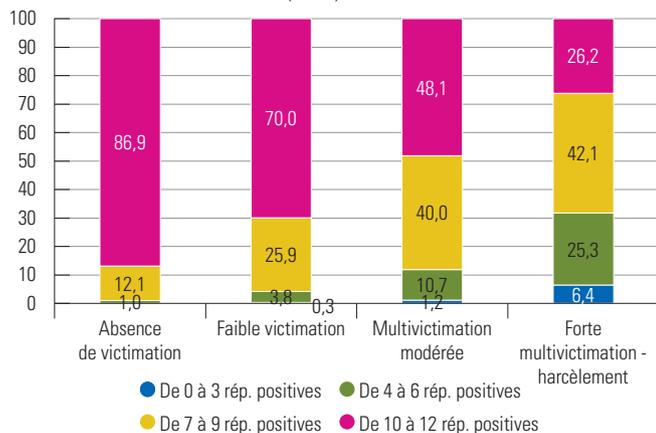


**Lecture :** au collège, 2,5 % des heures d'enseignement perdues par les élèves pour non remplacement des enseignants le sont pour raisons individuelles ou formation et 1,6 % pour fonctionnement du système ou fermeture totale de l'établissement.

**Champ :** France métropolitaine, public.  
**Source :** MENJ-MESRI-DEPP, enquête sur les absences non remplacées des enseignants, 2016-2017.

L'état de l'École 2018 © DEPP

### 7.4 Indice de climat scolaire selon l'importance de la multi-victimation (en %)

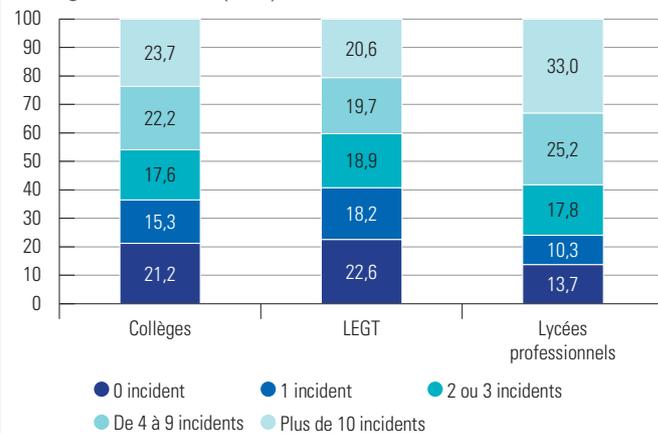


**Lecture :** parmi les collégiens n'ayant pas été victimes de violences morales ou physiques, 86,9 % déclarent se trouver dans la tranche la plus positive du climat scolaire (soit 10 à 12 réponses positives).  
 Même en cas de multivictimation ou de harcèlement, plus du quart (26,2%) conserve une opinion positive de l'institution scolaire.

**Champ :** France métropolitaine et DOM, public et privé.  
**Source :** MENJ-MESRI-DEPP, enquête de climat scolaire et de Victimation auprès des collégiens, printemps 2017.

L'état de l'École 2018 © DEPP

### 7.5 Répartition des établissements suivant le nombre d'incidents graves en 2017 (en %)



**Lecture :** au cours de l'année scolaire 2016-2017, 21,2 % des principaux de collège n'ont déclaré aucun incident grave.

**Champ :** France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, ensemble des établissements du second degré.  
**Source :** MENJ-MESRI-DEPP, enquête Sivas, 2016-2017.

L'état de l'École 2018 © DEPP

### Près de 155 milliards d'euros consacrés à l'éducation en 2017, soit 6,7 % du PIB

En 2017, la dépense intérieure d'éducation (DIE) est estimée à 154,6 milliards d'euros (Md€), soit 6,7 % de la richesse nationale (PIB) ► **8.1**. Avec 3,6 Md€ de plus qu'en 2016 (+ 2,4 %), c'est la plus forte progression de la DIE enregistrée depuis le début des années 2010. Elle est essentiellement portée par celle du budget de l'État pour l'enseignement scolaire, en augmentation de 3,8 % en 2017. La politique de « priorité au primaire » se traduit par une hausse particulièrement importante du programme « Enseignement scolaire public du premier degré » (5,5 %). Ce sont les dépenses de personnel qui augmentent le plus, avec notamment la hausse du point d'indice (+ 0,6 % en 2017) et des créations de postes d'enseignants et d'accompagnants pour améliorer la prise en charge des élèves en situation de handicap.

L'État participe de manière prépondérante au financement de la DIE, à hauteur de 57,4 % en 2017, principalement les ministères de l'Éducation nationale et de la Jeunesse (MENJ) et de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI). Il supporte l'essentiel des charges de personnel qui représentent les trois quarts des dépenses. Les collectivités territoriales financent 23,3 % de la DIE, les entreprises 8,5 %, les ménages, quant à eux, participent à hauteur de 7,7 %. Enfin, les autres administrations publiques, notamment la CAF qui verse l'allocation de rentrée scolaire (ARS), financent les 3,1 % restants. La part de chaque financeur est relativement stable sur les cinq dernières années.

La DIE se répartit entre le premier degré pour 45,0 Md€ (29,1 %), le second degré pour 60,0 Md€ (38,8 %) et l'enseignement supérieur pour 31,4 Md€ (20,3 %). Le reste finance la formation continue et extrascolaire à hauteur de 18,2 Md€ (11,8 %) ► **8.2**.

### 8 690 euros en moyenne par an pour un élève ou un étudiant

La dépense est de 6 550 euros pour un élève du premier degré, 9 890 euros pour un élève du second degré et 11 670 euros pour un étudiant. En moyenne pour l'ensemble des élèves et étudiants, elle atteint 8 690 euros en 2017, en hausse de 180 euros par rapport à 2016 ► **8.3**. Sur plus long terme, elle augmente en moyenne de 1,7 % par an en euros constants depuis 1980. Cette évolution résulte de celles de la DIE et des effectifs. Elle dépend beaucoup du niveau d'enseignement. C'est dans le premier degré que la dépense par élève a le plus augmenté sur les 40 dernières années : en moyenne, + 1,9 % par an en euros constants, notamment en raison d'une hausse du taux d'encadrement et de la création du corps de professeurs des

écoles. Contrairement aux autres niveaux, la croissance se poursuit sans interruption dans le premier degré depuis 2010. Dans le second degré, la dépense par élève a augmenté de 1,4 % par an depuis 1980, hausse due en partie à la revalorisation du statut des enseignants. En revanche, la dépense par étudiant n'a augmenté que de 0,9 % par an depuis 1980, la forte hausse des effectifs ayant absorbé la plus grande part de l'augmentation des crédits consacrés à l'enseignement supérieur.

### La France, légèrement au-dessus de la moyenne des pays de l'OCDE

Les comparaisons internationales rapportent aux PIB nationaux les dépenses consacrées à la seule formation initiale (hors formation continue) et hors niveau préélémentaire. En 2015, dernière année disponible pour les comparaisons internationales, la France se situe légèrement au-dessus de la moyenne des pays de l'OCDE (5,2 % contre 5,0 %), à un niveau presque équivalent à ceux de la Suède et des Pays-Bas. La Norvège, le Royaume-Uni, les États-Unis et l'Australie consacrent 6 % et plus de leur PIB à l'éducation. À l'inverse, l'Espagne, l'Allemagne, le Japon, l'Italie et l'Irlande y consacrent moins de 4,5 % ► **8.4**. ■

#### POUR EN SAVOIR PLUS

- LANDREAU A., DRÉGOIR M., 2018, « Près de 155 milliards d'euros consacrés à l'éducation en 2017 », *Note d'Information*, n° 18.29, Paris, MENESR-DEPP.
- MEN-MESRI-DEPP, 2018, *Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche*, chapitre 10, Paris.
- MENESR-DEPP, 2016, « Le compte de l'éducation. Principes, méthodes et résultats pour les années 2006 à 2014 », *Les dossiers de la DEPP*, n° 206, Paris.

### 8.1 La dépense pour l'éducation

	2013	2014	2015	2016	2017p
<b>Dépense intérieure d'éducation (DIE)</b>					
aux prix courants (en milliards d'euros)	144,0	146,0	147,6	150,1	154,6
aux prix 2017 (en milliards d'euros)	147,7	149,0	148,9	151,0	154,6
DIE/PIB (en %)	6,8 %	6,8 %	6,7 %	6,7 %	6,7 %
<b>Dépense moyenne par élève</b>					
aux prix courants (en euros)	8 290	8 370	8 410	8 450	8 690
aux prix 2017 (en euros)	8 500	8 540	8 480	8 510	8 690
<b>Structure du financement initial (en %)</b>					
État <sup>1</sup>	57,1 %	57,1 %	57,2 %	57,1 %	57,4 %
<i>dont MEN-MESRI</i>	52,9 %	53,3 %	53,6 %	53,7 %	54,1 %
Collectivités territoriales	23,9 %	23,8 %	23,9 %	23,5 %	23,3 %
Autres administrations publiques et CAF <sup>2</sup>	2,6 %	2,8 %	2,9 %	3,1 %	3,1 %
Entreprises	8,8 %	8,5 %	8,4 %	8,6 %	8,5 %
Ménages	7,6 %	7,8 %	7,6 %	7,7 %	7,7 %

2017p : données provisoires.

1. État = MEN + MESRI + autres ministères + reste du monde.

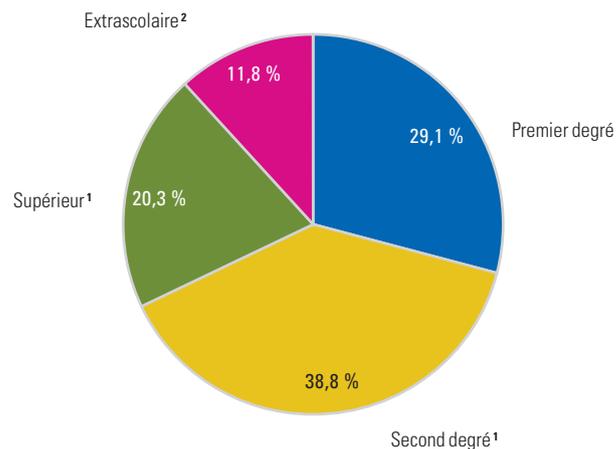
2. L'ARS (allocation de rentrée scolaire versée par la CAF) a été créée en 1986.

Champ : France métropolitaine + DOM.

Source : MENJ-MESRI-DEPP, Compte de l'éducation.

L'état de l'École 2018 © DEPP

### 8.2 Structure de la dépense d'éducation par niveau, en 2017



Les données 2017 sont provisoires.

1. Y compris l'apprentissage au niveau secondaire et supérieur.

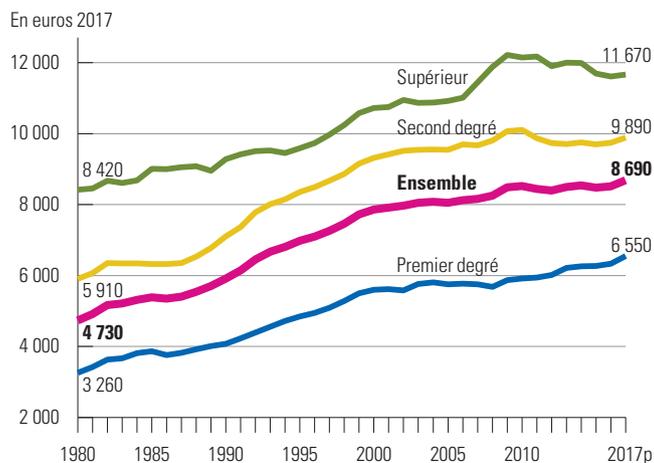
2. Y compris la formation professionnelle continue.

Champ : France métropolitaine + DOM.

Source : MENJ-MESRI-DEPP, Compte de l'éducation.

L'état de l'École 2018 © DEPP

### 8.3 Évolution de la dépense moyenne par élève ou étudiant aux prix 2017 (en euros)



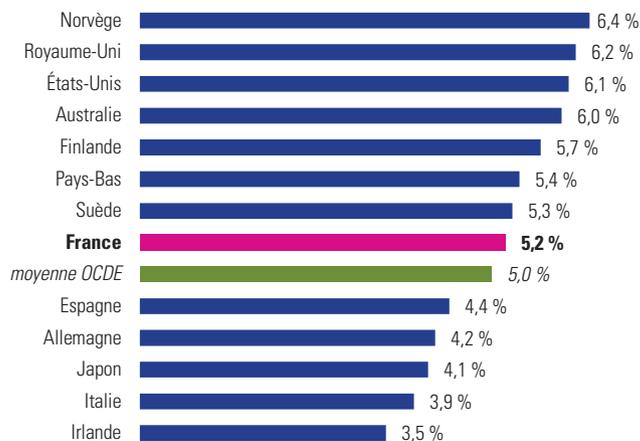
2017p : données provisoires.

Champ : France métropolitaine + DOM.

Source : MENJ-MESRI-DEPP, Compte de l'éducation.

L'état de l'École 2018 © DEPP

### 8.4 Dépense d'éducation (formation initiale hors préélémentaire) par rapport au PIB (2015)



Source : OCDE, Regards sur l'éducation, 2018.

L'état de l'École 2018 © DEPP

### 45 milliards d'euros consacrés au premier degré, soit près de 30 % de la DIE

La dépense d'éducation consacrée au premier degré (enseignement préélémentaire et élémentaire, adaptation scolaire, scolarisation des élèves handicapés et activités liées) atteint 45,0 milliards d'euros en 2017. À 29,1 %, sa part dans la DIE atteint à peine le niveau du début des années 1980 ► 9.1. Pourtant, la DIE du premier degré se redresse depuis 2009 et l'année 2017 marque une accélération dans la priorité accordée à ce niveau (+ 3,4 % par rapport à 2016). Pour l'enseignement préélémentaire, cette hausse traduit notamment les efforts en faveur de la scolarisation des enfants de moins de trois ans. Au niveau élémentaire, les actions engagées comme le doublement des classes de CP et de CE1 en REP+ et REP et les accompagnements adaptés (dispositifs « stages de réussite ») dédiés aux élèves de CM1 et de CM2 expliquent une part de l'augmentation. Ce sont les dépenses de personnels qui augmentent le plus. Leur croissance est proche de 5 % pour les enseignants, à la suite de la création de postes y compris pour les remplacements, des revalorisations indemnitaires et de la hausse de la valeur du point d'indice. Les dépenses pour les personnels non enseignants rémunérés par l'État croissent de près de 10 % (postes consacrés à l'accompagnement des élèves en situation de handicap) et celles des Atsem et autres personnels rémunérés par les communes, de plus de 2 %.

La dépense d'éducation pour le premier degré est financée à 35,1 % par les collectivités territoriales essentiellement représentées par les communes qui ont à leur charge la rémunération des personnels non enseignants ainsi que les dépenses de fonctionnement et d'investissement des écoles maternelles et élémentaires.

Tous financeurs confondus, les dépenses de personnel représentent 78,5 % de la dépense pour les établissements en 2017, dont 26,5 % pour les personnels non enseignants ► 9.2.

### 6 550 euros en moyenne par an pour un élève du premier degré

De 1980 à 2017, dans un contexte de baisse ou de stagnation des effectifs d'élèves du premier degré et de revalorisation des carrières des enseignants (création du corps des professeurs des écoles), la dépense pour un élève du premier degré est passée, à prix constants, de 3 260 euros à 6 550 euros, soit une augmentation moyenne de 1,9 % par an ► 9.3. La croissance, soutenue jusqu'en 2000, ralentit un peu ensuite. Néanmoins, entre 2010 et 2017, la dépense moyenne dans le premier degré croît encore de près de 10,6 %, alors qu'elle baisse pour les autres niveaux (- 2,2 % dans le second degré et - 4,0 % dans l'enseignement supérieur).

De 1980 à 1997, les dépenses annuelles moyennes par élève de l'enseignement préélémentaire et élémentaire se sont nettement rapprochées, grâce à l'augmentation du nombre moyen d'enseignants par élève et à l'important accroissement des dépenses de personnel des communes en préélémentaire. Ensuite, elles restent relativement proches avec, depuis 2013, un avantage de plus en plus marqué pour un élève de préélémentaire par rapport à un élève d'élémentaire (respectivement 6 800 euros et 6 400 euros en 2017).

### La France nettement en dessous de la moyenne des pays de l'OCDE

En 2015, la dépense pour un élève de l'école élémentaire en France est nettement au-dessous de la moyenne observée dans les pays de l'OCDE, à un niveau légèrement supérieur à celui de l'Espagne. *A contrario*, la Norvège, les États-Unis, le Royaume-Uni et la Suède sont les pays qui dépensent le plus par élève au niveau élémentaire. L'Allemagne se situe dans la moyenne observée dans l'ensemble des pays de l'OCDE ► 9.4. ■

#### POUR EN SAVOIR PLUS

- LANDREAU A., DRÉGOIR M., 2018, « Près de 155 milliards d'euros consacrés à l'éducation en 2017 », *Note d'Information*, n° 18.29, Paris, MENESR-DEPP.
- MENESR-DEPP, 2016, « Le compte de l'éducation. Principes, méthodes et résultats pour les années 2006 à 2014 », *Les dossiers de la DEPP*, n° 206, Paris.
- *Les séries chronologiques de données statistiques sur le système éducatif*, [www.education.gouv.fr/cid58535/series-chronologiques-de-donnees-statistiques-sur-le-systeme-educatif.html#Les\\_couts\\_et\\_les\\_financements](http://www.education.gouv.fr/cid58535/series-chronologiques-de-donnees-statistiques-sur-le-systeme-educatif.html#Les_couts_et_les_financements)

### 9.1 La dépense d'éducation pour le premier degré

	2013	2014	2015	2016	2017p
<b>DIE pour le premier degré</b>					
aux prix courants (en milliards d'euros)	41,3	42,0	42,7	43,2	45,0
aux prix 2017 (en milliards d'euros)	42,4	42,9	43,1	43,5	45,0
Part dans la DIE (en %)	28,7 %	28,8 %	28,9 %	28,8 %	29,1 %
Dépense moyenne par élève aux prix 2017 (en euros)	6 220	6 260	6 270	6 330	6 550
<b>Structure du financement initial (en %)</b>					
État <sup>1</sup>	53,5 %	54,0 %	55,1 %	55,9 %	56,5 %
<i>dont MEN-MESRI</i>	53,3 %	53,9 %	54,9 %	55,6 %	56,3 %
Collectivités territoriales	38,3 %	37,6 %	36,5 %	35,7 %	35,1 %
Autres administrations publiques et CAF	2,3 %	2,4 %	2,4 %	2,4 %	2,3 %
Entreprises	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
Ménages	5,9 %	5,9 %	6,0 %	6,1 %	6,1 %

2017p : données provisoires.

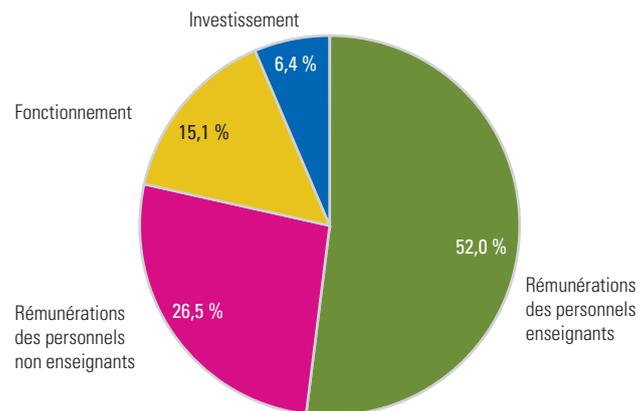
1. État = MEN + MESRI + autres ministères + reste du monde.

Champ : France métropolitaine + DOM.

Source : MENJ-MESRI-DEPP, Compte de l'éducation.

L'état de l'École 2018 © DEPP

### 9.2 Structure de la dépense des établissements pour le premier degré, en 2017



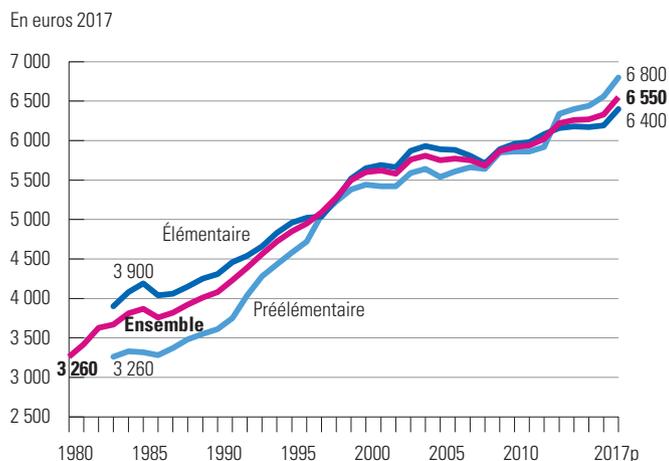
Les données 2017 sont provisoires.

Champ : France métropolitaine + DOM.

Source : MENJ-MESRI-DEPP, Compte de l'éducation.

L'état de l'École 2018 © DEPP

### 9.3 Évolution de la dépense moyenne par élève du premier degré aux prix 2017 (en euros)



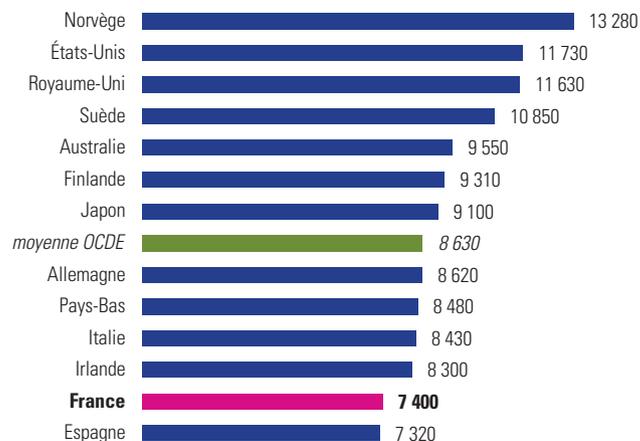
2017p : données provisoires.

Champ : France métropolitaine + DOM.

Source : MENJ-MESRI-DEPP, Compte de l'éducation.

L'état de l'École 2018 © DEPP

### 9.4 Dépense moyenne pour un élève de l'élémentaire, public et privé, en équivalents dollars (2015)



Source : OCDE, Regards sur l'éducation, 2018.

L'état de l'École 2018 © DEPP

### 60 milliards d'euros consacrés au second degré, soit près de 40 % de la DIE

En 2017, la France a consacré 60,0 milliards d'euros au second degré, soit 38,8 % de la dépense intérieure d'éducation ► **10.1**. Bien que cette part soit relativement stable depuis 2013, la DIE du second degré augmente plus en 2017 que les années précédentes (+ 2,3 %), retrouvant son niveau de 2010.

Les trois quarts de cette hausse s'expliquent par la croissance des dépenses de personnels : + 2,6 % pour les enseignants et + 3,1 % pour les autres personnels. Elle est due notamment à la création de postes d'enseignants, d'accompagnants d'élèves en situation de handicap et d'assistants d'éducation dans les zones d'éducation prioritaire, ainsi qu'à une revalorisation des régimes indemnitaires.

Près de la moitié des dépenses pour le second degré sont consacrées au collège, les lycées généraux et technologiques en perçoivent 30 % et les lycées professionnels 16 %.

Les régions et les départements, en charge des lycées et des collèges, financent 21,1 % de la DIE du second degré. Ils assument les rémunérations des personnels techniques et de service et presque la totalité des dépenses de fonctionnement et d'investissement. L'État finance un peu plus des deux tiers de la DIE. Ce poids s'explique notamment par sa part prépondérante dans la prise en charge des rémunérations des personnels enseignants et de l'aide aux familles avec le versement des bourses (784,5 millions d'euros d'aides directes du ministère de l'Éducation nationale en 2017).

Tous financeurs confondus, les dépenses de personnel représentent 76,1 % de la dépense pour les établissements en 2017, dont 55,5 % pour les enseignants ► **10.2**.

### 9 890 euros en moyenne par an pour un élève ou un apprenti du second degré

En 2017, la dépense pour un collégien est de 8 710 euros. Pour un lycéen en enseignement général ou technologique, elle est de 11 060 euros et pour un lycéen en enseignement professionnel, elle atteint 12 730 euros ► **10.3**.

Depuis 1980, la dépense par élève ou apprenti du second degré a crû de 67,3 %. Cette hausse, rapide de 1986 à 2000 (plus de 47 %) est due, d'une part à l'amélioration de la carrière des enseignants, et, d'autre part aux conséquences des lois de décentralisation. En effet, à la suite du transfert des crédits d'apprentissage, de transports scolaires (à partir de 1984), de fonctionnement des collèges et des lycées (1986) et d'équipement de ces établissements (progressivement à partir de 1986), les départements et les régions ont participé plus

massivement à la dépense d'éducation dans le second degré. Puis la croissance s'essouffle pour s'inverser entre 2010 et 2013 (- 4 %). La diminution des dépenses des collectivités territoriales (de près de 8 %), conjuguée à la légère croissance des effectifs (+ 0,8 %) au cours de la période, explique cette baisse. Entre 2013 et 2016, la dépense par élève évolue peu (+ 0,3 %). En 2017, avec la hausse des crédits accordés par le budget de l'État et la faible croissance des effectifs (+ 0,7 %), la dépense moyenne augmente de 1,5 %.

### La France nettement au-dessus de la moyenne des pays de l'OCDE

Contrairement à ce qui est observé dans le premier degré, en 2015, la France dépense nettement plus que la moyenne de l'OCDE par élève de l'enseignement secondaire (11 750 équivalents dollars). Le niveau est comparable à celui observé en Allemagne.

C'est dans le second cycle de l'enseignement secondaire que la dépense par élève en France est sensiblement au-dessus de la moyenne de l'OCDE (13 800 équivalents dollars contre 10 200), à un niveau comparable à ceux de l'Allemagne ou des États-Unis, mais nettement inférieur à celui de la Norvège (16 100 équivalents dollars).

Dans le premier cycle de l'enseignement secondaire, la dépense par élève de la France est légèrement supérieure à la moyenne de l'OCDE (10 270 équivalents dollars en France contre 9 940) à un niveau équivalent au Royaume-Uni et proche de l'Allemagne et du Japon. La Finlande et la Norvège dépensent plus de 14 000 équivalents dollars ► **10.4**. ■

#### POUR EN SAVOIR PLUS

- LANDREAU A., DRÉGOIR M., 2018, « Près de 155 milliards d'euros consacrés à l'éducation en 2017 », *Note d'Information*, n° 18.29, Paris, MENESR-DEPP.
- MENESR-DEPP, 2016, « Le compte de l'éducation. Principes, méthodes et résultats pour les années 2006 à 2014 », *Les dossiers de la DEPP*, n° 206, Paris.
- *Les séries chronologiques de données statistiques sur le système éducatif*, [www.education.gouv.fr/cid58535/series-chronologiques-de-donnees-statistiques-sur-le-systeme-educatif.html#Les\\_couts\\_et\\_les\\_financements](http://www.education.gouv.fr/cid58535/series-chronologiques-de-donnees-statistiques-sur-le-systeme-educatif.html#Les_couts_et_les_financements)

### 10.1 La dépense d'éducation pour le second degré (y compris l'apprentissage au niveau secondaire)

	2013	2014	2015	2016	2017p
<b>DIE pour le second degré</b>					
aux prix courants (en milliards d'euros)	56,5	57,3	57,7	58,2	60,0
aux prix 2017 (en milliards d'euros)	58,0	58,5	58,2	58,6	60,0
Part dans la DIE (en %)	39,2 %	39,3 %	39,1 %	38,8 %	38,8 %
Dépense moyenne par élève aux prix 2017 (en euros)	9 710	9 750	9 700	9 740	9 890
<b>Structure du financement initial (en %)</b>					
État <sup>1</sup>	66,5 %	67,1 %	67,3 %	67,5 %	67,5 %
dont MEN-MESRI	63,4 %	64,0 %	64,2 %	64,7 %	64,7 %
Collectivités territoriales	21,8 %	21,5 %	21,3 %	21,1 %	21,1 %
Autres administrations publiques et CAF	2,3 %	2,4 %	2,4 %	2,3 %	2,3 %
Entreprises	2,1 %	2,0 %	2,0 %	2,0 %	2,0 %
Ménages	7,3 %	7,1 %	7,1 %	7,2 %	7,2 %

2017p : données provisoires.

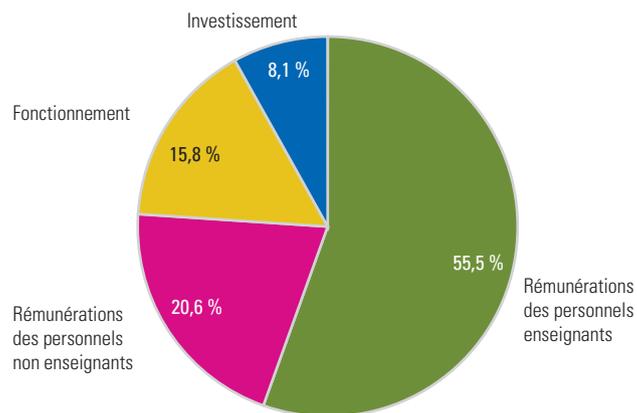
1. État = MEN + MESRI + autres ministères + reste du monde.

Champ : France métropolitaine + DOM.

Source : MENJ-MESRI-DEPP, Compte de l'éducation.

L'état de l'École 2018 © DEPP

### 10.2 Structure de la dépense des établissements pour le second degré (y compris l'apprentissage au niveau secondaire), en 2017



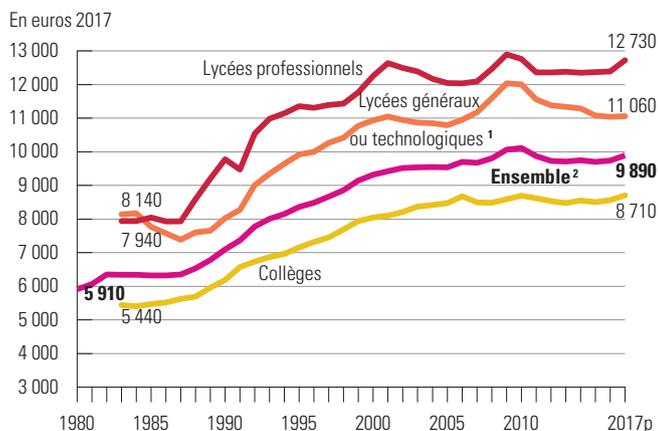
Les données 2017 sont provisoires.

Champ : France métropolitaine + DOM.

Source : MENJ-MESRI-DEPP, Compte de l'éducation.

L'état de l'École 2018 © DEPP

### 10.3 Évolution de la dépense moyenne par élève du second degré aux prix 2017 (en euros)



2017p : données provisoires.

1. Les formations en lycée post-baccalauréat ne sont pas prises en compte.

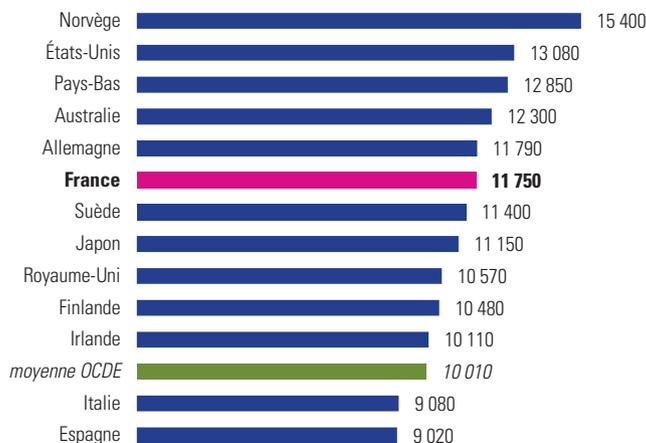
2. Y compris l'apprentissage au niveau secondaire.

Champ : France métropolitaine + DOM.

Source : MENJ-MESRI-DEPP, Compte de l'éducation.

L'état de l'École 2018 © DEPP

### 10.4 Dépense moyenne pour un élève du secondaire, public et privé, en équivalents dollars (2015)



Source : OCDE, Regards sur l'éducation, 2018.

L'état de l'École 2018 © DEPP

### 31 milliards d'euros consacrés à l'enseignement supérieur, soit 20 % de la DIE

La collectivité nationale a consacré 31,4 milliards d'euros à l'enseignement supérieur en 2017, ce qui représente 20,3 % de la dépense intérieure d'éducation (DIE). Ce poids est stable depuis 2013 ► **11.1**. Sur cette période, la dépense augmente d'environ 2 % chaque année, sauf en 2015 où elle a légèrement reculé. En 2017, les trois quarts de l'augmentation sont supportés par l'État, à la suite des mesures de revalorisation de la rémunération des personnels et de la hausse du financement du fonctionnement des universités, notamment pour augmenter les capacités d'accueil des étudiants.

En financement initial, la part de l'État est prépondérante dans le financement de la DIE pour le supérieur (67,7 %), loin devant celle des collectivités territoriales (10,7 %) et des ménages (8,7 %). En financement final, c'est-à-dire après intégration des bourses au budget des ménages, la part de ces derniers double quasiment (16,7 %).

Certaines aides directes ou indirectes financées par l'État, et qui bénéficient aux étudiants ou à leur famille, n'apparaissent pas dans la DIE pour l'enseignement supérieur : elles sont d'ordre fiscal (majoration du quotient familial) ou non directement liées au statut étudiant (allocation logement à caractère social).

Tous financeurs confondus, les dépenses de personnel représentent 71,7 % de la dépense pour les établissements en 2017, dont 42,1 % pour les enseignants et 29,6 % pour les personnels non enseignants ► **11.2**.

### 11 670 euros en moyenne par an pour un étudiant

Si depuis 1980, la DIE au profit de l'enseignement supérieur a été multipliée par 2,7, la croissance de la dépense moyenne par étudiant est moins rapide, car le nombre d'inscrits a doublé sur la même période. La dépense par étudiant atteint 11 670 euros en 2017, soit 38,6 % de plus qu'en 1980. Dans le même temps, la dépense moyenne par élève du second degré augmentait de 67,3 %. Pendant une trentaine d'années à partir de 1980, la dépense pour l'enseignement supérieur a progressé presque tous les ans plus que les effectifs ; la dépense par étudiant a ainsi augmenté en moyenne de 1,3 % par an. De 2010 à 2016 en revanche, la hausse des effectifs accélère sans que la dépense suive au même rythme : la dépense par étudiant est en recul de -0,8 % par an.

Les coûts moyens par étudiant sont très différents selon les filières de formation ► **11.3**. Ils varient, en 2017, de 10 330 euros par an pour un étudiant d'université à 14 210 euros pour un étudiant de STS et 15 760 euros pour un élève de CPGE. La dépense par étudiant en

université reste inférieure à celles des autres formations bien qu'elle ait connu la croissance la plus forte depuis 1992 (+ 37,7 %, contre + 19,3 % pour les STS et + 8,7 % pour les CPGE). Ces dépenses moyennes ont ainsi eu tendance à se rapprocher, à partir du milieu des années 2000, mais elles s'écartent à nouveau depuis 2013 pour atteindre, en 2017, un écart de près 5 500 euros entre le coût d'un étudiant en université et en CPGE.

### La France légèrement au-dessus de la moyenne des pays de l'OCDE

En France, en 2015, les dépenses pour l'enseignement supérieur retenues pour les comparaisons internationales sont légèrement supérieures à la moyenne observée dans les pays de l'OCDE (16 140 équivalents dollars contre 15 660). Les États-Unis se détachent en affichant un niveau très élevé de dépenses par étudiant (30 000 équivalents dollars) devant le Royaume-Uni et la Suède (plus de 24 000 équivalents dollars par étudiant). À l'inverse, l'Irlande, l'Espagne et l'Italie affichent des dépenses moyennes par étudiant inférieures à celles observées dans les pays de l'OCDE ► **11.4**. ■

#### POUR EN SAVOIR PLUS

- LANDREAU A., DRÉGOIR M., 2018, « Près de 155 milliards d'euros consacrés à l'éducation en 2017 », *Note d'Information*, n° 18.29, Paris, MENESR-DEPP.
- MENESR-DEPP, 2016, « Le compte de l'éducation. Principes, méthodes et résultats pour les années 2006 à 2014 », *Les dossiers de la DEPP*, n° 206, Paris.
- Les séries chronologiques de données statistiques sur le système éducatif, [www.education.gouv.fr/cid58535/series-chronologiques-de-donnees-statistiques-sur-le-systeme-educatif.html#Les\\_couts\\_et\\_les\\_financements](http://www.education.gouv.fr/cid58535/series-chronologiques-de-donnees-statistiques-sur-le-systeme-educatif.html#Les_couts_et_les_financements)

### 11.1 La dépense d'éducation pour le supérieur (y compris l'apprentissage au niveau supérieur)

	2013	2014	2015	2016	2017p
<b>DIE pour le supérieur</b>					
aux prix courants (en milliards d'euros)	29,1	29,8	29,9	30,6	31,4
aux prix 2017 (en milliards d'euros)	29,9	30,4	30,2	30,8	31,4
Part dans la DIE (en %)	20,2 %	20,3 %	20,3 %	20,4 %	20,3 %
Dépense moyenne par étudiant aux prix 2017 (en euros)	12 000	11 990	11 690	11 610	11 670
<b>Structure du financement initial (en %)</b>					
État <sup>1</sup>	68,6 %	67,9 %	68,4 %	67,5 %	67,7 %
dont MEN-MESRI	61,6 %	60,6 %	60,9 %	60,2 %	60,3 %
Collectivités territoriales	11,1 %	10,6 %	10,8 %	10,8 %	10,7 %
Autres administrations publiques <sup>2</sup>	1,9 %	3,2 %	3,5 %	3,4 %	3,5 %
Entreprises	9,6 %	8,8 %	9,0 %	9,5 %	9,4 %
Ménages	8,8 %	9,5 %	8,4 %	8,7 %	8,7 %

2017p : données provisoires.

1. État = MEN + MESRI + autres ministères + reste du monde.

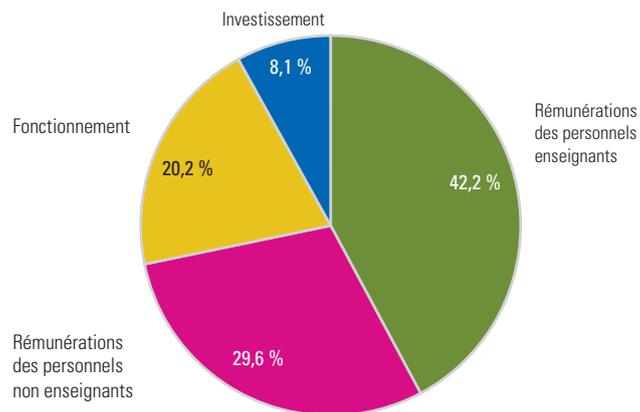
2. Y compris chambres consulaires et l'agence nationale de la recherche (ANR) depuis 2014.

Champ : France métropolitaine + DOM.

Source : MENJ-MESRI-DEPP, Compte de l'éducation.

L'état de l'École 2018 © DEPP

### 11.2 Structure de la dépense des établissements pour le supérieur (y compris l'apprentissage au niveau supérieur), en 2017



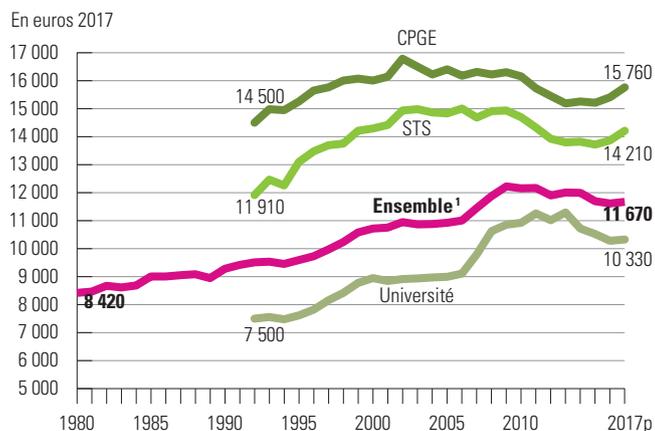
Les données 2017 sont provisoires.

Champ : France métropolitaine + DOM.

Source : MENJ-MESRI-DEPP, Compte de l'éducation.

L'état de l'École 2018 © DEPP

### 11.3 Évolution de la dépense moyenne par étudiant aux prix 2017 (en euros)



2017p : données provisoires.

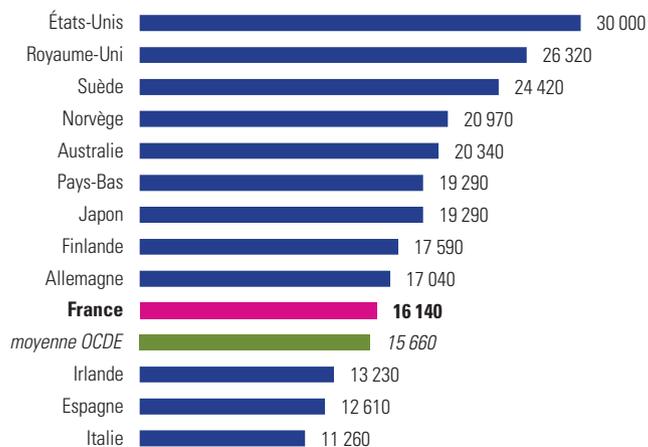
1. Y compris l'apprentissage au niveau supérieur.

Champ : France métropolitaine + DOM.

Source : MENJ-MESRI-DEPP, Compte de l'éducation.

L'état de l'École 2018 © DEPP

### 11.4 Dépense moyenne par étudiant, y compris activités de recherche et développement<sup>1</sup>, en équivalents dollars (2015)



1. voir méthodologie.

Source : OCDE, Regards sur l'éducation, 2018.

L'état de l'École 2018 © DEPP

### Plus des trois quarts des personnels sont sur des missions d'enseignement

Durant l'année scolaire 2017-2018, 1 133 000 personnes sont rémunérées par le ministère de l'Éducation nationale au titre de l'enseignement scolaire : 898 000 personnels des corps enseignants, 231 000 personnels des corps non enseignants, et moins de 4 000 apprentis.

Les femmes sont majoritaires dans cette population (71,7 %).

Parmi les personnels des corps enseignants, 881 000 personnes sont, au quotidien, sur des missions d'enseignement ; elles représentent 78 % de l'ensemble des effectifs de l'enseignement scolaire ► 12.1. Les autres missions concernent des domaines très diversifiés : inspection, direction d'établissement, orientation, animation pédagogique, administration, santé. Les enseignants considérés par la suite sont uniquement ceux qui sont en mission d'enseignement.

### Les effectifs des corps enseignants croissent dans le premier degré et fléchissent légèrement dans le second degré sur 10 ans

Jusqu'en 2012, les effectifs de personnes en mission d'enseignement dans le public décroissent, portés par les nombreux départs à la retraite et la nette diminution du nombre de postes offerts aux concours (fiche 13) : en particulier, ils baissent de 3,7 % dans le premier degré, et de 4,9 % dans le second degré ► 12.2. Ensuite, l'augmentation des postes ouverts au concours et le recrutement plus important de non-titulaires, dans un contexte de départs à la retraite moins nombreux, entraînent une reprise de la croissance du nombre d'enseignants dans le public (en cinq ans, + 6,2 % dans le premier degré, + 3,5 % dans le second degré).

Entre 2008 et 2017, les effectifs d'enseignants du privé sous contrat sont plus dynamiques que ceux du public : dans le premier degré, ils croissent de 4,4 %, contre 2,3 % dans le public. Dans le second degré, ils décroissent moins dans le privé (- 0,6 %) que dans le public (- 1,5 %).

### Le nombre de non-titulaires parmi les enseignants du secteur public augmente sur 10 ans

Sur la même période, la part de non-titulaires parmi les enseignants a augmenté dans le public et dans le privé sous contrat : elle est ainsi passée de 3,4 % en 2008 à 5,6 % en 2017 dans le public, et de 15 % à 18,6 % dans le privé sous contrat ► 12.3. Cette part connaît un pic en 2013, en raison du recrutement des candidats admissibles à la session exceptionnelle des concours enseignants en tant que

« contractuels admissibles » pour une durée d'un an. Sur les deux dernières années, les effectifs d'enseignants non titulaires du secteur public croissent fortement, d'environ + 10 % par an. En revanche, ceux du secteur privé stagnent depuis 2014. La part des non-titulaires est plus forte parmi les enseignants du second degré que parmi ceux du premier degré, que ce soit dans le secteur privé ou le secteur public.

### Les recrutements de personnels non enseignants qualifiés et de non-titulaires ont augmenté durant la dernière décennie

La dernière décennie a également été marquée par une modification de la structure des personnels des corps non enseignants, qui assurent des fonctions administratives, techniques, d'encadrement, d'inspection, d'assistance éducative dans les établissements publics, en rectorat, dans les services départementaux ou en administration centrale ► 12.4.

Les personnels de catégorie A ont ainsi crû de plus de 30 %, tandis que ceux de catégorie B ou C ont diminué de 25 % à 30 %. Cette chute est liée au transfert, à partir de 2004, de la gestion des personnels techniciens, ouvriers et de services des collèges et des lycées aux collectivités, au reclassement, en 2011, des agents de la filière laboratoire dans les corps des ingénieurs, techniciens de recherche et de formation (ITRF) et des personnels infirmiers scolaires en catégorie A.

Sur la même période, une forte hausse du nombre de non-titulaires, concerne surtout des personnes chargées de la vie scolaire : assistants d'éducation et accompagnants d'élèves en situation de handicap. En 2017, ils sont plus de 100 000 à intervenir dans les établissements. La forte augmentation à partir de 2015 est liée, en partie, au fait que depuis 2015, les accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) sont correctement recensés dans les systèmes d'information, ce qui n'était pas le cas auparavant. ■

#### POUR EN SAVOIR PLUS

- MEN-MESRI-DEPP, 2018, *Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche*, Paris, chapitre 9.
- MEN-MESRI-DEPP, 2018, *Bilan social 2016-2017*, volume 1. *Enseignement scolaire*.

### 12.1 Personnels de l'enseignement scolaire en 2017-2018

			Effectifs 2017-2018	Part des femmes
Personnels des corps enseignants <sup>1</sup>			898 202	70,7
En mission d'enseignement	Secteur public	1 <sup>er</sup> degré	334 709	84,2
		2 <sup>nd</sup> degré	402 288	58,7
	Secteur privé <sup>2</sup>	1 <sup>er</sup> degré	46 444	91,6
		2 <sup>nd</sup> degré	97 975	66,2
Sur d'autres missions			16 786	57,5
Personnels des corps non enseignants <sup>1</sup>			230 900	75,3
Personnels d'encadrement			17 936	48,6
Personnels de vie scolaire			135 270	75,2
Personnels IATSS			66 590	86,2
Personnels ITRF			11 104	54,8
Apprentis			3 617	72,4
Ensemble des personnels			1 132 719	71,7

1. Personnels titulaires, assimilés titulaires, stagiaires ou non titulaires.

2. Uniquement enseignants du secteur privé sous contrat, ceux du secteur privé hors contrat ne sont pas payés par le MENJ.

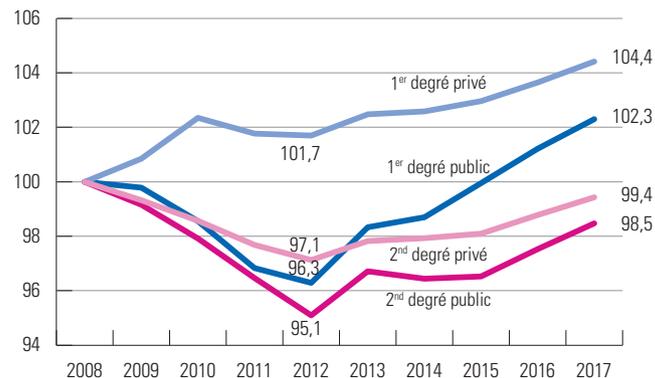
Note : parmi les personnels scolaires rémunérés par le MENJ figurent les personnels en STS, CPGE.

Champ : France métropolitaine + DOM (hors Mayotte pour le privé), ensemble des agents payés par le MENJ, en activité et ayant une affectation au 30 novembre.

Source : MENJ-MESRI-DEPP, Base statistique des agents (BSA) 2017.

L'état de l'École 2018 © DEPP

### 12.2 Évolution des effectifs d'enseignants en mission d'enseignement par secteur<sup>1</sup> et par degré<sup>2</sup>



1. Pour le privé, uniquement enseignants du secteur privé sous contrat, ceux du secteur privé hors contrat ne sont pas payés par le MENJ.

2. Second degré y compris STS et CPGE.

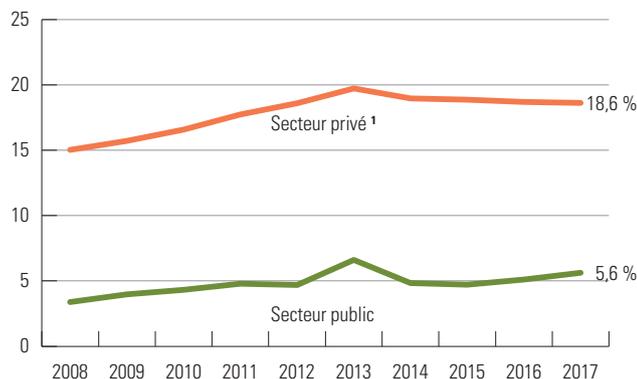
Lecture : entre 2008 et 2017, les effectifs d'enseignants dans le premier degré public ont augmenté de 2,3 %.

Champ : France métropolitaine + DOM (hors Mayotte pour le privé), ensemble des personnes ayant une mission d'enseignement, parmi l'ensemble des agents, payés par le MENJ, en activité et ayant une affectation au 30 novembre de l'année.

Source : MENJ-MESRI-DEPP, Base statistique des agents (BSA) 2008-2017.

L'état de l'École 2018 © DEPP

### 12.3 Évolution de la part des non-titulaires parmi les enseignants en mission d'enseignement (en %)



1. Pour le privé, uniquement enseignants du secteur privé sous contrat, ceux du secteur privé hors contrat ne sont pas payés par le MENJ.

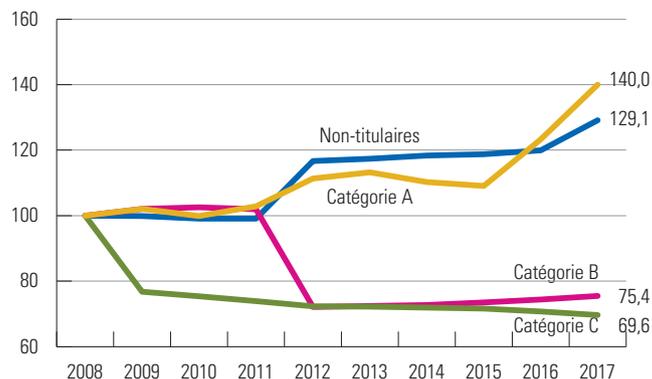
Lecture : en 2017, 5,6 % des enseignants dans le secteur public sont non titulaires.

Champ : France métropolitaine + DOM (hors Mayotte pour le privé), ensemble des personnes ayant une mission d'enseignement, parmi l'ensemble des agents, payés par le MENJ, en activité et ayant une affectation au 30 novembre de l'année.

Source : MENJ-MESRI-DEPP, Base statistique des agents (BSA) 2008-2017.

L'état de l'École 2018 © DEPP

### 12.4 Évolution des effectifs des corps non enseignants par catégorie



Les évolutions sont calculées hors administration centrale et SIEC et hors apprentis sur toute la période.

Lecture : entre 2008 et 2017, les effectifs de personnes appartenant à un corps non enseignant de catégorie A ont augmenté de 29,1 %.

Champ : France métropolitaine + DOM (hors Mayotte pour le privé), ensemble des personnels des corps non enseignants, parmi l'ensemble des agents, payés par le MENJ, en activité et ayant une affectation au 30 novembre de l'année. Hors personnels de l'administration centrale et du service interacadémique des examens et concours (SIEC) jusqu'en 2014.

Source : MENJ-MESRI-DEPP, Base statistique des agents (BSA) 2008-2014.

L'état de l'École 2018 © DEPP

### L'offre de postes dans le public continue de croître dans le premier degré et se stabilise dans le second degré

Chaque année, entre 6 000 et 7 000 enseignants des corps du premier degré public partent à la retraite, un chiffre stable depuis 2012. Au cours de la dernière décennie, le nombre annuel de départs à la retraite des enseignants a fortement diminué, résultant des effets conjugués de la démographie et des réformes des retraites mises en œuvre depuis 2004. En 2016, pour un départ à la retraite, près de deux postes sont ouverts au concours, dans le premier comme dans le second degré public. L'offre de postes aux concours enseignants du public a fortement augmenté depuis la session 2013 ► 13.1. Si l'augmentation continue dans le premier degré, à un rythme moindre, pour atteindre 13 600 postes ouverts en 2017, l'offre de postes se stabilise en 2017 dans le second degré autour de 15 300 postes.

La structure de cette offre se modifie légèrement, car de plus en plus de postes ouverts aux concours sont pourvus par des personnes déjà en emploi (concours interne et troisième concours).

### Depuis 2015, le taux de candidature aux concours enseignants demeure inférieur à celui des sessions 2008 à 2012

Le nombre de candidatures aux concours enseignants n'a pas augmenté aussi rapidement que le nombre de postes ouverts ► 13.2. Le taux de candidature est ainsi moindre que lors des sessions 2008 à 2012, où les postes ouverts étaient moins nombreux. Depuis 2015, il se stabilise autour de 2,8 pour le premier degré public, et à 4,1 dans le second degré public. Des postes restent vacants chaque année par manque de candidats admis, comme dans l'académie de Créteil pour le premier degré, et en mathématiques pour le second degré.

### Le salaire des enseignants du second degré est supérieur à celui des enseignants du premier degré

En 2016, un enseignant de l'Éducation nationale perçoit en moyenne un salaire net de 2 380 euros par mois ► 13.3. Un enseignant du second degré perçoit en moyenne 1,16 fois plus qu'un enseignant du premier degré. En effet, parmi les enseignants du second degré figurent des enseignants agrégés ou de chaire supérieure, dont la grille de rémunération est plus favorable que la grille des autres corps du second degré, qui correspond aussi à celle des professeurs des écoles. En outre, les enseignants du second degré ont davantage de possibilités d'assurer des heures supplémentaires, et des missions complémentaires donnant lieu à la perception d'indemnités.

Les femmes, plus nombreuses dans le premier degré, perçoivent en moyenne un salaire moins élevé que les hommes.

En moyenne, un enseignant perçoit un salaire 1,14 fois plus élevé qu'une enseignante : les hommes sont moins souvent à temps partiel, et plus nombreux dans le second degré, plus rémunérateur.

Dans le secteur public, le salaire net est en moyenne 1,2 fois plus élevé que dans le secteur privé, ce qui s'explique en grande partie également par des effets de structure, mais également par les plus forts taux de cotisations salariales des enseignants du privé.

### Dans l'Union européenne, comme en France, le salaire moyen des enseignants croît avec les niveaux d'enseignement

À l'école élémentaire publique, le salaire effectif des enseignants français est en moyenne sensiblement plus faible que celui de leurs collègues dans les pays de l'Union européenne. Il est toutefois très légèrement supérieur à cette moyenne européenne dans le premier cycle de l'enseignement secondaire public et nettement supérieur à elle dans le second cycle ► 13.4.

En parité de pouvoir d'achat (PPA), le salaire moyen effectif des enseignants en France est très inférieur à celui des enseignants en Allemagne, quel que soit le niveau d'enseignement.

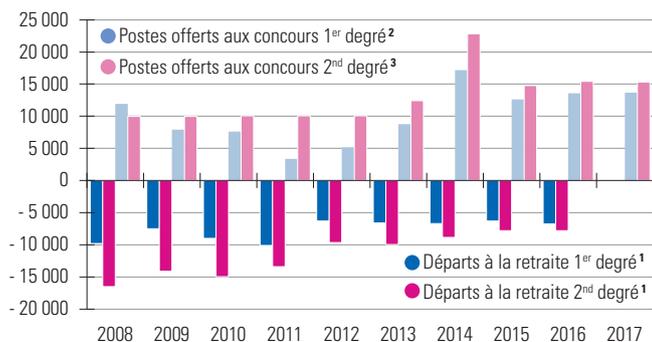
Au Luxembourg, qui affiche la rémunération la plus importante d'Europe, les enseignants reçoivent l'équivalent de sept salaires proposés en Lettonie, pays qui présente la rémunération la plus faible d'Europe. Les pays d'Europe centrale et orientale (et certains pays du Sud européen) proposent à leurs enseignants un salaire relativement bas, contrairement à ceux du Nord qui offrent une rémunération bien supérieure à la moyenne.

Comme en France, le salaire moyen des enseignants en Europe augmentent avec les niveaux d'enseignement, sauf rares exceptions, dont l'Estonie, où il ne change pas d'un niveau à l'autre. Dans la plupart des pays où les salaires sont bas en moyenne, ceux-ci évoluent à peine entre les niveaux d'enseignement. ■

#### POUR EN SAVOIR PLUS

- DEFRESNE M., 2018, « L'évolution du salaire des enseignants entre 2015 et 2016 », *Note d'information*, n° 18.25, MEN-MESRI-DEPP.
- DEFRESNE M., MONSO O., SAINT-PHILIPPE S., 2018, « Les enseignantes perçoivent 14 % de moins que les enseignants. Analyse des écarts de salaire », *Éducation & formations*, n° 96, MEN-DEPP.
- RAKOCEVIC R., 2018, « À salaire égal, travail inégal ? Rémunération des femmes et des hommes enseignants en Europe », *Éducation & formations*, n° 96, MEN-DEPP.
- MEN-MESRI-DEPP, 2018, *Bilan social 2016-2017, volume 1. Enseignement scolaire*.
- *L'Europe de l'éducation en chiffres 2018*, MEN-MESRI-DEPP, Paris, chapitre 4.

### 13.1 Évolution des départs à la retraite et des admis aux concours, pour les corps enseignants du public



1. Données non disponibles pour 2017.

2. L'ensemble des concours externes, internes et troisième concours sont comptabilisés. Le concours externe supplémentaire de Créteil, organisé en 2015, 2016 et 2017, est pris en compte.

3. L'ensemble des concours externes, internes et troisième concours sont comptabilisés. Le concours externe spécial de l'agrégation, organisé en 2017, est pris en compte.

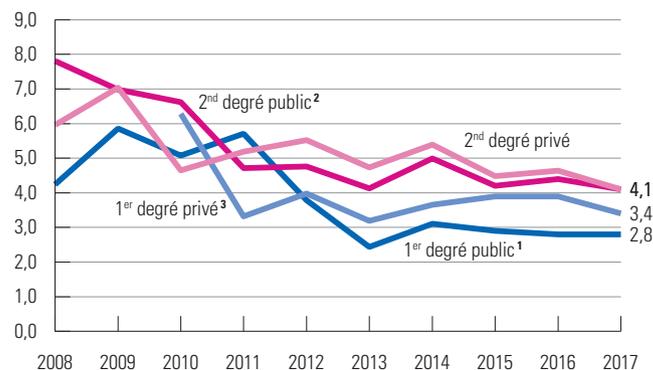
**Lecture :** au cours de l'année civile 2016, près de 6 800 professeurs des écoles ou instituteurs sont partis à la retraite. À la session 2016, près de 13 100 postes ont été offerts aux concours externes et internes de professeur des écoles.

**Champ :** France entière + COM + Nouvelle-Calédonie, corps enseignants du secteur public. Hors Nouvelle-Calédonie pour les concours du 1<sup>er</sup> degré.

**Source :** MENJ-MESRI-DEPP, fichiers de fin de fonction Agape, EPP, Agora, Poppée-ITRF 2005-2017 ; système de gestion Ocean.

L'état de l'École 2018 © DEPP

### 13.2 Nombre de candidatures par poste ouvert aux concours des corps enseignants



1. Le concours externe supplémentaire de Créteil, organisé en 2015, 2016 et 2017 est pris en compte.

2. Le concours externe spécial de l'agrégation, organisé en 2017, est pris en compte.

3. Données non disponibles avant 2010.

**Lecture :** à la session 2017, 2,8 personnes se sont présentées à un concours du 1<sup>er</sup> degré public.

**Note :** ce graphique comptabilise les candidatures effectives (c'est-à-dire seules celles où la personne s'est présentée à la première épreuve du concours) ; néanmoins, un même candidat peut s'être présenté à plusieurs concours.

**Champ :** France entière + COM + Nouvelle-Calédonie, concours externes et internes des corps enseignants (hors session exceptionnelle 2014). Hors Nouvelle-Calédonie pour les concours du premier degré.

**Sources :** MENJ-MESRI-DEPP, système de gestion Ocean. MENJ-MESRI-DGRH-DAF.

L'état de l'École 2018 © DEPP

### 13.3 Salaire net mensuel moyen perçu par les enseignants du ministère de l'Éducation nationale en 2016 (en euros)

	Ensemble	Public	Privé	Ratio public / privé
Corps du premier degré	2 183	2 218	1 899	1,17
Corps du second degré	2 537	2 641	2 121	1,25
Ensemble	2 380	2 443	2 054	1,19
Ratio homme / femme	1,14	1,14	1,10	—
Ratio 1 <sup>er</sup> degré / 2 <sup>nd</sup> degré	1,16	1,19	1,12	—

**Unité :** salaires en euros.

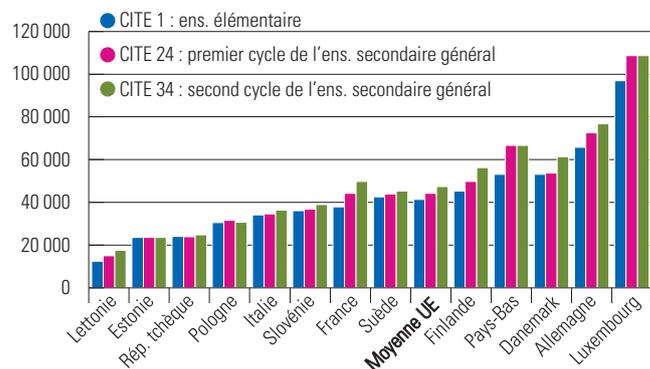
**Lecture :** en 2016, en moyenne, un enseignant du premier degré perçoit un salaire net mensuel de 2 183 euros ; un enseignant perçoit en moyenne un salaire 1,14 fois plus élevé qu'une enseignante ; un enseignant du second degré perçoit en moyenne un salaire 1,16 fois plus élevé qu'un enseignant du 1<sup>er</sup> degré.

**Champ :** France métropolitaine + DOM hors Mayotte. Enseignants titulaires ou non.

**Source :** Insee, SIASP ; traitement MENJ-MESRI-DEPP.

L'état de l'École 2018 © DEPP

### 13.4 Salaire effectif moyen des enseignants âgés de 25-64 ans dans l'Union européenne, selon le niveau d'enseignement, en \$ PPA



**Lecture :** le salaire moyen des enseignants du premier cycle de l'enseignement secondaire en France (collège = CITE 24) s'élève à 44 294 \$ PPA. (voir méthodologie) en 2015 et à 44 246 \$ PPA en moyenne européenne en 2016.

**Note :** année de référence 2015 pour la France, 2016 pour les autres pays. La moyenne UE prend en compte les pays de l'Union européenne également membres de l'OCDE pour lesquels les données effectives sont disponibles (ex. données manquantes pour l'Espagne).

**Champ :** enseignants à temps plein du secteur public (équivalent temps plein pour l'Estonie).

Pour la France : France entière (hors Mayotte), postes principaux annuels à temps complet.

**Source :** OCDE, *Regards sur l'éducation* 2018, tableau D3.4, collecte commune avec le réseau Eurydice à partir de diverses sources nationales (Insee-SIASP pour la France, traitement DEPP).

L'état de l'École 2018 © DEPP

### Un encadrement moins favorable en France dans l'élémentaire

Au niveau international, l'encadrement des élèves est mesuré par le ratio nombre moyen d'élèves par enseignant. Ce ratio, pour le premier degré, n'est calculé que pour le niveau élémentaire et tous secteurs confondus, et il est très variable selon les pays. En 2016, il est de 19,4 élèves par enseignant en moyenne en élémentaire en France soit devant le Royaume-Uni (16,9) et l'Allemagne (15,3). Ce niveau est bien supérieur à la moyenne des pays de l'OCDE (15 élèves en moyenne par enseignant).

Les élèves des établissements scolaires du second degré bénéficient en France de taux d'encadrement en moyenne meilleurs que ceux des pays comparables de l'OCDE. Pour 2016, le ratio « nombre moyen d'élèves par enseignant » s'établit à 13,1 en France, soit quasiment au même niveau que la moyenne des pays de l'OCDE (12,9) et moins qu'au Royaume-Uni (15,4) et qu'au Pays-Bas (16,9).

Cet indicateur est une approche simplifiée des conditions d'accueil des élèves pour permettre des comparaisons internationales. Il doit être mis en regard avec d'autres indicateurs.

### Le nombre d'heures d'enseignement allouées par élève évolue différemment selon le cycle

Dans le second degré, l'augmentation du nombre d'élèves par enseignant au cours de la décennie s'est accompagnée d'une évolution différente du nombre d'heures d'enseignement allouées par élèves (H/E) selon les cycles ► 14.2. Le second cycle général et technologique a été le plus impacté : alors qu'en 2009, 139 heures d'enseignement de professeurs étaient mobilisées pour 100 élèves chaque semaine, ce ne sont plus que 129 heures en 2017. Les heures allouées aux élèves en collège ont moins diminué (baisse de 124 à 120). En revanche, davantage de moyens ont été accordés au second cycle professionnel : pour 100 élèves, 214 heures d'enseignement sont mobilisées en 2017, contre 209 heures en 2009.

### Les enseignants français sont moins nombreux à participer à des actions de formation continue que leurs collègues des pays de l'OCDE

L'enquête internationale TALIS de l'OCDE a pour objectif de recueillir des données sur l'environnement pédagogique et les conditions de travail des enseignants dans les collèges.

Au cours des douze derniers mois précédant l'enquête 2013, le taux de participation des enseignants à des activités de formation continue en France figure parmi les plus faibles (76 % pour les femmes comme pour les hommes, contre une moyenne TALIS de 88 %).

Ce taux est plus élevé dans les collèges publics, notamment en éducation prioritaire, comparativement au secteur privé. Il est également plus élevé pour les enseignants à temps plein, comparé aux enseignants à temps partiel. Les enseignants plus âgés participent moins aux activités de formation que leurs collègues plus jeunes.

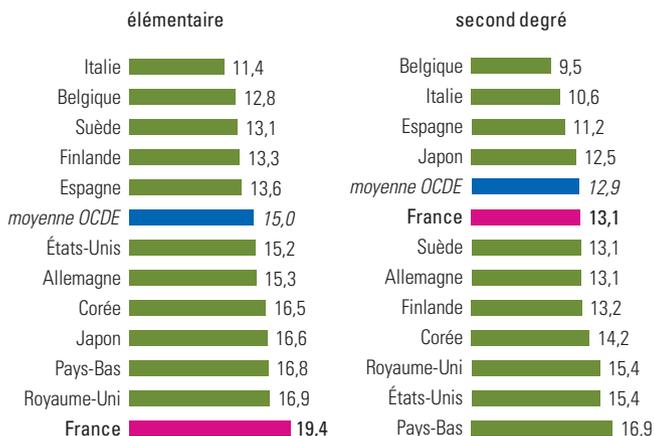
L'activité de formation la plus fréquemment mentionnée, en France (54 %) comme dans l'ensemble des pays participants (71 %), correspond à des « stages et ateliers portant sur les matières enseignées, les méthodes pédagogiques ou autres aspects en rapport avec l'éducation » ► 14.3.

La durée des formations en France apparaît, de plus, systématiquement inférieure à celle des enseignants des autres pays, quelle que soit la modalité de formation proposée par l'enquête avec, par exemple, une durée moyenne d'à peine 4 jours en France contre 8 jours pour la moyenne TALIS en stages et ateliers, modalité la plus courante. ■

#### POUR EN SAVOIR PLUS

- CHESNÉ J.-F., DO C.-L., JEGO S., BRIANT P., LEFRESNE F., SIMONIS-SUEUR C., 2014, « TALIS 2013. La formation professionnelle des enseignants est moins développée en France que dans les autres pays », *Note d'information*, n° 14.22, MENESR-DEPP.
- MEN-MESRI-DEPP, 2018, *Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche*, Paris, chapitre 9.
- MEN-MESRI-DEPP, 2018, *Bilan social 2016-2017, volume I. Enseignement scolaire*.
- *L'Europe de l'éducation en chiffres 2018*, MEN-MESRI-DEPP, Paris, chapitre 4.

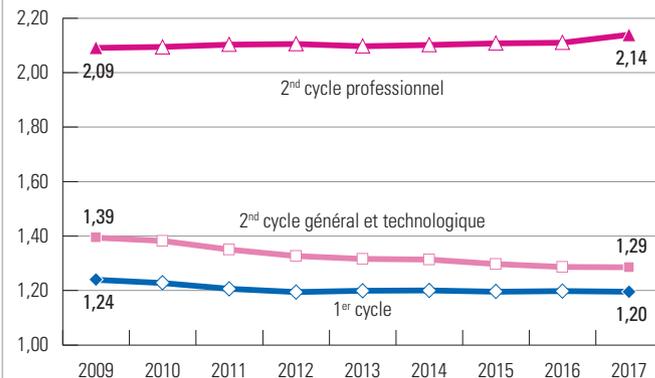
14.1 Nombre moyen d'élèves dans l'enseignement élémentaire et dans le second degré en 2016



Source : OCDE, Regards sur l'éducation, 2018.

L'état de l'École 2018 © DEPP

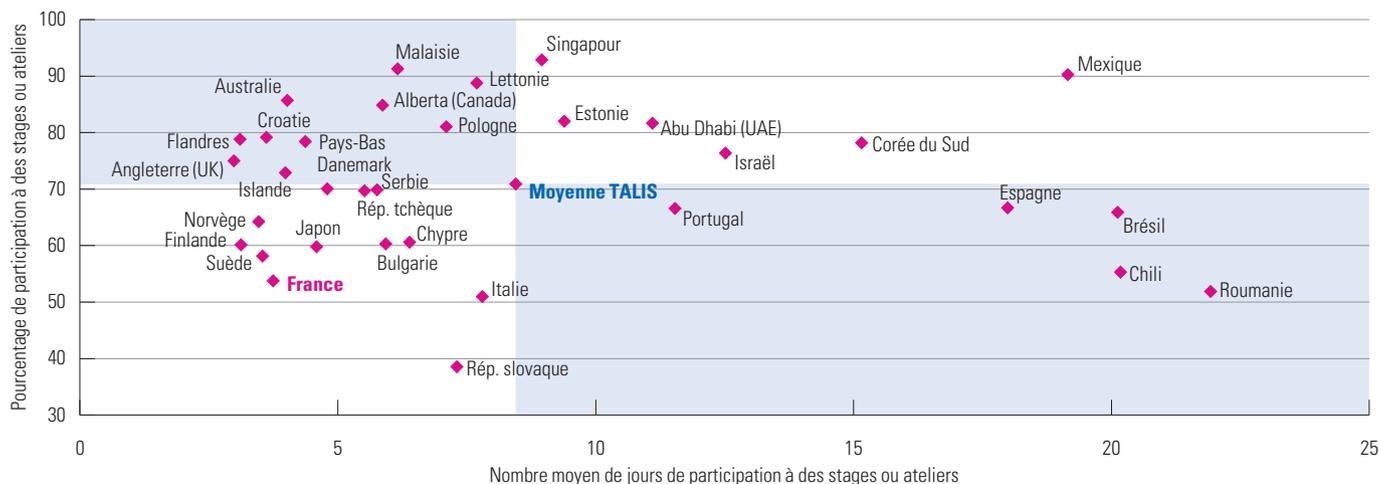
14.2 Évolution du nombre d'heures d'enseignement allouées par élève (H/E) dans le second degré



Lecture : en 2017, le H/E au collège est de 1,20 soit, en moyenne, 120 heures d'enseignement de professeurs mobilisés pour 100 élèves.  
 Note : les STS et CPGE ne sont pas inclus. Le premier cycle comprend les enseignements dispensés en Segpa.  
 Champ : France métropolitaine + DOM, secteurs public et privé sous contrat.  
 Source : MENJ-MESRI-DEPP, Bases relais 2009-2017.

L'état de l'École 2018 © DEPP

14.3 Fréquence et durée de la participation des enseignants à des activités de formation continue sous forme de stages ou d'ateliers



Lecture : la France est représentée dans le quart inférieur gauche du graphique. On y trouve les pays pour lesquels à la fois la proportion d'enseignants ayant participé à une activité de formation continue sous forme de stages ou d'ateliers lors des 12 derniers mois et la durée de cette dernière, sont les moins élevées.  
 Sources : enquête internationale TALIS, MENJ-MESRI-DEPP.

L'état de l'École 2018 © DEPP

### Le nombre d'élèves par classe diminue dans les écoles publiques

Alors qu'il était relativement stable entre 2013 et 2016, le nombre moyen d'élèves par classe (E/C) de niveau élémentaire est en nette baisse en 2017 dans le secteur public, en lien avec le dédoublement des classes de CP en réseau d'éducation prioritaire renforcé (REP+). Il s'établit à 23,0, soit deux élèves de moins par classe que dans les écoles privées sous contrat (25,1) ► **15.1.**

Dans les classes de niveau préélémentaire des écoles publiques, la diminution du nombre d'élèves s'est faite de manière beaucoup plus régulière entre 2013 et 2017 (- 0,2 élève par an en moyenne). En 2017, ces classes accueillent en moyenne 24,1 élèves, contre 25,8 élèves pour les classes de même niveau dans les écoles privées sous contrat.

Le nombre d'élèves par classe est plus favorable en éducation prioritaire : 20,6 en REP+ et 22,3 en REP. Ils sont 23,8 pour les écoles hors éducation prioritaire et 24,3 pour les écoles publiques hors éducation prioritaire non situées en zone rurale. Cet indicateur n'inclut pas les enseignants relevant du dispositif « Plus de maîtres que de classe ».

### Forte baisse de la taille des classes en REP+

De tels écarts entre les écoles de l'éducation prioritaire et les autres sont structurels. Ils ont été augmentés avec la mise en place des CP dédoublés en REP+ à la rentrée 2017. Cette mesure vise à combattre la difficulté scolaire dès les premières années des apprentissages fondamentaux et à soutenir les élèves les plus fragiles.

Ainsi, à la rentrée 2017, la taille des classes en REP+ accueillant uniquement des élèves de CP s'est considérablement réduite. 58,5 % de ces classes accueillent au maximum 12 élèves contre uniquement 0,3 % à la rentrée 2016. Pour une taille maximale de 15 élèves par classe, la proportion s'élève à 89 % (contre 1,9 % en 2016). En REP+, la taille moyenne des classes accueillant uniquement des élèves de CP est passée de 21,7 élèves en 2016 à 13,4 en 2017. Le nombre de classes à cours unique CP en REP+ a augmenté de 80 % ► **15.2.**

### Léger recul de la scolarisation précoce

Sur une longue période, le taux de scolarisation des enfants de deux ans est orienté à la baisse : de 35 % au début des années 2000, il s'est depuis stabilisé et oscille autour de 12 % depuis 2012. En 2017, le taux de scolarisation atteint 11,7 %, soit - 0,2 point par rapport à 2016.

Afin de lutter contre les inégalités scolaires, la scolarisation précoce s'est développée en REP et REP+. Il s'établit à 19,3 % en REP, 22,2 % en REP+, soit 20,5 % pour l'ensemble de l'éducation prioritaire. Ce taux est de 9,7 % dans les autres écoles publiques.

### Les écoles élémentaires continuent de s'équiper progressivement en matériels informatiques

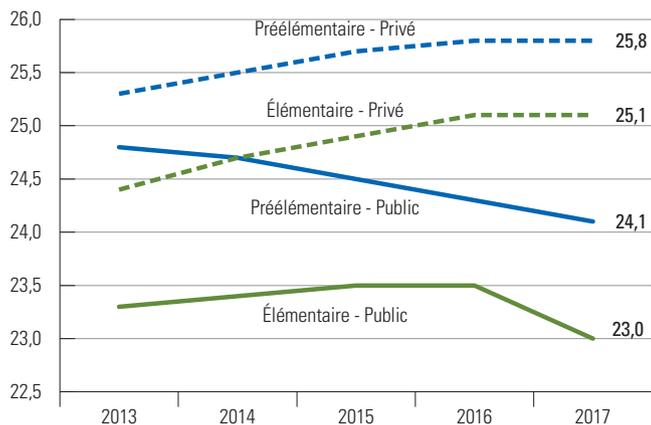
L'équipement informatique et numérique dans les écoles publiques du premier degré est moins généralisé que dans les établissements publics du second degré. En cinq ans, le nombre d'ordinateurs pour 100 élèves a progressé de plus de 28 % et celui des portables pour 100 élèves a presque doublé. Ce sont les écoles élémentaires qui sont les mieux dotées. En 2018, on comptabilise 13,7 ordinateurs pour 100 élèves en élémentaire et 6,0 en préélémentaire ► **15.4.**

L'accès à Internet se généralise au sein des écoles publiques. 74,2 % des établissements publics du premier degré disposent d'un accès Internet dans au moins la moitié de leurs classes. ■

#### POUR EN SAVOIR PLUS

- ROBIN J., 2018, « Les élèves du premier degré à la rentrée 2018 : le dédoublement des classes de CP et de CE1 dans l'éducation prioritaire s'amplifie », *Note d'information*, n° 18.27, MENJ-MESRI-DEPP.
- STÉFANOÛ A., 2018, « L'éducation prioritaire : État des lieux », *Note d'information*, n° 18.02, MEN-MESRI-DEPP.
- MEN-MESRI-DEPP, 2018, *Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche*, Paris, fiches 2.1, 2.2, 2.10.

### 15.1 Évolution du nombre d'élèves par classe dans le premier degré, selon le niveau et le secteur



**Lecture :** à la rentrée 2017, les classes de niveau élémentaire des écoles publiques accueillent en moyenne 23,0 élèves.

**Champ :** France métropolitaine + DOM hors ULIS.

**Source :** MENJ-MESRI-DEPP, Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire. La source Diapre est un dispositif de remontée de données individuelles du premier degré.

L'état de l'École 2018 © DEPP

### 15.2 Répartition des classes à cours unique CP du secteur public en fonction de leur taille

	REP+		REP		Public hors EP	
	2016	2017	2016	2017	2016	2017
Moins de 10 élèves	0,0	3,5	0,0	0,4	0,1	0,1
10 élèves	0,0	9,2	0,1	0,4	0,1	0,0
11 élèves	0,0	18,4	0,0	1,1	0,1	0,1
12 élèves	0,3	27,4	0,1	1,5	0,1	0,2
13 élèves	0,2	17,1	0,3	2,1	0,3	0,3
14 élèves	0,5	9,6	0,8	1,8	0,4	0,7
15 élèves	0,9	3,8	0,9	2,3	0,7	1,0
16 à 20 élèves	27,2	3,5	27,9	30,3	16,2	18,9
21 à 25 élèves	65,7	6,4	62,4	54,8	61,7	61,7
26 élèves et plus	5,1	1,0	7,4	5,2	20,4	16,9

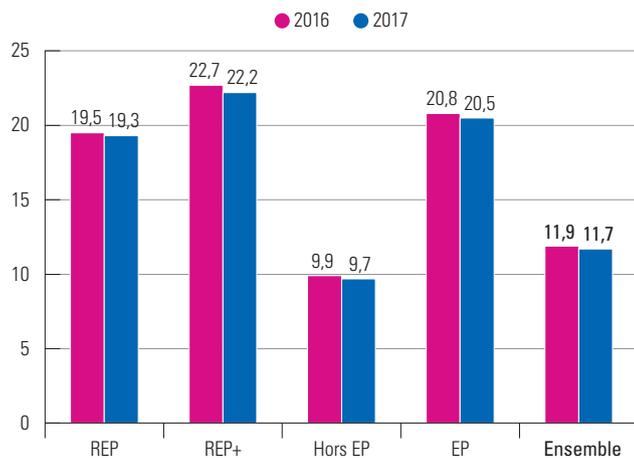
**Lecture :** à la rentrée 2017, 27,4 % des classes à cours unique en CP en REP+ accueillent 12 élèves ; à la rentrée 2016 elles étaient seulement 0,3 %.

**Champ :** classes du secteur public accueillant uniquement des élèves de CP, France métropolitaine + DOM.

**Source :** MENJ-MESRI-DEPP, Constats de rentrée premier degré.

L'état de l'École 2018 © DEPP

### 15.3 Taux de scolarisation à deux ans (en %)



EP : éducation prioritaire.

**Lecture :** à la rentrée 2017, 11,7 % des enfants de deux ans sont scolarisés dans les écoles publiques et privées ; ils sont 20,5 % en éducation prioritaire.

**Champ :** enfants de deux ans en France métropolitaine + DOM.

**Source :** MENJ-MESRI-DEPP, Constats de rentrée premier degré et Démographie.

L'état de l'École 2018 © DEPP

### 15.4 Les technologies d'information et de communication pour l'enseignement dans les écoles publiques en 2013 et en 2018

	2012-2013			2017-2018		
	Écoles maternelles	Écoles élémentaires	Ensemble 1 <sup>er</sup> degré	Écoles maternelles	Écoles élémentaires	Ensemble 1 <sup>er</sup> degré
Nombre d'ordinateurs pour 100 élèves	4,5	10,7	9,2	6,0	13,7	11,8
Nombre de portables pour 100 élèves	0,7	3,4	2,8	2,0	6,5	5,4
Nombre de classes mobiles pour 1 000 élèves	n.d.	1,2	1,2	0,6	3,3	2,7
Nombre de vidéoprojecteurs pour 1 000 élèves	n.d.	5,1	5,1	5,6	13,7	11,7
Nombre de tableaux interactifs pour 1 000 élèves	n.d.	3,6	3,6	3,3	14,5	11,8
Part d'écoles où au moins la moitié des classes ont un accès à Internet	23,3	53,7	43,2	57,1	80,2	74,2
Part d'écoles disposant d'une salle en dehors des salles de classe où l'accès à Internet est possible pour les élèves	n.d.	n.d.	n.d.	26,6	54,9	46,6

**Lecture :** en 2013, les écoles élémentaires publiques disposaient en moyenne de 10,7 ordinateurs pour 100 élèves. En 2018, ils en disposent en moyenne de 13,7.

**Champ :** France métropolitaine + DOM, public.

**Source :** MENJ-MESRI-DEPP et DNE, système d'information sur les TICE dans les établissements publics des premier et second degrés.

L'état de l'École 2018 © DEPP

### Le nombre d'élèves par classe varie fortement selon le cycle d'enseignement

Les conditions réelles d'accueil des élèves sont traditionnellement appréciées dans le second degré par le nombre moyen d'élèves par classe ou division (E/D). La taille moyenne des classes varie fortement selon le niveau ou cycle d'enseignement.

À la fin des années 1980, l'afflux important des élèves issus de générations nombreuses avait ainsi entraîné un alourdissement des classes de premier cycle, mais surtout de second cycle général et technologique ► **16.1**. Vers 1990, les classes des formations en lycées généraux et technologiques comptaient en moyenne 30 élèves, contre 24 pour les formations en collèges et 23 pour les formations en lycées professionnels (publics et privés). Les années suivantes, tandis que la situation restait relativement stable en collège, les seconds cycles ont vu leurs classes s'alléger avec le recul démographique. À la rentrée 2017, la taille moyenne des classes s'élève en collège à 25,3 et dans le second cycle général et technologique à 29,3, tandis qu'elle diminue en second cycle professionnel à 18,5.

### Une évolution différenciée des effectifs d'élèves par structure selon les niveaux de formation

Le nombre moyen d'élèves par classe ne renseigne que partiellement sur les conditions réelles d'accueil dans le second degré car plusieurs enseignements sont assurés en groupe donc en structures plus petites. L'indicateur E/S, qui mesure le nombre d'élèves dont un enseignant à la charge en moyenne pendant une heure, prend en compte tous les enseignements, qu'ils soient dispensés en classe entière ou en groupe. Cet indicateur est très différent selon le niveau de formation. En 2017, il est le plus élevé pour les formations en CPGE où il atteint 28,8 élèves. En revanche, il est le plus faible pour les formations en Segpa avec 12,1 élèves puis pour les formations professionnelles en lycée avec 15,8 élèves en moyenne ► **16.2**. Même si la taille moyenne des classes est plus élevée de 4 élèves pour les formations générales et technologiques au lycée par rapport aux formations en collège, leur indicateur E/S est comparable avec une moyenne de 23,7 élèves en formations en collège et 24,3 élèves en formations en lycée général et technologique à la rentrée 2017.

Cet indicateur est relativement stable dans le temps excepté en 2011 où il avait augmenté suite à la baisse du nombre d'enseignants alors que les effectifs d'élèves étaient en hausse. La tendance est ensuite à la baisse. La mise en œuvre de la réforme du collège à la rentrée 2016 qui avait entraîné une hausse sensible du nombre d'heures

effectuées en groupe contribue à expliquer la baisse de l'indicateur E/S de 24 élèves en 2015 à 23,7 élèves en 2017.

### Des disparités d'équipement numérique entre les établissements publics du second degré

L'équipement informatique et numérique dans les établissements publics du second degré a beaucoup progressé ces dernières années. En cinq ans, le nombre d'ordinateurs pour 100 élèves a progressé de plus de 32 % et celui des portables pour 100 élèves a doublé. Toutefois le rythme d'augmentation tend à se ralentir. Ce sont les lycées professionnels qui sont le mieux dotés. En 2018, on comptabilise 31,1 ordinateurs pour 100 élèves en collège, 42,7 en lycées généraux et technologiques et 60,2 en lycées professionnels ► **16.3**. L'accès à Internet est généralisé au sein des établissements. 94,1 % d'établissements publics du second degré disposent d'un accès Internet dans au moins la moitié de leurs classes.

### Les écarts de composition sociale entre collèges restent importants

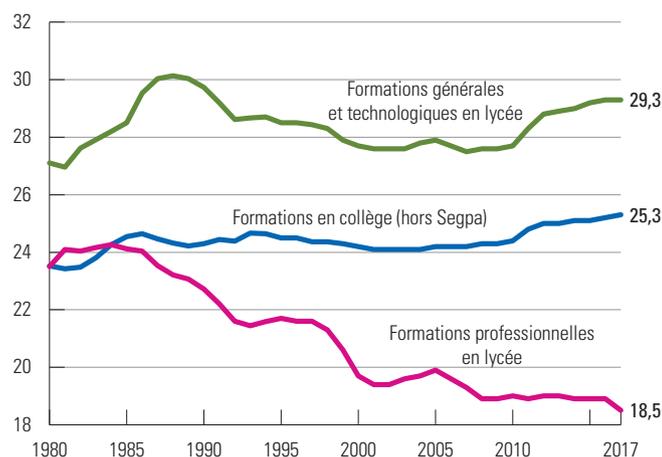
Les collèges accueillent des populations très différentes selon le milieu social.

À la rentrée 2017, la proportion d'élèves qui sont de milieux défavorisés, c'est-à-dire enfants d'ouvriers ou d'inactifs, est supérieure à 62,7 % dans le dixième des collèges les plus défavorisés et inférieure à 14,5 % dans le dixième des collèges les plus favorisés ► **16.4**. Les collèges privés scolarisent des élèves de milieux sociaux plus favorisés : 19,9 % des élèves y sont de milieux défavorisés contre 42,8 % des élèves du secteur public. Si la moitié des collèges publics accueillent plus de 43 % d'élèves de milieu social défavorisé, seulement 10 % des collèges privés sont dans le cas. ■

#### POUR EN SAVOIR PLUS

- CHAUMERON S., 2018, « Disparités d'équipement numérique dans les lycées : les lycées professionnels globalement mieux dotés », *Note d'information*, n° 18.20, MEN-MESRI-DEPP.
- THOMAS J.-E., « Dans le second degré, un enseignant est face à 22 élèves en moyenne pendant une heure de cours en 2017 », *Note d'information*, à paraître, MENJ-MESRI-DEPP.
- MEN-MESRI-DEPP, 2018, *Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche*, Paris, fiches 2.5, 2.10 et 9.11.
- GIVORD P., GUILLERM M., MONSO O., MURAT F., 2016, « La ségrégation sociale entre les collèges. Quelles différences entre public et privé, aux niveaux national, académique et local ? », *Éducation & formations*, n° 91, p. 53-76.

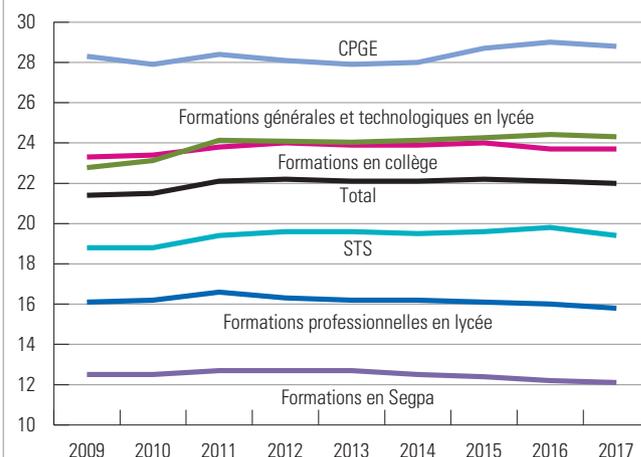
### 16.1 Évolution du nombre moyen d'élèves par classe (1980-2017)



Champ : France métropolitaine + DOM, public et privé.  
Source : MENJ-MESRI-DEPP.

L'état de l'École 2018 © DEPP

### 16.2 Évolution depuis 2009 des effectifs d'élèves par structure (E/S) selon la formation



Lecture : tous secteurs confondus, le E/S est stable depuis 2015 pour les formations générales et technologiques au lycée. Il est de 22,0 élèves par structure.

Champ : France métropolitaine + DOM, public et privé sous contrat, enseignants en charge d'élèves à l'année.  
Source : MENJ-MESRI-DEPP, bases Relais, SYSCA.

L'état de l'École 2018 © DEPP

### 16.3 Les technologies d'information et de communication pour l'enseignement dans les établissements publics en 2013 et en 2018

	2012/2013				2017/2018			
	Collèges	Lycées GT	Lycées pro	Ensemble 2 <sup>nd</sup> degré	Collèges	Lycées GT	Lycées pro	Ensemble 2 <sup>nd</sup> degré
Nombre d'ordinateurs pour 100 élèves	20,4	38,4	50,9	28,2	31,1	42,7	60,2	37,4
Nombre de portables pour 100 élèves	3,1	3,7	5,0	3,5	9,3	4,4	6,2	7,3
Nombre de classes mobiles pour 1000 élèves	0,9	0,7	1,4	0,9	2,0	1,0	1,8	1,7
Nombre de vidéoprojecteurs pour 1 000 élèves	25,2	24,4	33,6	25,6	32,7	34,6	48,9	34,6
Nombre de tableaux interactifs pour 1 000 élèves	6,8	5,8	10,0	6,7	16,9	12,2	18,3	15,4
Part d'EPL où au moins la moitié des classes ont un accès à Internet	85,6	84,2	83,4	85,1	94,6	93,1	92,6	94,1

Lecture : en 2013, les collèges publics disposaient en moyenne de 20,4 ordinateurs pour 100 élèves. En 2018, ils en disposent en moyenne de 31,1.

Champ : France métropolitaine + DOM, public.

Source : MENJ-MESRI-DEPP et DNE, système d'information sur les TICE dans les établissements publics des premier et second degrés.

L'état de l'École 2018 © DEPP

### 16.4 Répartition des collèges selon la proportion d'élèves de milieu social défavorisé à la rentrée 2017 (en %)

	Public	Privé	Ensemble
Proportion moyenne	42,8	19,9	37,9
1 <sup>er</sup> décile - « 10 % des collèges »	22,6	5,5	14,5
1 <sup>er</sup> quartile - « 25 % des collèges »	32,3	11,8	26,0
Médiane - « 50 % des collèges »	43,1	21,9	38,7
3 <sup>e</sup> quartile - « 75 % des collèges »	54,3	33,0	50,9
9 <sup>e</sup> décile - « 10 % des collèges »	65,8	43,0	62,7

Lecture : en 2017, la proportion d'élèves de milieu défavorisé dans les collèges publics, pris dans leur ensemble, est de 42,8 %.

10 % des collèges publics ont moins de 22,6 % d'élèves de milieu social défavorisé, et 10 % en ont plus de 65,8 %.

Champ : France métropolitaine + DOM.

Source : MENJ-MESRI-DEPP.

L'état de l'École 2018 © DEPP

### En 2017, 80 % des élèves de fin de CE2 maîtrisent les connaissances et les compétences du socle commun

Au niveau national, en fin de cycle 2 – cycle des apprentissages fondamentaux (CP, CE1, CE2) –, les éléments nécessaires à l'acquisition de la « langue française » sont correctement assimilés par 80,3 % des élèves. De moins bons résultats sont observés concernant les « principaux éléments de mathématiques » : 78,3 % des élèves maîtrisent ces connaissances et compétences.

Avec une proportion de maîtrise de 82,8 %, les filles dépassent de 5 points les garçons (77,9 %) dans l'acquisition des éléments de la langue française. Cet écart n'apparaît pas dans le domaine des mathématiques : en fin de CE2, environ 78 % des élèves maîtrisent les connaissances et compétences, quel que soit le sexe ► 17.1.

### Des résultats inférieurs pour les élèves en retard scolaire

À la rentrée 2017, 3,9 % des élèves scolarisés en CE2 étaient « en retard ». Le taux de maîtrise varie significativement entre les élèves « en retard » et ceux dits « à l'heure » (différence de 10 points en français et de 13 points en mathématiques). Ainsi, pour le français, parmi les élèves « à l'heure, » le niveau de maîtrise atteint 80,8 %, contre 70,2 % parmi les élèves « en retard ». S'agissant des mathématiques, la proportion de maîtrise atteint 79,0 % chez les élèves « à l'heure », contre 65,7 % chez les élèves « en retard » ► 17.2.

### Une meilleure performance du secteur privé, des difficultés en éducation prioritaire

Les résultats varient de façon importante selon le secteur de scolarisation en CE2. Les élèves scolarisés dans le secteur privé ont une meilleure maîtrise des compétences évaluées que les élèves du secteur public (+ 7 points de pourcentage) et ce pour les deux disciplines ► 17.3. Cette différence est à mettre en regard avec la composition sociale des établissements du secteur privé.

On constate aussi des différences importantes de taux de maîtrise entre les élèves scolarisés dans le secteur de l'éducation prioritaire et les autres. Les élèves accueillis dans les écoles publiques en REP+ (réseau d'éducation prioritaire renforcé) ont des difficultés scolaires importantes. En effet, la différence de maîtrise avec les élèves scolarisés dans des écoles publiques hors éducation prioritaire est de plus de 20 points pour les deux disciplines (82,1 % contre 60,1 % en français et 80,4 % contre 58,5 % en mathématiques).

### Des écarts importants selon l'origine sociale des élèves

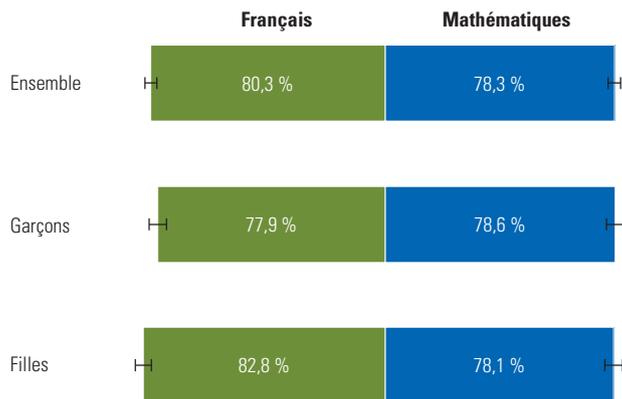
La DEPP a mis au point un indice de position sociale pour étudier l'évolution des performances des élèves selon le niveau social des écoles. Quatre groupes d'effectifs égaux ont été constitués selon l'indice moyen des écoles, des moins favorisées (premier quart) aux plus favorisées (quatrième quart).

Les différences de niveaux restent très marquées par l'origine sociale des élèves. Ainsi, parmi les élèves des écoles les plus favorisées socialement, les taux de maîtrise dépassent 80 % (87,3 % pour le français, 84,6 % pour les mathématiques). Dans les écoles les moins favorisées, les taux de maîtrise sont inférieurs à 60 % (58,1 % pour le français et 56,6 % pour les mathématiques) ► 17.4. ■

#### POUR EN SAVOIR PLUS

- ROCHER T., 2016, « Construction d'un indice de position sociale des élèves » ; *Éducation & formations*, n° 90, p. 5-28, MENESR-DEPP.
- MICONNET N., VOURC'H R., 2015, « Détermination des standards minimaux pour évaluer les compétences du socle commun » ; *Éducation & formations*, n° 86-87, p. 141-158, MENESR-DEPP.

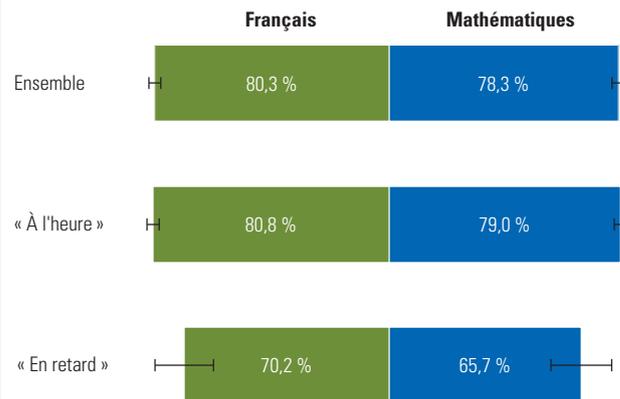
### 17.1 Proportion d'élèves de CE2 qui maîtrisent les compétences du socle selon le sexe (en %)



**Lecture :** 80,3 % des élèves de CE2 maîtrisent les connaissances et les compétences du socle en français. L'intervalle de confiance de cet indicateur est  $\pm 2,0$  %.  
**Champ :** France métropolitaine + DOM hors Mayotte, public et privé sous contrat.  
**Source :** MENJ-MESRI-DEPP.

L'état de l'École 2018 © DEPP

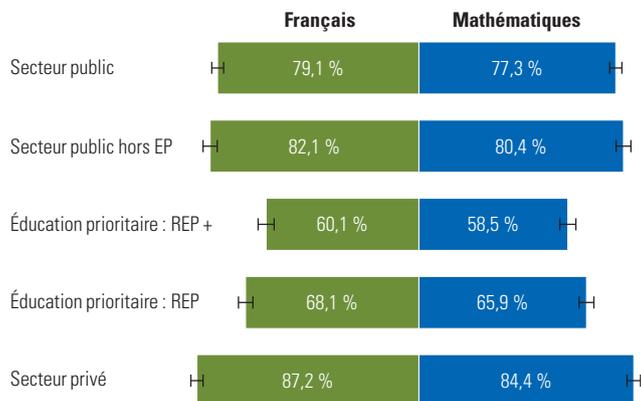
### 17.2 Proportion d'élèves de CE2 qui maîtrisent les compétences du socle selon le retard scolaire (en %)



**Lecture :** 80,3 % des élèves de CE2 maîtrisent les connaissances et les compétences du socle en français. L'intervalle de confiance de cet indicateur est  $\pm 2,0$  %.  
**Champ :** France métropolitaine + DOM hors Mayotte, public et privé sous contrat.  
**Source :** MENJ-MESRI-DEPP.

L'état de l'École 2018 © DEPP

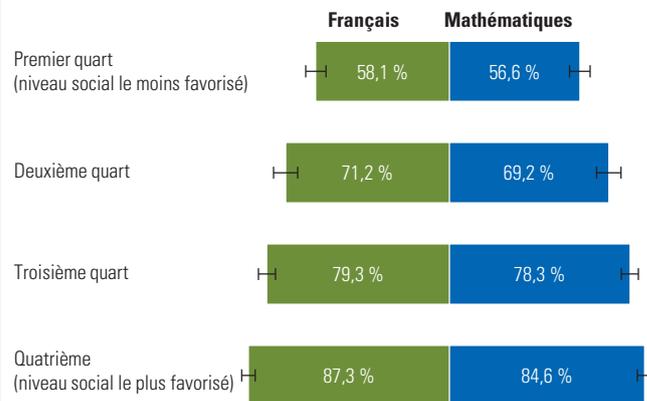
### 17.3 Proportion d'élèves de CE2 qui maîtrisent les compétences du socle selon le secteur de scolarisation (en %)



**Lecture :** 77,3 % des élèves de CE2 scolarisés dans le secteur public (y compris éducation prioritaire) maîtrisent les connaissances et les compétences du socle en mathématiques. L'intervalle de confiance de cet indicateur est  $\pm 2,4$  %.  
**Champ :** France métropolitaine + DOM hors Mayotte, public et privé sous contrat.  
**Source :** MENJ-MESRI-DEPP.

L'état de l'École 2018 © DEPP

### 17.4 Taux de maîtrise en fin de CE2 des compétences associées à l'enseignement du français et des mathématiques selon l'indice de position sociale moyen de l'école (en %)



**Lecture :** en 2017, 58,1 % des élèves appartenant au quart des écoles les moins favorisées (1<sup>er</sup> quart) maîtrisent les connaissances et les compétences du socle en français. L'intervalle de confiance de cet indicateur est  $\pm 4,4$  %.  
**Champ :** France métropolitaine + DOM hors Mayotte, public et privé sous contrat.  
**Source :** MENJ-MESRI-DEPP.

L'état de l'École 2018 © DEPP

En novembre 2017, plus de 810 000 élèves de sixième scolarisés dans plus de 7 000 établissements publics et privés ont passé une évaluation standardisée sur support numérique. Les résultats issus de cette évaluation permettent d'établir une photographie des connaissances et des compétences des élèves en français et en mathématiques à l'entrée au collège, aussi bien à l'échelle nationale qu'au niveau de chaque académie.

## En début de sixième, 85 % des élèves ont acquis les attendus des connaissances et des compétences des programmes en français et 73 % en mathématiques

À l'entrée au collège, 85,3 % des élèves de sixième ont une maîtrise satisfaisante ou une très bonne maîtrise des connaissances et des compétences en français. Les résultats sont moins élevés en mathématiques où les éléments nécessaires à l'acquisition des connaissances et des compétences sont correctement assimilés par 73,3 % des élèves ► **18.1** et **18.3**.

En début de sixième, les filles ont un taux maîtrise en français plus élevé que les garçons : elles sont 88,4 % contre 82,3 % pour ces derniers. Ce taux est mesuré par le cumul des modalités « maîtrise satisfaisante » et « très bonne maîtrise ». Pour les mathématiques, les performances selon le sexe sont identiques.

Que ce soit en français ou en mathématiques, la proportion d'élèves qui maîtrisent les connaissances et les compétences évaluées est nettement moins élevée parmi les élèves en retard scolaire que parmi les élèves « à l'heure ». La différence est particulièrement marquée en mathématiques, où l'écart atteint 44 points de pourcentage.

## Des difficultés scolaires pour les élèves entrant au collège en éducation prioritaire

Les établissements des réseaux d'éducation prioritaire accueillent des élèves présentant des difficultés particulièrement importantes. En effet, la différence de maîtrise avec les collégiens scolarisés dans des établissements publics hors éducation prioritaire est de plus de 20 points en français (63,6 % contre 86,6 % présentent une maîtrise satisfaisante ou très bonne) et de près de 30 points en mathématiques (43,7 % contre 75,2 %).

Les élèves qui entrent en sixième dans le secteur privé ont une meilleure maîtrise des connaissances et des compétences évaluées que les élèves entrant dans le secteur public hors éducation prioritaire (+6 points pour le français, +8 points pour les mathématiques) ► **18.1** et **18.3**.

## Des écarts importants selon le profil social des collèges

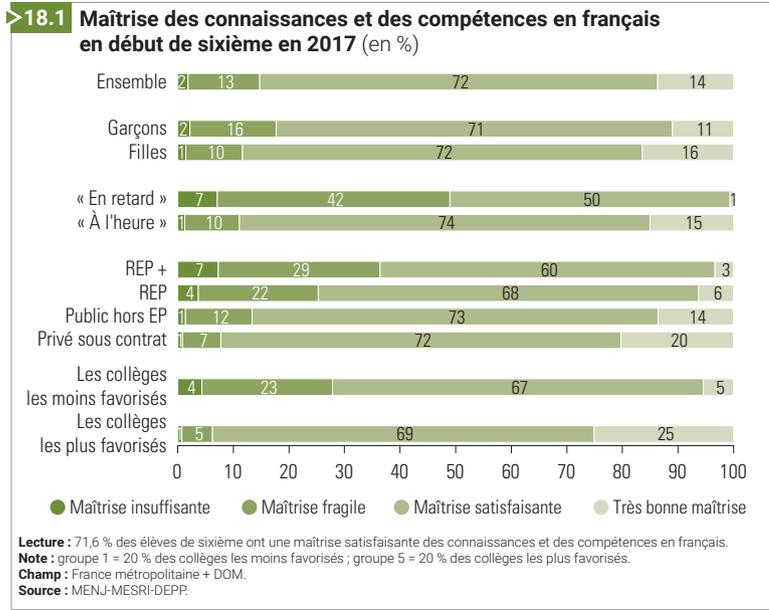
L'indice de position sociale permet d'étudier le niveau de maîtrise des élèves selon le niveau social des collèges. La moyenne de cet indice a été calculée pour chaque collège évalué. Les établissements ont ensuite été classés selon cet indice, en cinq groupes, des 20 % les moins favorisés socialement (groupe 1) aux 20 % les plus favorisés (groupe 5). Les disparités de maîtrise sont très marquées selon le profil social du collège. Dans les collèges accueillant les élèves les plus favorisés socialement, les taux de maîtrise, mesurés par le cumul des modalités « maîtrise satisfaisante » et « très bonne maîtrise », avoisinent 90 % (93,8 % pour le français, 86,2 % pour les mathématiques). Dans les établissements les moins favorisés, les taux de maîtrise sont respectivement de 72,2 % et de 54,5 % ► **18.1** et **18.3**.

## Une France géographiquement disparate

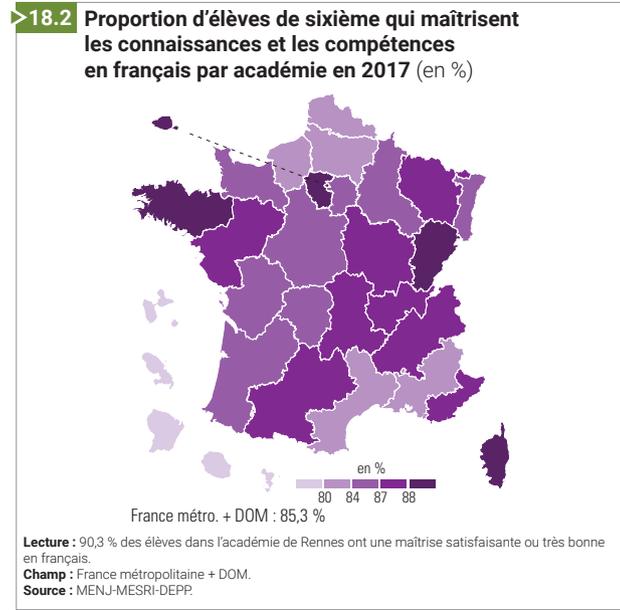
Dans plus de la moitié des académies, la part des élèves maîtrisant les éléments du français en début de sixième se concentre entre 85 % et 90 %. Ce taux est le plus élevé pour les académies de Paris (91,3 %), Rennes (90,3 %), Besançon (88,3 %) et Versailles (88,1 %). Il est inférieur à 75 % pour les départements d'outre-mer ► **18.2**. Pour les mathématiques, plus de trois élèves sur quatre ont au moins un niveau de maîtrise satisfaisant dans six académies, dont Rennes (81,0 %), Paris (79,6 %), Nantes (78,4 %) et Besançon (78,3 %). En revanche, ce taux n'atteint pas 55 % dans les départements d'outre-mer ► **18.4**. ■

### POUR EN SAVOIR PLUS

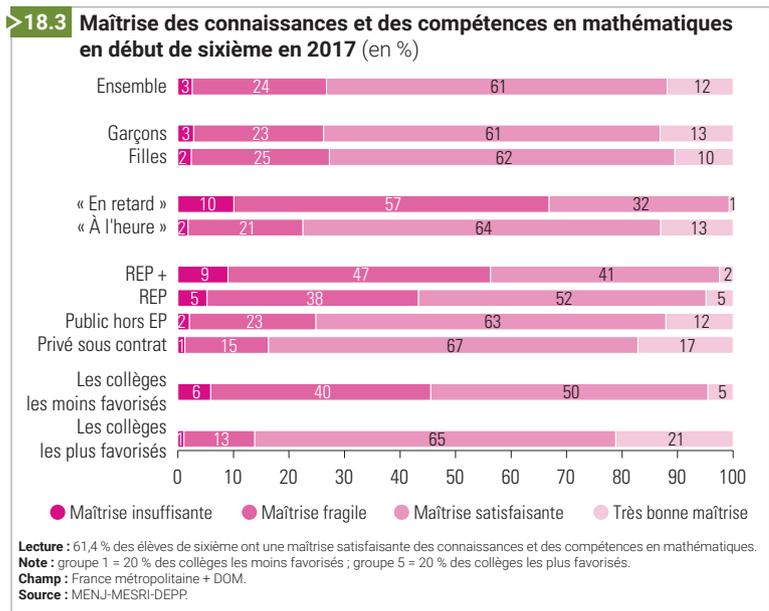
– ANDREU S., BEN-ALI L., FAILLE S., ROCHER T., VOURC'H R. 2018, « 810 000 élèves évalués en début de sixième sur support numérique : des niveaux de maîtrise contrastés selon les académies et les caractéristiques des élèves », *Note d'information*, n° 18.19 MEN-MESRI-DEPP.



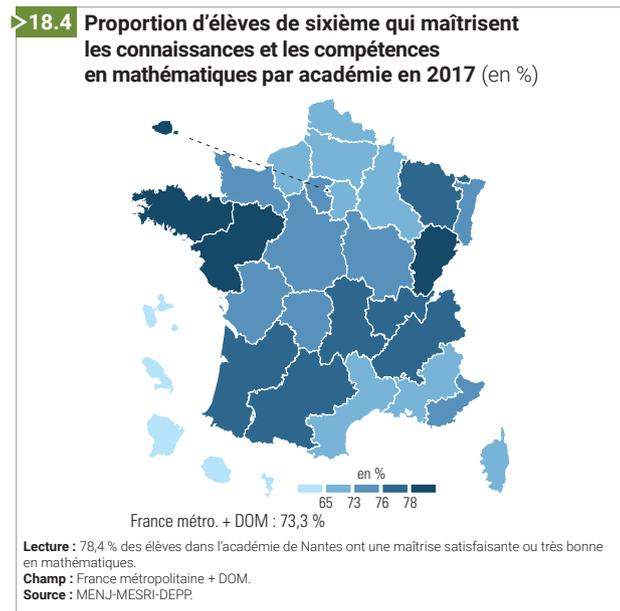
L'état de l'École 2018 © DEPP



L'état de l'École 2018 © DEPP



L'état de l'École 2018 © DEPP



L'état de l'École 2018 © DEPP

## Stabilité du niveau des acquis des élèves depuis onze ans

Mesuré dans le cadre du cycle d'évaluations disciplinaires réalisées sur échantillon (Cedre), le niveau des acquis des élèves de CM2 en histoire-géographie et enseignement moral et civique reste stable depuis 2006. Ainsi, six élèves sur dix détiennent les acquis attendus en fin d'école (58,2 %).

Pour décrire l'évolution des acquis des élèves, une échelle de performance a été élaborée en 2017 selon la même méthodologie qu'en 2006 et 2012. Elle répartit les élèves en six groupes, des plus fragiles à ceux affichant une maîtrise assurée.

Ainsi, en 2017, le score moyen et l'écart-type, qui indique le degré de dispersion de l'échantillon, restent stables depuis la dernière prise d'information en 2012. En effet, le score moyen atteint 252 points avec un écart-type de 53 points ► 19.1.

Les groupes les plus faibles (groupes inférieurs à 2) représentent 15,4 % des élèves et les groupes les plus performants 30,9 % (groupes 4 et 5).

Une des évolutions les plus notables depuis 2012 se caractérise par un transfert de la répartition des élèves des niveaux de réussite faible ou relative (jusqu'au groupe 3 inclus) vers les groupes les plus en réussite (groupe 4 et 5).

## Les garçons restent plus performants que les filles

Comme lors des précédentes évaluations Cedre, les garçons réussissent mieux que les filles, avec un écart de quatre points entre les deux scores moyens ► 19.2. En 2017, ces différences se caractérisent par une diminution significative de l'effectif du groupe 2 et une augmentation du groupe 4 pour les garçons. Dans le même temps, pour les filles, l'effectif du groupe 3 est en baisse.

## Des écarts de réussite importants entre les élèves « à l'heure » et les élèves « en retard »

En 2017, l'écart entre le score moyen des élèves « à l'heure » et celui des élèves « en retard » demeure très élevé, il est de 40 points ► 19.3. Les élèves « en retard » représentent 9,1 % des élèves enquêtés en 2017, contre 12,6 % en 2012. Leur score moyen n'a pas évolué de façon significative entre ces deux temps de mesure. Il en va de même pour le score moyen des élèves « à l'heure », pour lequel on observe cependant une baisse significative de l'effectif d'élèves en réussite relative (groupe 3).

## Des performances liées au niveau social moyen de l'école

L'indice de position sociale permet d'étudier l'évolution des performances des élèves selon le niveau social des écoles. Les différences de niveaux restent très marquées par l'origine sociale des élèves, le score moyen progressant à mesure que le niveau social augmente ► 19.3. L'écart de niveau entre les élèves des écoles les plus favorisées socialement (4<sup>e</sup> quartile) et ceux des écoles les plus défavorisées (1<sup>er</sup> quartile) est de 38 points, différence comparable à celle observée en 2012.

En effet, en 2017, les scores moyens des quartiles 1 et 4 ont augmenté respectivement de 8 et 9 points. Dans le même temps, les scores moyens des élèves des écoles aux profils sociaux intermédiaires (quartiles 2 et 3) ont baissé.

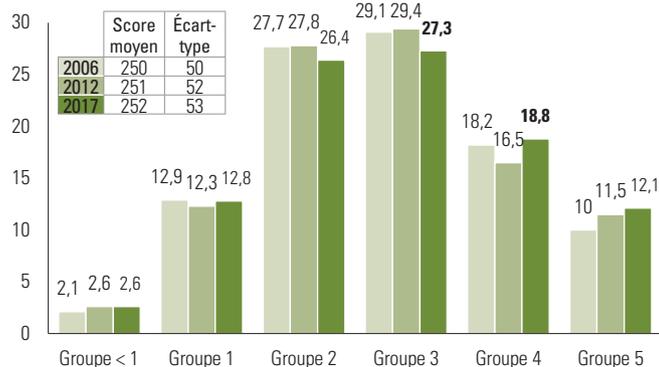
## La majorité des élèves déclare aimer ces disciplines et participer en classe

Dans le cadre de l'évaluation Cedre, les élèves renseignent à l'issue du test un court questionnaire complémentaire sur leur motivation au sujet de l'histoire-géographie et de l'enseignement moral et civique ► 19.4. La majorité des élèves déclarent aimer ces disciplines : respectivement 59,7 % en histoire et 56,7 % en géographie aimeraient en faire plus. Ils sont près de neuf sur dix à se sentir bien et à participer pendant les cours d'histoire et de géographie (88,9 %). Plus des trois quarts des élèves aiment faire des recherches de documents (77,1 %) et un peu plus de sept sur dix apprendre leurs leçons (70,8 %). ■

### POUR EN SAVOIR PLUS

- PASTOR J.-M., NINNIN L.-M., « Cedre 2006-2012-2017 histoire, géographie, enseignement moral et civique en fin d'école primaire », *Note d'information*, n° 18.16, MEN-MESRI-DEPP.
- ROCHER T., 2016, « Construction d'un indice de position sociale des élèves », *Éducation & formations*, n° 90, MEN-DEPP.

### 19.1 Score moyen et répartition (en %) selon les groupes de niveaux en 2006, 2012 et 2017



**Lecture :** les élèves de 2017 obtiennent un score de 252 avec un écart-type de 53 et 27,3 % d'entre eux appartiennent au groupe 3 (réussite relative).

**Note :** les évolutions significatives entre deux évaluations successives sont indiquées en gras.

Compte tenu des arrondis, les totaux des pourcentages pour une année peuvent être légèrement différents de 100 %.

**Champ :** France métropolitaine, public et privé sous contrat.

**Source :** MENJ-MESRI-DEPP, enquêtes Cedre, compétences en histoire-géographie et enseignement moral et civique en fin d'école en 2006, 2012 et 2017.

L'état de l'École 2018 © DEPP

### 19.2 Score moyen et répartition (en %) selon les caractéristiques des élèves en 2006, 2012 et 2017

	Année	Répartition (en %)	Score moyen	Groupes de niveaux					
				< 1	1	2	3	4	5
Garçons	2006	50,2	252	2,4	12,0	27,6	27,6	18,9	11,4
	2012	51,0	252	2,9	12,5	27,5	28,2	<b>15,5</b>	13,4
	2017	50,9	254	2,5	13,6	<b>24,3</b>	26,8	<b>19,2</b>	13,6
Filles	2006	49,8	248	1,8	13,7	27,8	30,6	17,5	8,5
	2012	49,0	250	2,4	12,0	28,0	30,6	17,6	9,5
	2017	49,1	250	2,7	12,0	28,5	<b>27,8</b>	18,4	10,6
Élèves « en retard »	2006	17,2	215	7,3	29,7	35,8	20,5	4,8	1,9
	2012	12,6	210	9,6	29,8	37,7	17,3	4,3	1,4
	2017	9,1	216	7,7	29,6	36,6	17,8	6,3	2,0
Élèves « à l'heure »	2006	82,8	257	1,1	9,4	26,0	30,9	21,0	11,7
	2012	87,4	257	<b>1,6</b>	9,7	26,3	31,1	<b>18,3</b>	12,9
	2017	90,9	256	2,1	11,1	25,4	<b>28,2</b>	20,0	13,1

**Lecture :** les filles représentent 49,8 % des élèves enquêtés en 2006 et 49,1 % en 2017. Leur score moyen est de 250 en 2017 ; 2,7 % d'entre elles appartiennent au groupe < 1 (niveau le plus faible) en 2017 contre 1,8 % en 2006.

**Note :** les évolutions significatives entre deux évaluations successives sont indiquées en gras.

Compte tenu des arrondis, les totaux des pourcentages pour une année peuvent être légèrement différents de 100 %.

**Champ :** France métropolitaine, public et privé sous contrat.

**Source :** MENJ-MESRI-DEPP, enquêtes Cedre, compétences en histoire-géographie et enseignement moral et civique en fin d'école en 2006, 2012 et 2017.

L'état de l'École 2018 © DEPP

### 19.3 Score moyen selon l'indice de position sociale moyen de l'école en 2006, 2012 et 2017

Indice moyen de l'école	Année	Score moyen
1 <sup>er</sup> quartile	2006	230
	2012	229
	2017	<b>237</b>
2 <sup>e</sup> quartile	2006	245
	2012	250
	2017	<b>243</b>
3 <sup>e</sup> quartile	2006	257
	2012	258
	2017	254
4 <sup>e</sup> quartile	2006	268
	2012	266
	2017	<b>275</b>

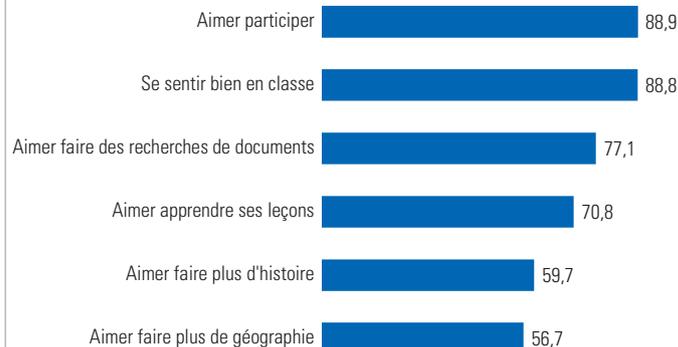
**Lecture :** en 2017, le score moyen des élèves appartenant au quart des écoles les plus défavorisées (1<sup>er</sup> quartile) est de 237, contre 230 en 2006.

**Champ :** France métropolitaine, public et privé sous contrat.

**Source :** MENJ-MESRI-DEPP, enquêtes Cedre, compétences en histoire-géographie et enseignement moral et civique en fin d'école en 2006, 2012 et 2017.

L'état de l'École 2018 © DEPP

### 19.4 Motivation des élèves en histoire-géographie (en %)



**Lecture :** 88,9 % des élèves de 2017 indiquent qu'ils aiment participer en classe.

**Champ :** France métropolitaine, public et privé sous contrat.

**Source :** MENJ-MESRI-DEPP, enquêtes Cedre, compétences en histoire-géographie et enseignement moral et civique en fin d'école en 2006, 2012 et 2017.

L'état de l'École 2018 © DEPP

## Une progression du score depuis 2012, qui demeure cependant inférieur à celui de 2006

Mesuré dans le cadre du cycle d'évaluations disciplinaires réalisées sur échantillon (Cedre), le niveau des acquis des élèves de troisième en histoire-géographie et enseignement moral et civique progresse depuis 2012. Ainsi, près de six élèves sur dix détiennent les acquis attendus en fin de collège (54,1 %).

Pour décrire l'évolution des acquis des élèves, une échelle de performance a été élaborée en 2017 selon la même méthodologie qu'en 2006 et 2012. Elle répartit les élèves en six groupes, des plus fragiles à ceux affichant une maîtrise assurée.

En 2017, le score moyen atteint 245 points, soit un progrès de 5 points en cinq ans ► 20.1. Ce score de 2017 reste cependant inférieur de 5 points à celui de 2006 (250 points). On observe également un transfert de la répartition des élèves des niveaux les plus faibles vers une réussite relative ou plus affirmée. Les élèves en difficulté (groupes < 1 et 1) représentent 17,3 % de la population évaluée en 2017 contre 20,9 % en 2012. À l'inverse, la part des groupes 3 et 4, davantage en réussite, s'élève à 46,9 % en 2017 contre 42,3 % en 2012.

## Un progrès plus marqué pour les filles

Le score moyen des filles a particulièrement augmenté depuis 2012 ► 20.2. Il est passé de 238 à 244 points. En histoire-géographie et en enseignement moral et civique, le différentiel en faveur des garçons, constaté en 2006 et en 2012, se résorbe donc. Par rapport à 2012, pour les filles, ce progrès du score est concomitant d'une hausse du pourcentage d'élèves dans les niveaux en réussite, alors qu'il diminue dans les groupes en difficulté. Le groupe 4 en particulier, qui rassemblait 13,4 % des filles évaluées en 2012, compte pour 16,6 % de l'effectif en 2017. En revanche, dans l'intervalle, la part des filles les plus en difficulté (groupes < 1 et 1) passe de 21,5 % à 16,8 %.

## Des écarts importants mais stables entre élèves « à l'heure » et élèves « en retard »

En 2017, les élèves « en retard » représentent 14,9 % des élèves enquêtés contre 23,4 % en 2012. En 2017, 36,1 % de ces élèves « en retard » sont dans les groupes en difficulté (< 1 et 1) et l'écart entre leur score moyen et celui des élèves « à l'heure » demeure très élevé (38 points). Cependant le score moyen des élèves de ces deux groupes est resté stable entre ces deux temps de mesure.

## Des performances très liées à l'origine sociale des élèves

L'indice de position sociale permet d'étudier l'évolution des performances des élèves selon le niveau social des établissements. Pour les échantillons de 2006, 2012 et 2017, quatre groupes d'effectifs égaux ont été constitués selon l'indice moyen des collèges, des plus défavorisés aux plus favorisés ► 20.3. Dans un contexte d'amélioration globale, on relève que l'écart du score moyen entre les élèves des collèges défavorisés (1<sup>er</sup> quartile) et ceux des collèges les plus favorisés (4<sup>e</sup> quartile) apparaît plutôt stable (34 points en 2012 contre 36 points en 2017). Une attention particulière portée aux groupes les moins performants (< 1, 1 et 2) conduit à constater que, quelle que soit l'année d'observation, les élèves des collèges les plus défavorisés, classés dans le premier quartile, y sont beaucoup plus représentés que ceux du dernier quartile, c'est-à-dire les élèves des collèges les plus favorisés (59,8 % contre 30,3 % en 2017).

## Les élèves déclarent un temps de travail personnel en augmentation

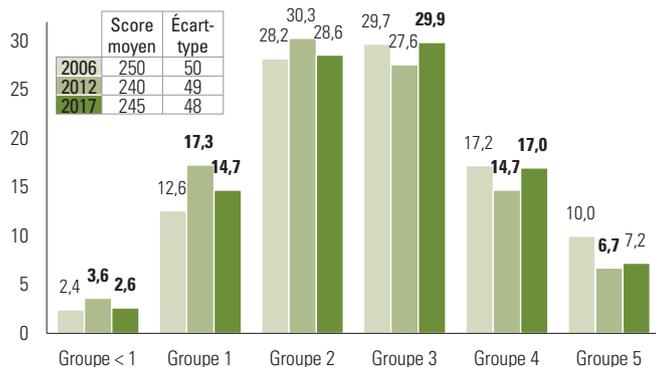
En 2017, le temps de travail personnel « à la maison » déclaré par les élèves progresse. Ainsi, la part de ceux qui consacrent un temps spécifique et significatif à travailler l'histoire, la géographie ou l'enseignement moral et civique augmente (38,8 % après une baisse observée entre 2006 (43,0 %) et 2012 (33,0 %)). En revanche, le pourcentage d'élèves interrogés qui disent ne pas travailler, ou très peu (moins de 15 minutes hebdomadaires) en dehors des cours dans ces trois matières, après avoir sensiblement augmenté entre 2006 (18,2 %) et 2012 (24,5 %), ne connaît pas d'évolution notable depuis cette précédente passation (22,4 % en 2017).

En 2017, pour les trois matières indistinctement, les élèves déclarent en premier lieu qu'il leur est « souvent » ou « très souvent » demandé de « lire un document qui sera étudié en classe » (42,9 %), devant « apprendre une leçon pour la restituer en classe » (41,2 %), puis « élaborer un résumé, une carte ou un schéma » (37,1 %). D'autres tâches, telles qu'« effectuer une recherche individuelle » (27 %), ou « préparer un exposé » (8,3 %) apparaissent en revanche comme des activités moins fréquemment demandées ► 20.4. ■

### POUR EN SAVOIR PLUS

- BERTON S., NINNIN L.-M., 2018, « Cedre 2006-2012-2017 histoire, géographie, enseignement moral et civique en fin de collège », *Note d'information*, n° 18.17, MEN-MESRI-DEPP.
- ROCHER T., 2016, « Construction d'un indice de position sociale des élèves », *Éducation & formations*, n° 90, MEN-DEPP.

### 20.1 Score moyen et répartition (en %) selon les groupes de niveaux en 2006, 2012 et 2017



**Lecture :** les élèves de 2017 obtiennent un score de 245 avec un écart-type de 48 et 29,9 % d'entre eux appartiennent au groupe 3.

**Note :** les évolutions significatives entre deux évaluations successives sont indiquées en gras.

Par le jeu des arrondis, les totaux des pourcentages pour une année peuvent être légèrement différents de 100 %.

**Champ :** France métropolitaine, public et privé sous contrat.

**Source :** MENJ-MESRI-DEPP, enquêtes Cedre, compétences en histoire-géographie et enseignement moral et civique en fin de collège en 2006, 2012 et 2017.

L'état de l'École 2018 © DEPP

### 20.2 Score moyen et répartition (en %) selon les caractéristiques des élèves en 2006, 2012 et 2017

	Année	Répartition (en %)	Score moyen	Groupes de niveaux					
				< 1	1	2	3	4	5
Garçons	2006	49,0	253	2,9	12,2	26,0	29,6	17,8	11,6
	2012	49,8	<b>242</b>	3,7	<b>16,4</b>	28,9	27,7	16,0	<b>7,4</b>
	2017	50,0	246	2,8	15,0	27,0	29,8	17,5	7,9
Filles	2006	51,0	247	1,8	13,0	30,3	29,7	16,7	8,5
	2012	50,2	<b>238</b>	<b>3,4</b>	<b>18,1</b>	31,7	27,5	<b>13,4</b>	<b>5,9</b>
	2017	50,0	<b>244</b>	<b>2,4</b>	<b>14,4</b>	30,3	29,9	<b>16,6</b>	6,4
Élèves « en retard »	2006	31,9	224	5,2	22,7	37,8	24,9	7,7	1,6
	2012	23,4	<b>213</b>	7,0	<b>30,2</b>	39,2	<b>18,6</b>	<b>4,1</b>	1,0
	2017	14,9	213	6,2	29,9	39,8	19,9	3,7	0,5
Élèves « à l'heure »	2006	68,1	262	1,0	7,9	23,7	31,9	21,6	13,9
	2012	76,6	<b>248</b>	<b>2,5</b>	<b>13,3</b>	<b>27,6</b>	30,3	<b>17,9</b>	<b>8,4</b>
	2017	85,1	251	2,0	12,1	26,7	31,6	19,4	8,3

**Lecture :** les filles représentent 50 % de l'échantillon en 2017 contre 50,2 % en 2012. Leur score a augmenté de 6 points entre les deux derniers cycles d'évaluation, passant de 238 à 244 points. 14,4 % d'entre elles appartiennent au groupe de niveau 1 (niveau le plus faible) en 2017 contre 18,1 % en 2012.

**Note :** les évolutions significatives entre deux évaluations successives sont indiquées en gras.

Compte tenu des arrondis, les totaux des pourcentages pour une année peuvent être légèrement différents de 100 %.

**Champ :** France métropolitaine, public et privé sous contrat.

**Source :** MENJ-MESRI-DEPP, enquêtes Cedre, compétences en histoire-géographie et enseignement moral et civique en fin de collège en 2006, 2012 et 2017.

L'état de l'École 2018 © DEPP

### 20.3 Score moyen et répartition (en %) selon l'indice de position sociale moyen de l'établissement en 2006, 2012 et 2017

	Année	Score moyen	Groupes de niveaux					
			< 1	1	2	3	4	5
1 <sup>er</sup> quartile	2006	233	4,5	19,7	33,9	24,3	11,8	5,8
	2012	<b>224</b>	6,6	<b>26,4</b>	32,5	21,2	10,2	<b>3,1</b>
	2017	228	4,8	24,5	30,5	<b>26,5</b>	9,8	3,9
2 <sup>e</sup> quartile	2006	246	1,3	12,9	33,3	28,6	15,5	8,4
	2012	<b>236</b>	<b>3,3</b>	17,5	32,9	27,2	14,4	<b>4,6</b>
	2017	242	2,3	14,9	32,2	30,3	15,3	5,1
3 <sup>e</sup> quartile	2006	255	2,2	11,2	24,2	32,7	19,0	10,7
	2012	<b>241</b>	3,3	15,6	<b>32,6</b>	27,6	<b>14,2</b>	6,7
	2017	247	2,0	12,8	29,9	30,6	18,5	6,4
4 <sup>e</sup> quartile	2006	265	1,5	6,9	21,6	32,9	22,3	14,8
	2012	258	1,1	9,9	23,2	34,2	19,6	12,1
	2017	264	1,4	6,8	22,1	32,1	<b>24,3</b>	13,3

**Lecture :** en 2017, le score moyen des élèves du premier quartile (collèges les plus défavorisés selon l'indice de position sociale) est de 228. Le groupe de niveau 3 (réussite relative) rassemble 26,5 % des élèves du premier quartile, contre 21,2 % en 2012.

**Note :** on utilise désormais un indice de position sociale croisé qui a été appliqué sur les données des évaluations précédentes.

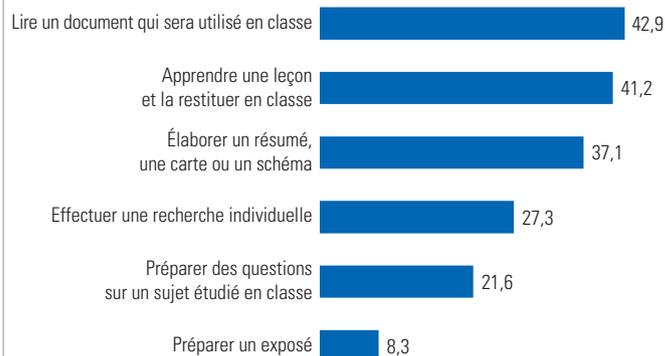
Les évolutions significatives entre deux évaluations successives sont indiquées en gras. Par le jeu des arrondis, les totaux des pourcentages pour une année peuvent être légèrement différents de 100 %.

**Champ :** France métropolitaine, public et privé sous contrat.

**Source :** MENJ-MESRI-DEPP, enquêtes Cedre, compétences en histoire-géographie et enseignement moral et civique en fin de collège en 2006, 2012 et 2017.

L'état de l'École 2018 © DEPP

### 20.4 Travail personnel le plus souvent demandé aux élèves en histoire-géographie (en %)



**Lecture :** 42,9 % des élèves interrogés en 2017 déclarent que « lire un document qui sera utilisé en classe » est une activité qui leur est souvent ou très souvent demandée.

**Champ :** France métropolitaine, public et privé sous contrat.

**Source :** MENJ-MESRI-DEPP, enquêtes Cedre, compétences en histoire-géographie et enseignement moral et civique en fin de collège en 2006, 2012 et 2017.

L'état de l'École 2018 © DEPP

En 2017, les épreuves de lecture de la *Journée défense et citoyenneté* (JDC) ont concerné plus de 770 000 jeunes hommes et femmes de 16 à 25 ans, de nationalité française. Le test vise à évaluer trois dimensions spécifiques : l'automatisme de la lecture, les connaissances lexicales, des traitements complexes de supports écrits. Pour chacune d'entre elles, un seuil de maîtrise a été fixé : en deçà d'un certain niveau, on peut considérer que les jeunes éprouvent des difficultés sur la compétence visée (-), au-delà, elle est jugée maîtrisée (+). À partir de la combinaison des résultats, huit profils de lecteurs ont été déterminés ► 21.1.

### 77 % des jeunes français âgés d'environ 17 ans sont des lecteurs efficaces en 2017

Les profils 5d et 5c ont été regroupés sous l'appellation « lecteurs efficaces ». Les profils 5d, soit 62,2 % des jeunes ayant participé à la JDC en 2017, ont réussi les trois modules de l'évaluation. Ils possèdent tous les atouts pour maîtriser la diversité des écrits et leurs compétences en lecture devrait évoluer positivement. Quant au profil 5c (14,8 % de l'ensemble des jeunes), il désigne une population de lecteurs qui, malgré des déficits importants des processus automatisés impliqués dans l'identification des mots, réussit les traitements complexes de l'écrit, et cela en s'appuyant sur une compétence lexicale avérée. L'épreuve permet également d'identifier des profils particuliers de lecteurs : 11,5 % des jeunes (profils 5a et 5b) parviennent à compenser leurs difficultés pour accéder à un certain niveau de compréhension ► 21.1.

### Plus d'un jeune sur 10 rencontre des difficultés de lecture

Les plus en difficulté (profils 1 et 2), représentent 5,2 % de l'ensemble, ce qui peut s'apparenter à de l'illettrisme. Ceux-ci voient leurs faiblesses s'expliquer par un déficit important de vocabulaire. Les jeunes du profil 1 (3,4 %) n'ont, de surcroît, pas installé les mécanismes de base de traitement du langage écrit. Parmi eux, certains sont sans doute non-lecteurs. En revanche, les jeunes des profils 3 et 4 (6,3 %) ont un niveau lexical oral correct, mais ne parviennent pas à traiter les écrits complexes. Au total, 11,5 % des jeunes ont des difficultés de lecture.

### Le nombre de jeunes en difficulté diminue avec le niveau d'études

Les jeunes en difficulté de lecture sont de moins en moins nombreux à mesure que le niveau d'études s'élève : de 48,7 % chez ceux qui n'ont pas dépassé le collège à 4,8 % chez ceux qui déclarent suivre

ou avoir suivi au moins des études générales ou technologiques au lycée ► 21.2. Ils représentent aussi une part encore importante chez ceux qui, à 17 ans environ, ont un niveau CAP ou BEP (30,7 %). Les garçons sont plus souvent en difficulté que les filles ► 21.1. Ils réussissent moins bien les épreuves de compréhension et sont donc majoritaires dans chacun des profils 1, 3 et 4. Leur déficit dans les mécanismes de base de traitement du langage explique leur présence plus importante dans les profils 1, 3, 5a et 5c ► 21.3.

### En France métropolitaine, c'est au nord de la Loire que les difficultés de lecture sont les plus fréquentes

Les difficultés de lecture (profils 1, 2, 3 et 4) sont inégalement réparties sur le territoire. En France métropolitaine, c'est dans les départements du Nord ou entourant l'Île-de-France que la fréquence des difficultés de lecture est la plus prononcée. La part des jeunes en difficulté s'élève à 18,3 % dans l'Aisne, à 16,8 % dans l'Eure. Elle atteint également 16,3 % dans la Somme et 15,6 % dans la Nièvre. En Île-de-France le taux de jeunes en difficulté varie de 5 % à Paris à 11,6 % en Seine-Saint-Denis. Ces pourcentages sont plus élevés concernant l'outre-mer : 26 % de jeunes en difficultés de lecture pour La Réunion, entre 30 % et 35 % pour la Guadeloupe et la Martinique, 46 % en Guyane et 73 % à Mayotte ► 21.4.

Les comparaisons entre départements doivent toutefois être maniées avec précaution. En effet, ces résultats concernent des jeunes de nationalité française, qui représentent environ 96 % des générations scolarisées en France, proportion pouvant être sensiblement différente d'un département à l'autre. ■

#### Avertissement

Les résultats de l'année 2017, comme ceux de 2016, ne peuvent pas être interprétés en évolution. En effet, les données recueillies depuis 2016 ne sont pas strictement comparables aux années antérieures en raison de problèmes techniques rencontrés lors des passations. Ces problèmes ont empêché les jeunes de répondre à certains items, or une non-réponse est considérée comme une non-maîtrise de ce qui est attendu. Par conséquent, le pourcentage de jeunes en difficulté de lecture est surestimé en 2017 ainsi qu'en 2016 et il y a donc une rupture de série par rapport aux années antérieures. Ces problèmes affectent de la même façon l'ensemble des sites d'accueil de la JDC. Les comparaisons géographiques (entre départements ou régions) et démographiques (sexe et type de scolarité) restent donc possibles pour une année donnée.

#### POUR EN SAVOIR PLUS

– CHABANON L., RIVIÈRE J.-P., DE LA HAYE F., GOMBERT E., 2018, « Journée Défense et Citoyenneté 2017 : plus d'un jeune Français sur dix en difficulté de lecture », *Note d'information*, n° 18.10, Paris, MEN-MESRI-DEPP.

### 21.1 Les profils de lecteurs à la Journée défense et citoyenneté en 2017 (en %)

Profil	Traitements complexes	Automaticité de la lecture	Connaissances lexicales	Garçons	Filles	Ensemble	
5d	+	+	+	60,1	64,3	62,2	Lecteurs efficaces
5c	+	0	+	15,9	13,6	14,8	
5b	+	+	-	6,8	8,4	7,6	Lecteurs médiocres
5a	+	-	-	4,1	3,8	4,0	
4	-	+	+	3,7	3,0	3,3	Très faibles capacités de lecture
3	-	-	+	3,8	2,1	3,0	
2	-	+	-	1,9	1,9	1,9	Difficultés sévères
1	-	-	-	3,9	2,8	3,4	

**Lecture :** la combinaison des trois dimensions de l'évaluation permet de définir huit profils. Les profils numérotés de 1 à 4 concernent les jeunes n'ayant pas la capacité de réaliser des traitements complexes (très faible compréhension en lecture suivie, très faible capacité à rechercher des informations). Ils sont en deçà du seuil de lecture fonctionnelle.

Les profils codés 5a, 5b, 5c, 5d sont au-delà de ce même seuil, mais avec des compétences plus ou moins solides, ce qui peut nécessiter des efforts de compensation relativement importants.

**Avertissement :** en raison de problèmes techniques qui se sont répercutés sur l'ensemble des sites d'accueil de la JDC lors des passages, l'année 2017 marque une rupture de série par rapport aux années antérieures.

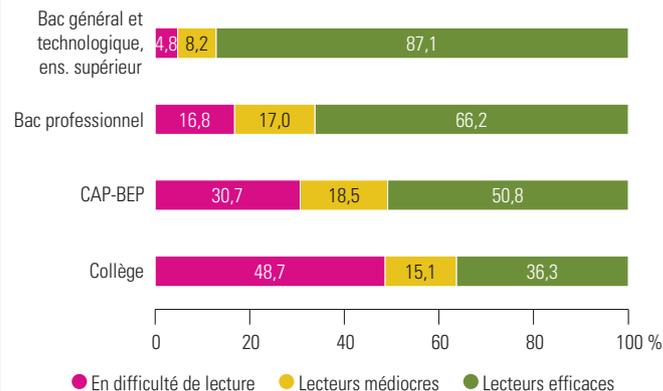
**Note :** compte tenu des arrondis, les totaux des colonnes peuvent être légèrement différents de 100 %.

**Champ :** France métropolitaine + DOM.

**Source :** ministère des Armées - DSNJ ; MENJ-MESRI-DEPP.

L'état de l'École 2018 © DEPP

### 21.2 Profils de lecteurs selon le type de scolarité en 2017 (en %)



**Lecture :** parmi les jeunes n'ayant pas dépassé le collège, 48,7 % sont en difficulté de lecture (profils 1, 2, 3 et 4), 15,1 % sont des lecteurs médiocres (profils 5a et 5b) et 36,3 % sont des lecteurs efficaces (profils 5c et 5d).

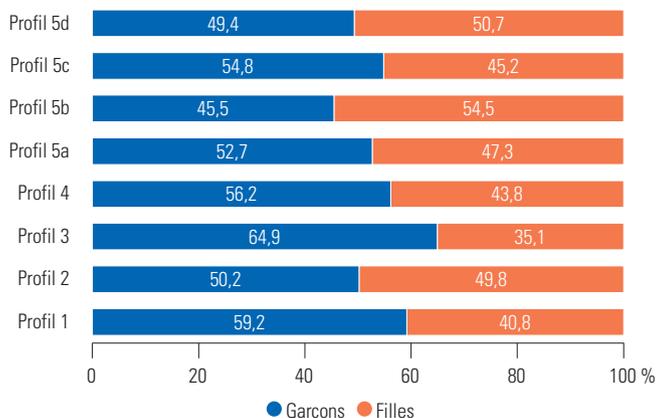
**Avertissement :** en raison de problèmes techniques qui se sont répercutés sur l'ensemble des sites d'accueil de la JDC lors des passages, l'année 2017 marque une rupture de série par rapport aux années antérieures.

**Champ :** France métropolitaine + DOM.

**Source :** ministère des Armées - DSNJ ; MENJ-MESRI-DEPP.

L'état de l'École 2018 © DEPP

### 21.3 Répartition de chaque profil de lecteurs selon leur sexe en 2017 (en %)



**Lecture :** parmi les lecteurs du profil 5c, 54,8 % sont des garçons.

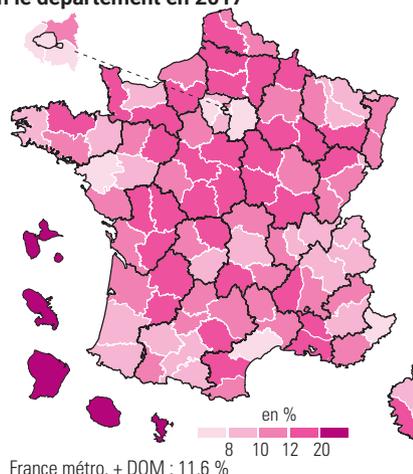
**Avertissement :** en raison de problèmes techniques qui se sont répercutés sur l'ensemble des sites d'accueil de la JDC lors des passages, l'année 2017 marque une rupture de série par rapport aux années antérieures.

**Champ :** France métropolitaine + DOM.

**Source :** ministère des Armées - DSNJ ; MENJ-MESRI-DEPP.

L'état de l'École 2018 © DEPP

### 21.4 Pourcentages de jeunes en difficulté de lecture selon le département en 2017



**Avertissement :** en raison de problèmes techniques qui se sont répercutés sur l'ensemble des sites d'accueil de la JDC lors des passages, l'année 2017 marque une rupture de série par rapport aux années antérieures.

**Champ :** France métropolitaine + DOM.

**Source :** ministère des Armées - DSNJ ; MENJ-MESRI-DEPP.

L'état de l'École 2018 © DEPP

## Une enquête internationale sur les performances des élèves en compréhension de l'écrit

En 2016, 50 pays ont participé à l'enquête internationale PIRLS (*Progress in International Reading Literacy Study*). En France, il s'agissait d'évaluer pour la quatrième fois en 15 ans, les performances en compréhension de l'écrit en fin de quatrième année de scolarité obligatoire (la classe de CM1 pour la France).

PIRLS s'intéresse à l'ensemble des élèves présents à ce niveau de la scolarité, quels que soient leur âge, leur parcours scolaire et l'organisation des systèmes éducatifs des pays participants. Au moment de la passation, la moyenne d'âge internationale est de 10,2 ans, la moyenne européenne de 10,3 ans et les élèves français ont en moyenne 9,8 ans.

## La France juste au-dessus de la moyenne internationale mais en dessous de la moyenne de l'Union européenne

Les élèves français obtiennent un score moyen de 511. Ce score est supérieur à la moyenne internationale de l'échelle PIRLS fixée à 500 ► **22.1**. 33 pays ont un score supérieur à la France et 16 pays, un score inférieur. La Fédération de Russie (581), Singapour (575) et Hong Kong (569) se partagent les meilleurs résultats. Le premier pays de l'Union européenne est l'Irlande (567).

Pour mieux rendre compte des résultats français, il est pertinent de restreindre la comparaison aux pays les plus proches économiquement, à savoir les pays membres de l'OCDE, et les pays membres de l'Union européenne. Les résultats français se situent sous la moyenne, tant des pays de l'OCDE (541) que des pays de l'Union européenne (540).

## Moins d'élèves français dans les niveaux supérieurs de référence PIRLS qu'en moyenne européenne

PIRLS caractérise le niveau des élèves à partir de scores de référence. Les élèves doivent obtenir un score d'au moins 625 pour atteindre un niveau avancé ; 550 ou plus pour le niveau élevé ; 475 ou plus pour le niveau intermédiaire ; 400 ou plus pour le niveau bas qui correspond à des compétences élémentaires. Sur tous ces niveaux, la France est en retrait par rapport à la moyenne des pays européens, en particulier en ce qui concerne les niveaux supérieurs (élevé et avancé). Dans l'Union européenne, les élèves sont trois fois plus nombreux en moyenne à atteindre le niveau avancé (12 %) qu'en France (4 %) ► **22.2**.

## Une baisse marquée sur les textes informatifs et sur les processus de compréhension les plus complexes

Si les performances sur la lecture des textes narratifs ont baissé de 6 points sur la période, celles de la lecture des textes de type informatif ont diminué de 22 points ► **22.3**. On distingue deux processus de compréhension dans PIRLS : « Prélever et Inférer » et « Interpréter et Apprécier ». En France, le score moyen des processus « Prélever et Inférer », les moins exigeants, diminue, mais de manière relativement modeste (- 8 points de score), alors que les processus « Interpréter et Apprécier », plus complexes, voient leur score moyen baisser plus fortement sur la même période (- 21 points).

## Depuis PIRLS 2001, la performance globale française baisse progressivement

L'enquête PIRLS 2016 est constituée pour moitié de textes et de questions utilisés lors des cycles précédents. Cette continuité permet une comparaison temporelle sur quinze ans. Depuis 2001, le score moyen global de la France baisse tendanciellement pour passer de 525 en 2001 à 511 en 2016. Ces différences, à cinq, dix ou quinze ans, sont significatives, il est donc possible d'affirmer qu'elles sont dues à une érosion des performances ► **22.4**.

Vingt pays ont participé à PIRLS à quinze années d'intervalle. Pour ce groupe de pays, la tendance est globalement en hausse : en moyenne + 13 points de score entre 2001 et 2016. Parmi eux, en 2016, onze pays obtiennent des scores supérieurs à ceux obtenus en 2001 ; sept ont des performances inchangées et deux voient leurs scores baisser : les Pays-Bas (- 9 points) et la France (- 14 points). ■

### POUR EN SAVOIR PLUS

- COLMANT M., LE CAM M., 2017, « PIRLS 2016 : évaluation internationale des élèves de CM1 en compréhension de l'écrit. Évolution des performances sur quinze ans », *Note d'information*, n° 17.24, MENSR-DEPP.
- COLMANT M., LE CAM M., 2012, « PIRLS 2011. Étude internationale sur la lecture des élèves au CM1. Évolution des performances à dix ans », *Note d'information*, n° 12.21, MEN-DEPP.
- Le site de l'étude : <http://pirls2016.org/>

### 22.1 Scores des pays de l'Union européenne en compréhension de l'écrit (PIRLS 2016)

Pays	Scores moyens
Irlande	567
Finlande	566
Pologne	565
Irlande du Nord	565
Angleterre	559
Lettonie	558
Suède	555
Hongrie	554
Bulgarie	552
Lituanie	548
Italie	548
Danemark	547
Pays-Bas	545
République tchèque	543
Slovénie	542
Autriche	541
<b>Moyenne européenne</b>	<b>540</b>
Allemagne	537
Slovaquie	535
Portugal	528
Espagne	528
Belgique (FL)	525
<b>France</b>	<b>511</b>
<b>Centre de l'échelle PIRLS</b>	<b>500</b>
Belgique (FR)	498
Malte	452

**Lecture :** en 2016, le score moyen de la France (511) se situe en dessous de la moyenne européenne (540) et au-dessus de la moyenne internationale, l'échelle PIRLS, qui est à 500.

**Champ :** France métropolitaine + Guadeloupe et Martinique ; public et privé sous contrat.

**Sources :** IEA ; MENJ-MESRI-DEPP.

L'état de l'École 2018 © DEPP

### 22.2 Pourcentages d'élèves atteignant les niveaux de référence PIRLS 2016 (en %)

PIRLS 2016	Avancé (score d'au moins 625)	Élevé (score de 550 ou plus)	Intermédiaire (score de 475 ou plus)	Bas (score de 400 ou plus)
International	10	47	81	96
UE	12	48	82	96
France	4	30	72	94

**Lecture :** en 2016, 30 % des élèves français atteignent le point de référence élevé.

**Champ :** France métropolitaine + Guadeloupe et Martinique ; public et privé sous contrat.

**Sources :** IEA ; MENJ-MESRI-DEPP.

L'état de l'École 2018 © DEPP

### 22.3 Évolution du score moyen de la France en fonction du type de textes lus et du processus de compréhension



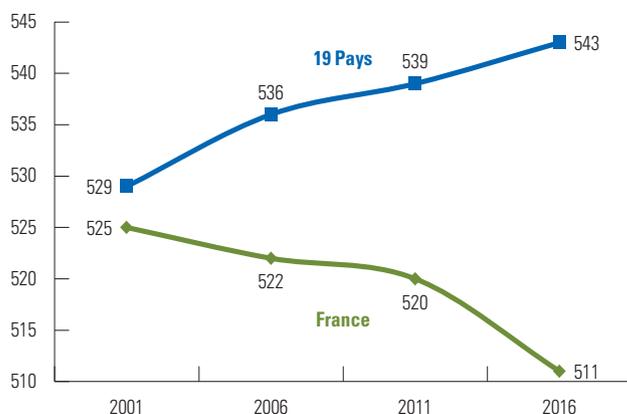
**Lecture :** en 2016 le score moyen de la France sur les textes informatifs est de 510. C'est 22 points de moins qu'en 2001.

**Champ :** France métropolitaine + Guadeloupe et Martinique ; public et privé sous contrat.

**Sources :** IEA ; MENJ-MESRI-DEPP.

L'état de l'École 2018 © DEPP

### 22.4 Évolution du score moyen à l'épreuve PIRLS de compréhension de l'écrit de 2001 à 2016 en France et dans les autres pays



**Lecture :** les 19 pays qui, outre la France, ont participé aux 4 cycles de PIRLS entre 2001 et 2016, ont un score moyen de 543 en 2016.

**Champ :** France métropolitaine + Guadeloupe et Martinique ; public et privé sous contrat.

**Sources :** IEA ; MENJ-MESRI-DEPP.

L'état de l'École 2018 © DEPP

### Une enquête internationale sur les performances des élèves en mathématiques et en sciences

En 2015, 49 pays ou provinces ont participé à l'enquête internationale TIMSS. En France, il s'agissait d'une première participation à ce niveau. Cette enquête évalue les performances en mathématiques et en sciences des élèves de CM1 quels que soient leur âge, leur parcours scolaire et l'organisation des systèmes éducatifs. Au moment de la passation, la moyenne d'âge internationale est de 10,2 ans, la moyenne européenne de 10,3 ans et les élèves français ont en moyenne 9,9 ans.

Les élèves français obtiennent un score moyen de 488 en mathématiques et de 487 en sciences. Ces scores sont inférieurs aux moyennes internationales fixées à 500 et aux moyennes européennes (527 en mathématiques et 525 en sciences) ► 23.1.

En mathématiques, les garçons font mieux que les filles, mais cet avantage est peu marqué (485 pour les filles et 491 pour les garçons). En sciences, les résultats sont plus équilibrés entre filles et garçons (524 pour les filles et 526 pour les garçons).

### En France, 1 élève sur 8 ne maîtrise pas les connaissances élémentaires en mathématiques et en sciences

Avec un score inférieur à 400, les élèves ne prouvent pas qu'ils possèdent les connaissances élémentaires. En France, 13 % des élèves en mathématiques et 12 % en sciences sont dans ce cas. En Europe, ils sont en moyenne seulement 5 % ► 23.2.

Pour tous les niveaux, la France est en retrait par rapport à la moyenne des pays européens, en particulier en ce qui concerne les niveaux supérieurs (élevé et avancé). Les élèves sont plus de quatre fois plus nombreux, en moyenne, dans l'Union européenne (9 %) à atteindre le niveau avancé en mathématiques qu'en France (2 %). Et plus de trois fois plus nombreux, en moyenne, dans l'Union européenne (7 %) à atteindre le niveau avancé en sciences qu'en France (2 %).

### Les performances en mathématiques sont variables selon les domaines de contenus

En France, en mathématiques, le domaine « Nombre » (score 484) et, plus encore, le domaine « Présentation de données » (score 475) sont en retrait significatif par rapport au score global (488) ► 23.3. C'est finalement dans le domaine « Formes géométriques et mesures » (score 503) que les jeunes français réussissent le mieux.

En sciences, on observe peu de variations sur les trois domaines de contenus. Les scores des domaines « sciences de la vie » et « sciences

de la Terre » ne sont pas significativement différents du score moyen global de sciences (487). On note seulement une légère baisse du score, en « sciences physiques » (score 482) ► 23.4.

### « Connaître », un domaine cognitif faible

Les domaines cognitifs sont hiérarchisés selon leur degré de complexité. Au niveau international, en mathématiques, le score moyen de réussite est de 484 pour « Connaître », de 488 pour « Appliquer » et de 491 pour « Raisonner » ► 23.5.

Pour le domaine « Connaître », le moins complexe des trois, le score est significativement inférieur au score global français en mathématiques (488) et en sciences (487). « Connaître » aborde les faits, les concepts et les procédures que les élèves doivent connaître. Il est considéré comme un préalable pour s'engager dans des activités intellectuelles plus complexes.

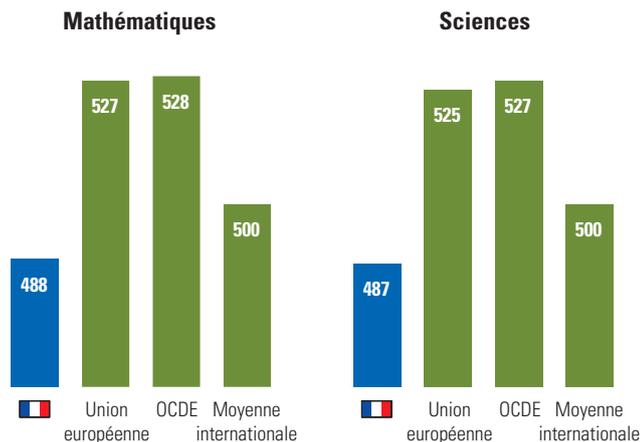
Le domaine « Appliquer » se centre sur l'aptitude des élèves à appliquer les connaissances et la compréhension des concepts, pour résoudre des problèmes ou répondre à des questions dans des contextes d'enseignement et d'apprentissage relativement familiers. Il est mieux réussi, de manière relative, en sciences qu'en mathématiques.

Le domaine « Raisonner », le plus exigeant, impose aux élèves de prendre en compte des situations nouvelles, des contextes peu courants ou plus complexes, ou encore de mettre en jeu plusieurs approches, plusieurs étapes ou plusieurs stratégies. Il est moins bien réussi, de manière relative, en sciences qu'en mathématiques. ■

#### POUR EN SAVOIR PLUS

- COLMANT M., LE CAM M., 2016, « TIMSS 2015 mathématiques et sciences. Évaluation internationale des élèves de CM1 », *Note d'information*, n° 16.33, MENESR-DEPP.
- MEN-MESRI-DEPP, 2017, *L'état de l'École*, Paris, indicateur 23.
- Les rapports internationaux, en anglais, sur le site Internet de l'étude : <http://timss.bc.edu/>

### 23.1 Scores TIMSS 2015 par regroupement de pays



**Note :** Union européenne (UE) : 19 pays, 2 nations, 1 communauté ; pays de l'OCDE : 24 pays, 2 nations, 1 communauté.  
**Champ :** France métropolitaine + Guadeloupe et Martinique ; public et privé sous contrat.  
**Sources :** IEA ; MENJ-MESRI-DEPP.

L'état de l'École 2018 © DEPP

### 23.2 Pourcentages d'élèves atteignant les niveaux de référence TIMSS 2015

TIMSS 2015	Avancé (score d'au moins 625)	Élevé (score de 550 ou plus)	Intermédiaire (score de 475 ou plus)	Bas (score de 400 ou plus)
<b>Mathématiques</b>				
International	6	36	75	93
Europe	9	39	76	95
France	2	21	58	87
<b>Sciences</b>				
International	7	39	77	95
Europe	7	38	77	95
France	2	20	58	88

**Lecture :** en mathématiques, en 2015, 87 % des élèves français atteignent au moins le niveau « bas » et 21 % au moins le niveau « élevé ».

**Champ :** France métropolitaine + Guadeloupe et Martinique ; public et privé sous contrat.

**Sources :** IEA ; MENJ-MESRI-DEPP.

L'état de l'École 2018 © DEPP

### 23.3 Scores moyens de la France et de l'UE aux trois domaines de contenus en mathématiques

TIMSS 2015 Mathématiques	Score moyen global	Score moyen		
		Nombre	Formes géométriques et mesures	Présentation de données
France	488	484	503	475
UE	527	526	529	525

**Lecture :** le score moyen de la France dans le domaine « Formes géométriques et mesures » est de 503 ;

il est significativement supérieur au score moyen global de mathématiques qui est de 488.

**Note :** la différence au score moyen global est indiquée en gras lorsqu'elle est significative.

**Champ :** France métropolitaine + Guadeloupe et Martinique ; public et privé sous contrat.

**Sources :** IEA ; MENJ-MESRI-DEPP.

L'état de l'École 2018 © DEPP

### 23.4 Scores moyens de la France et de l'UE aux trois domaines de contenus en sciences

TIMSS 2015 Sciences	Score moyen global	Score moyen		
		Sciences de la vie	Sciences physiques	Sciences de la Terre
France	487	490	482	484
UE	525	528	522	523

**Lecture :** le score moyen de la France dans le domaine « Sciences de la vie » est de 490 ;

il n'est pas significativement différent du score moyen global de sciences, qui est de 487.

**Note :** la différence au score moyen global est indiquée en gras lorsqu'elle est significative.

**Champ :** France métropolitaine + Guadeloupe et Martinique ; public et privé sous contrat.

**Sources :** IEA ; MENJ-MESRI-DEPP.

L'état de l'École 2018 © DEPP

### 23.5 Scores moyens de la France aux trois domaines cognitifs

TIMSS 2015 Domaines cognitifs	Score moyen global	Score moyen		
		Connaître	Appliquer	Raisonner
Mathématiques	488	484	488	491
Sciences	487	482	494	481

**Lecture :** le score moyen (484) de la France dans le domaine « Connaître » est significativement inférieur au score moyen global tant en mathématiques (488) qu'en sciences (487).

**Note :** la différence au score moyen global est indiquée en gras lorsqu'elle est significative.

**Champ :** France métropolitaine + Guadeloupe et Martinique ; public et privé sous contrat.

**Sources :** IEA ; MENJ-MESRI-DEPP.

L'état de l'École 2018 © DEPP

### En fin de troisième, un élève sur trois s'engage dans la voie professionnelle

La fin des classes de troisième, de terminale CAP et de seconde générale et technologique (GT) représente des moments clés de l'orientation de la scolarité dans le secondaire. En 2015, 858 700 élèves étaient inscrits en troisième (établissements de l'Éducation nationale et de l'Agriculture) ► 24.1. À la rentrée suivante, en 2016, 63,3 % d'entre eux ont continué en seconde générale et technologique (y compris enseignement agricole) ; 33,1 % se sont engagés dans les formations professionnelles en lycée ou en apprentissage ; 2,5 % sont restés en formation de niveau collège. Dans la voie professionnelle, un tiers des élèves se sont inscrits en CAP, dont près de la moitié en apprentissage, et deux tiers se sont inscrits en baccalauréat professionnel, dont seulement 2 % en apprentissage. Ces proportions ont évolué au cours des dix dernières années, notamment le taux de passage en seconde générale et technologique (+ 9,3 points).

Les filles passent plus souvent en seconde GT que les garçons (69,8 % contre 57,1 % en 2016) et nettement moins souvent en apprentissage (2,5 % contre 7,2 %). Par ailleurs, les élèves « à l'heure » ou en avance poursuivent trois fois plus souvent en seconde GT que les élèves en retard (74,6 % contre 24,0 % en 2016).

### Plus de quatre jeunes sur dix poursuivent une formation professionnelle après une terminale CAP

En 2015, 135 200 jeunes étaient scolarisés en année diplômante de CAP : 64 100 scolaires du ministère de l'Éducation nationale et du ministère en charge de l'Agriculture et 71 100 apprentis ► 24.2. Si le taux de sortie après le CAP est comparable pour les deux voies (56 % et 57 %), leur situation à la rentrée suivante est en revanche relativement différente. En 2016, 28,6 % des scolaires préparent un diplôme de niveau IV (baccalauréat professionnel) contre 20,7 % des apprentis (essentiellement un brevet professionnel). Ces derniers réinvestissent davantage dans les formations de niveau V que les scolaires (22,0 % contre 14,8 %) : redoublement, spécialisation dans une mention complémentaire, ou poursuite d'études dans une autre spécialité du CAP. Par ailleurs, 8,3 % des scolaires en CAP poursuivent en apprentissage à la rentrée 2016 (4,2 % en niveau IV et 4,1 % en niveau V). En revanche, le retour des apprentis vers la voie scolaire est quasi-inexistant. Il en est de même pour le retour vers la voie générale et technologique.

### Neuf élèves de seconde générale et technologique sur dix continuent dans cette voie

En 2015, 576 200 élèves étaient scolarisés en seconde GT (y compris enseignement agricole) ► 24.3. En 2016, 90,1 % ont intégré une

première générale (65,2 %) ou technologique (24,9 %) ; 4,7 % se sont réorientés vers la voie professionnelle, dont un quart en apprentissage ; 4,4 % ont redoublé.

Entre 2006 et 2016, la baisse des redoublements (- 10 points) s'est accompagnée, principalement, d'une hausse des passages vers la voie générale (+ 10,2 points).

En 2016, plus d'un garçon sur deux poursuit dans une des séries scientifique, générale (39,0 % en S) ou technologique (14,1 % en STI2D, STL, STAV), contre une fille sur trois. Les élèves en retard poursuivent davantage en première technologique et, de façon prépondérante, en série STMG (24,3 % en 2016). Ils se réorientent vers la voie professionnelle quatre fois plus souvent que les élèves plus jeunes (12,8 % contre 3,3 %).

### Plus de 3 bacheliers sur 4, toutes filières confondues, poursuivent leurs études dans l'enseignement supérieur

En 2017, 93,5 % des bacheliers généraux accèdent à l'enseignement supérieur. Ils sont 61,8 % (y compris IUT) à poursuivre leurs études à l'université. 78,1 % des bacheliers technologiques poursuivent leur parcours dans le supérieur en suivant des formations courtes, en particulier les STS (y compris en apprentissage) soit 40,4 % et 11,6 % préparent un DUT. Ce sont les bacheliers professionnels qui poursuivent le moins des études supérieures, ils sont 38,1 % (y compris IUT) dont 30,3 % qui intègrent une STS. Parmi eux 7,3 % sont des apprentis. Ils sont seulement 6,8 % des bacheliers professionnels à s'inscrire à l'université ► 24.4.

L'année 2017 marque une baisse de 0,5 point des taux d'inscription à l'université (hors CPGE). En ce qui concerne les formations sélectives (IUT, STS et CPGE), les taux d'inscription sont eux-aussi en légère baisse. Sur l'ensemble des filières, les femmes poursuivent plus à l'université que les hommes (38,4 contre 27,1 %). ■

#### POUR EN SAVOIR PLUS

- GUILLERM M., PESONEL E., TESTAS A., « L'orientation en CAP par apprentissage ou par voie scolaire : profils des élèves à l'issue de la troisième », *Note d'information*, n° 18.22, Paris, MEN-DEPP.
- MEN-MESRI-DEPP, 2018, *Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche*, fiche 4.25, 6.18 et 6.19, Paris.
- Filles et Garçons sur le chemin de l'égalité de l'école à l'enseignement supérieur, MEN-DEPP, 2018.
- MESRI-SIES, 2018, *L'état de l'enseignement supérieur et de la recherche en France*, n° 11, fiche 10, p.30-31, Paris.
- MENESR-DEPP, 2017, *Géographie de l'école*, n° 12, fiche 31, Paris.

**24.1 Répartition des effectifs d'élèves selon les poursuites d'études à l'issue de la troisième (en %)**

	2006	2009	2012	2015	2016
Inscrits en troisième l'année précédente <sup>1</sup>	841 300	791 900	817 700	854 100	858 700
Seconde générale et technologique	54,0	56,2	58,4	62,4	63,3
Second cycle professionnel	37,8	36,8	35,9	33,2	33,1
dont apprentissage	7,7	6,8	6,5	5,0	4,9
- CAP et assimilés	11,8	13,4	12,7	11,0	11,0
dont apprentissage	6,3	6,2	5,8	4,5	4,4
- BEP	25,5	4,5			
dont apprentissage	1,3	0,1			
- Baccalauréat professionnel	0,5	18,9	23,2	22,2	22,0
dont apprentissage	0,0	0,5	0,7	0,5	0,5
Maintien en premier cycle (y compris DIMA <sup>2</sup> )	6,4	5,3	4,3	3,4	2,5
dont redoublement	6,0	4,9	4,0	3,1	2,3
Sorties <sup>3</sup>	1,8	1,7	1,4	1,0	1,1
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

1. Y compris l'enseignement adapté (Segpa) et les formations agricoles.  
 2. Dispositif d'initiation aux métiers en alternance.  
 3. Vers les formations sociales ou de la santé ou vers le marché du travail ou autres départs à l'étranger.  
**Lecture** : parmi les 858 700 élèves inscrits en troisième en 2015, 63,3 % d'entre eux ont continué en seconde générale et technologique à la rentrée 2016.  
**Champ** : France métropolitaine + DOM.  
**Sources** : MENJ-MESRI-DEPP, systèmes d'information des ministères en charge de l'Éducation nationale, de l'Agriculture et des centres de formation d'apprentis.

L'état de l'École 2018 © DEPP

**24.3 Répartition des effectifs d'élèves selon les poursuites d'études à l'issue de la seconde GT (en %)**

	2006	2009	2012	2015	2016
Effectifs en 2 <sup>de</sup> GT l'année précédente	538 400	506 700	520 200	550 100	576 200
1 <sup>re</sup> générale	55,0	59,7	61,9	64,2	65,2
- dont 1 <sup>re</sup> S	28,9	31,5	33,1	33,9	34,7
- dont 1 <sup>re</sup> ES	16,7	18,9	19,3	20,5	21,1
- dont 1 <sup>re</sup> L	9,4	9,3	9,5	9,8	9,4
1 <sup>re</sup> technologique	23,6	23,2	23,0	23,3	24,9
- dont 1 <sup>re</sup> STI <sup>1</sup> /STI2D, STL, STAV	7,4	6,8	7,2	7,7	8,3
- dont 1 <sup>re</sup> STT/STG/STMG	12,2	12,1	11,3	10,6	11,5
Réorientation vers la voie professionnelle	5,9	5,6	5,4	4,9	4,7
2 <sup>de</sup> GT (redoublement)	14,4	10,8	8,9	6,8	4,4
Sorties <sup>2</sup>	1,1	0,7	0,8	0,8	0,8
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

1. La réforme du lycée de 2010 a éclaté la série STI en deux séries (STI2D et STD2A-Arts Appliqués). À des fins de comparaison, l'ancienne série STI-arts appliqués a été exclue des données antérieures à la réforme.  
 2. Vers les formations sociales ou de la santé ou vers le marché du travail ou autres départs à l'étranger.  
**Lecture** : parmi les 576 200 élèves inscrits en seconde GT en 2015, 65,2 % d'entre eux ont continué en première générale à la rentrée 2016.  
**Champ** : France métropolitaine + DOM.  
**Sources** : MENJ-MESRI-DEPP, systèmes d'information des ministères en charge de l'Éducation nationale, de l'Agriculture et des centres de formation d'apprentis.

L'état de l'École 2018 © DEPP

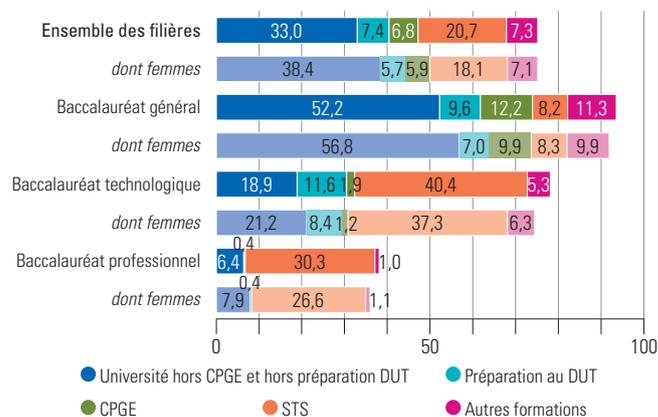
**24.2 Répartition des jeunes selon les poursuites d'études à l'issue du CAP, selon leur statut (en %)**

	Scolaire	Apprenti	Ensemble
Effectifs en terminale CAP l'année précédente <sup>1</sup>	64 100	71 100	135 200
Préparation d'un diplôme de niveau V	14,8	22,0	18,6
dont même statut au cours de la formation	10,7	21,9	16,6
- dont mentions complémentaires <sup>2</sup>	3,0	4,9	4,0
- dont année terminale de CAP <sup>3</sup>	6,5	10,1	8,4
- dont 1 <sup>re</sup> année de CAP en 2 ans	3,9	6,0	5,0
dont changement de statut <sup>4</sup>	4,1	0,1	2,0
Préparation d'un diplôme de niveau IV	28,6	20,7	24,4
dont même statut au cours de la formation	24,3	20,6	22,4
- dont 1 <sup>re</sup> prof.	17,8	4,8	10,9
- dont 1 <sup>re</sup> année de brevet prof.		13,1	6,9
- dont 2 <sup>de</sup> prof.	6,2	1,0	3,5
dont changement de statut <sup>4</sup>	4,2	0,1	2,1
- dont 1 <sup>re</sup> prof., 1 <sup>re</sup> année de brevet prof.	3,5	0,1	1,7
1 <sup>re</sup> générale et technologique <sup>5</sup>	0,4	0,0	0,2
Sorties <sup>6</sup>	56,3	57,3	56,8
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

1. Effectifs inscrits en année terminale de CAP d'une durée de 1, 2 ou 3 ans.  
 2. Y compris une certaine d'élèves en formation complémentaire pour les scolaires.  
 3. On ne peut isoler le redoublement du perfectionnement dans une autre spécialité que pour les scolaires. En excluant du calcul ceux dont la spécialité d'origine est inconnue, la part des redoublants est environ de 45 %.  
 4. Les scolaires passent dans la voie de l'apprentissage et les apprentis passent dans la voie scolaire.  
 5. Dont environ 15 % d'élèves en 2<sup>de</sup> GT.  
 6. Vers les formations sociales ou de la santé ou vers le marché du travail ou autres départs à l'étranger.  
**Champ** : France métropolitaine + DOM.  
**Sources** : MENJ-MESRI-DEPP, systèmes d'information des ministères en charge de l'éducation nationale, de l'Agriculture et des centres de formation d'apprentis.

L'état de l'École 2018 © DEPP

**24.4 Taux d'inscription immédiate<sup>1</sup> des bacheliers 2017 dans les différentes filières de l'enseignement supérieur (en %)**



1. Le total des taux d'inscription ne peut pas dépasser 100 % car les données ont été calculées hors doubles inscriptions.  
**Lecture** : toutes filières confondues, 33,0 % des bacheliers 2017 se sont inscrits à l'université (hors CPGE et DUT) et 38,4 % de femmes.  
**Champ** : France métropolitaine + DOM.  
**Sources** : MESRI-SIES, systèmes d'information Scolarité, SISE,SIFA et SAFRAN (MAA), enquêtes auprès des autres établissements d'enseignement supérieur.

L'état de l'École 2018 © DEPP

### Le diplôme national du brevet (DNB), premier examen de la scolarité

À la session 2018, le taux de réussite au diplôme national du brevet atteint 87,1 % soit 5,4 points de plus qu'en 2007. Les filles réussissent mieux que les garçons. L'écart reste stable, autour de 6 points, entre 2007 et 2017, mais se creuse en 2018, atteignant 7 points.

### Des taux de réussite au CAP et au BEP qui tendent à se rapprocher

L'enseignement professionnel s'organise, depuis 2011, année de l'achèvement de la réforme de la voie professionnelle, autour du CAP et du baccalauréat professionnel. Le BEP reste accessible sous la forme d'une certification intermédiaire passée à l'issue de la première professionnelle. Selon la spécialité du baccalauréat professionnel, ce diplôme intermédiaire peut également être un CAP. Le taux de réussite au BEP, très en deçà de celui au CAP jusqu'en 2011, augmente progressivement pour atteindre 82,9 % en 2017. Cette même année, le taux de réussite au CAP atteint 83,4 % ► **25.1**. L'écart de 4,6 % en 2007 s'est réduit à 0,5 % en 2017.

### Important essor de la voie professionnelle parmi les bacheliers

À la session 2018, sur 100 bacheliers, 53 ont choisi des séries générales, 21 des séries technologiques et 26 des séries professionnelles, contre respectivement 66, 32 et 2 en 1988. La répartition des bacheliers s'est ainsi modifiée en faveur de la voie professionnelle. L'important essor de cette voie, mise en place à partir de 1987, a été amplifié en 2011 suite à l'instauration d'un baccalauréat en trois ans au lieu de quatre. La croissance de la voie professionnelle se fait au détriment de la voie technologique. Depuis 20 ans, le poids des bacheliers technologiques passe de 29 % à 20 % ► **25.2**.

### La réussite de la voie technologique s'est rapprochée, ces dernières années, de la voie générale

Depuis 1987, le taux de réussite au baccalauréat a progressé au total de 19,8 points (+ 20,7 points dans le général, + 24,1 dans le technologique et + 6,6 dans le professionnel).

Avant 1995, les taux de réussite des voies générale et professionnelle sont proches de 74 %, loin devant celui de la voie technologique. Entre 1995 et 2000, avec la forte progression de cette dernière, les taux de réussite des trois voies sont très proches. À partir de 2001, ce taux progresse régulièrement dans la voie générale jusqu'en 2013, puis fluctue autour de 91 %. Les réussites des voies technologique et professionnelle restent proches jusqu'en 2007. Le taux de réussite augmente ensuite dans la voie technologique jusqu'à rattraper son retard par rapport à la voie générale en 2014. Celui de la voie professionnelle a connu une hausse très importante en 2009, suite à une modification réglementaire instaurant une « épreuve de contrôle » dite de rattrapage. Dès 2012, il a retrouvé son niveau de 2008. Depuis 2014, il varie entre 80,5 % et 82,6 %, loin derrière les voies générale et technologique ► **25.3**. Dans les trois voies, les filles réussissent mieux que les garçons.

### L'espérance d'obtenir le baccalauréat pour un élève de sixième est la plus importante en Île-de-France et en Bretagne

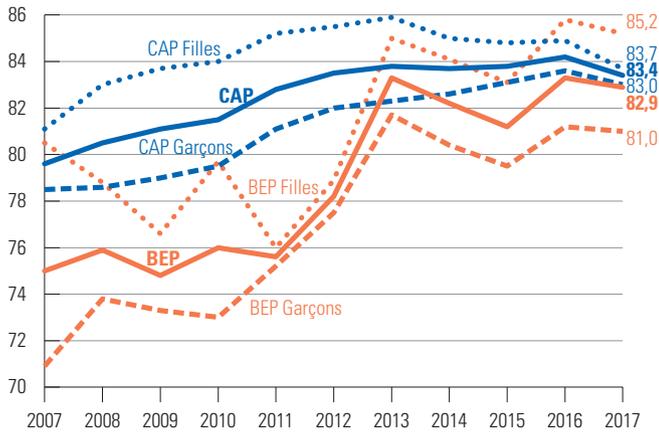
L'espérance d'obtenir le baccalauréat pour un élève de sixième<sup>1</sup> s'étend de 58,3 % en Guyane à 82,6 % à Paris à la session 2017. Elle est la plus importante dans les académies d'Île-de-France et de Rennes où elle dépasse 78 %. Les élèves de sixième ont également de bonnes chances d'obtenir un baccalauréat général ou technologique en Corse, à Lyon, à Rennes, à Toulouse et à Grenoble ou professionnel en Martinique, à Clermont-Ferrand, en Guadeloupe, à Rennes et à Besançon. À l'opposé, l'espérance d'obtenir le baccalauréat pour un élève de sixième est la plus faible dans les académies de Guyane, Mayotte et La Réunion où elle est inférieure à 71 % ► **25.4**. ■

1. L'espérance d'obtenir le baccalauréat pour un élève de sixième donne une mesure de la probabilité qu'aurait un jeune de sixième, une année donnée, de réussir l'examen du baccalauréat s'il rencontrait tout au long de son parcours les conditions scolaires que connaissent les autres jeunes cette année-là.

#### POUR EN SAVOIR PLUS

- CANTON E., 2018, « Examens professionnels du second degré. Session 2017 », *Note d'Information*, n° 18.11, Paris, MENESR-DEPP.
- THOMAS F., 2018, « Résultats définitifs de la session 2017 du baccalauréat », *Note d'Information*, n° 18.03, Paris, MENESR-DEPP.
- MENESR-DEPP, 2018, *Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche*, fiches 8.7 à 8.14, p. 216-231, Paris.
- MENESR-DEPP, 2017, *Géographie de l'école*, n° 12, fiches 33 et 32, p. 78-81 Paris.

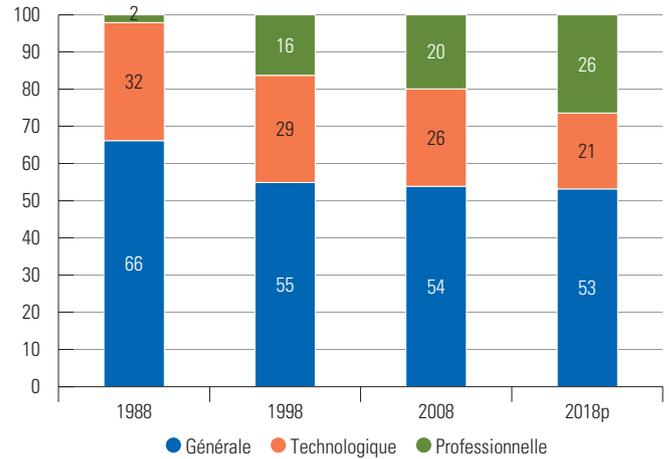
25.1 Évolution du taux de réussite au CAP et BEP (en %)



Lecture : à la session 2017, le taux de réussite à l'examen du CAP est de 83,4 %.  
 Champ : France métropolitaine + DOM.  
 Source : MENJ-MESRI-DEPP, système d'information Océan ; ministère en charge de l'Agriculture.

L'état de l'École 2018 © DEPP

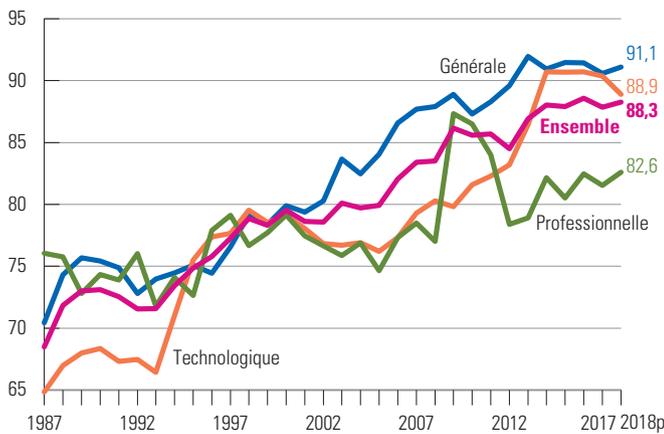
25.2 Répartition des bacheliers selon la voie (en %)



p : données provisoires (session de juin).  
 Note : par le jeu des arrondis, les totaux des pourcentages pour une année peuvent être légèrement différents de 100 %.  
 Lecture : à la session 2018, 53 % des bacheliers obtiennent le diplôme dans la voie générale à l'issue de la session de juin.  
 Champ : France métropolitaine + DOM.  
 Source : MENJ-MESRI-DEPP, système d'information Océan ; Ministère en charge de l'Agriculture.

L'état de l'École 2018 © DEPP

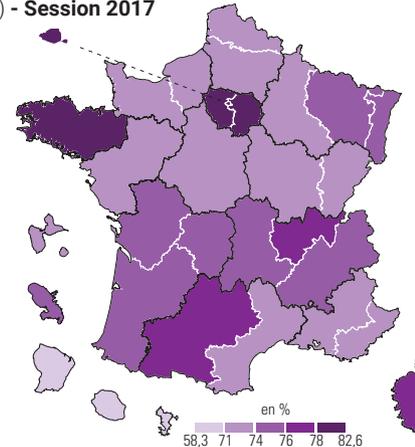
25.3 Évolution du taux de réussite au baccalauréat selon la voie (en %)



p : données provisoires (session de juin).  
 Lecture : à la session 2018, le taux de réussite provisoire au baccalauréat est de 91,1 % dans la voie générale.  
 Champ : France métropolitaine + DOM.  
 Source : MENJ-MESRI-DEPP, système d'information Océan ; ministère en charge de l'Agriculture.

L'état de l'École 2018 © DEPP

25.4 Espérance d'obtenir le baccalauréat pour un élève de sixième (en %) - Session 2017



Lecture : dans l'académie de Montpellier, l'espérance d'obtenir le bac pour un élève de sixième est de 72,7 % si il rencontre tout au long de son parcours scolaire les conditions scolaires que connaissent les jeunes en 2017 dans l'académie de Montpellier.  
 Champ : élèves des établissements publics et privés sous contrat sous tutelle du MENJ et du ministère en charge de l'Agriculture.  
 Source : MENJ-MESRI-DEPP, Système d'information Océan ; MENJ-MESRI-DEPP, Système d'information Scolarité ; MENJ-MESRI-DEPP, Système d'information Sifa ; ministère en charge de l'Agriculture.

L'état de l'École 2018 © DEPP

Sortir sans diplôme de formation initiale rend plus difficile l'entrée dans la vie active. Réduire le nombre de sortants du système éducatif avec un faible niveau d'études constitue un enjeu humain, social et économique majeur, pour la France et les autres États membres de l'Union européenne. Plusieurs indicateurs sont disponibles pour appréhender les sorties à faible niveau d'études. Trois d'entre eux sont présentés : les deux premiers sont au niveau national, le deuxième a une portée européenne et le dernier permet une déclinaison territoriale.

### Deux mesures nationales des sorties du système éducatif avec un faible niveau d'études

Le premier indicateur, le taux de sortants de formation initiale peu ou pas diplômés, donne pour chaque année la part des peu ou pas diplômés parmi l'ensemble des sortants du système éducatif. Cet indicateur s'intéresse une année donnée à tous les sortants, quels que soient leur âge et les diplômes obtenus par la suite dans le cadre de reprises d'études. En 2015, 13 % de l'ensemble des sortants de formation initiale sont peu ou pas diplômés, c'est-à-dire qu'ils détiennent au plus le diplôme national du brevet : 7 % ont le brevet et 6 % n'ont aucun diplôme ► 26.1.

Le second indicateur donne pour une classe d'âge, les 18 à 24 ans, la part des non-diplômés (ou au plus du brevet) ne suivant pas de formation. Contrairement à l'indicateur précédent, les diplômes pris en compte peuvent être obtenus en formation initiale ou après la fin de celle-ci. Cet indicateur, appelé le taux de sortants précoces (traduction de *Early leavers from Education and training*) est calculé dans chaque pays de l'Union européenne à partir des *Labour Force Survey* (LFS) dont le volet français est l'enquête Emploi de l'Insee. Il fait partie des critères de référence du cadre stratégique « Éducation et formation 2020 ». L'objectif pour l'Union européenne est d'être sous le seuil de 10 %. La France s'est fixé comme objectif 9,5 %. Cet indicateur est passé de 40 % à la fin des années 1970 à 15 % à la fin des années 1990. Depuis 2013, le taux de sortants précoces est en deçà du seuil fixé. Il atteint 8,9 % en 2017 ► 26.2. Il est moins élevé pour les femmes (7,2 % en 2017) que pour les hommes (10,5 %). Cette proportion modérée de sortants précoces situe la France en bonne position, en deçà de la moyenne de l'Union européenne (10,6 %) ► 26.3.

### Forte hétérogénéité sur le territoire national des jeunes âgés de 16 à 25 ans peu ou pas diplômés

Le dernier indicateur est calculé à partir des données du recensement de la population. Il donne la part des 16 à 25 ans peu ou pas diplômés et non inscrits dans un établissement d'enseignement. Il est proche de l'indicateur européen par sa définition mais s'étend aux jeunes de 16 à 25 ans, qui sont concernés par le droit de retour en formation initiale. Cet indicateur permet des déclinaisons académiques.

La répartition n'est pas uniforme sur le territoire national ► 26.4. Particulièrement faible à Paris (4,3 %) et à Rennes (6,8 %), il est en dessous de 10 % dans la moitié des académies, qui se regroupent principalement sur la façade Ouest de la France et dans la moitié Sud à l'exception du pourtour méditerranéen.

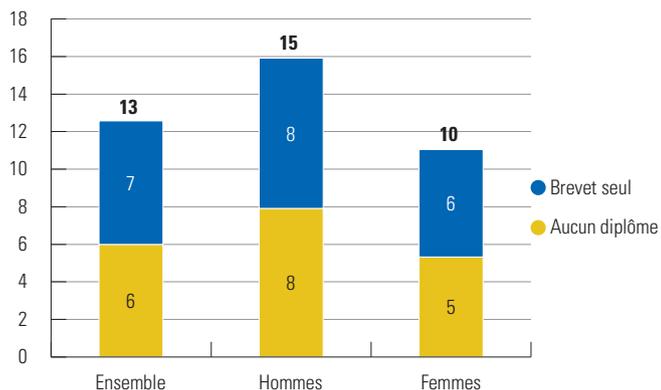
Dans les autres académies, la part de jeunes peu ou pas diplômés peut atteindre des niveaux élevés, comme à Amiens, en Corse, à Lille et dans les DOM, avec une part supérieure à 12,5 %.

Le très faible niveau de cet indicateur pour Paris s'explique en partie par le fait que de nombreux jeunes sont venus dans cette académie pour continuer leurs études supérieures et y ont commencé leur vie active. Cette situation se rencontre dans les grandes métropoles. ■

#### POUR EN SAVOIR PLUS

- JASPAR M. L., 2015, « Les jeunes sans diplôme sont inégalement répartis sur le territoire », *Note d'information*, n° 15.46, MENESR-DEPP.
- MENESR-DEPP, 2017, *Géographie de l'École*, Paris, indicateur 39.
- MEN-DEPP, 2013, « Le décrochage scolaire : un défi à relever plutôt qu'une fatalité », *Éducation & formations*, n° 84.

**26.1 Part de sortants de formation initiale peu ou pas diplômés, en France, en 2015 (en %)**



**Lecture :** en 2015 (moyenne sur 2014, 2015 et 2016), 13 % des sortants de formation initiale ne possèdent aucun diplôme ou uniquement le brevet.

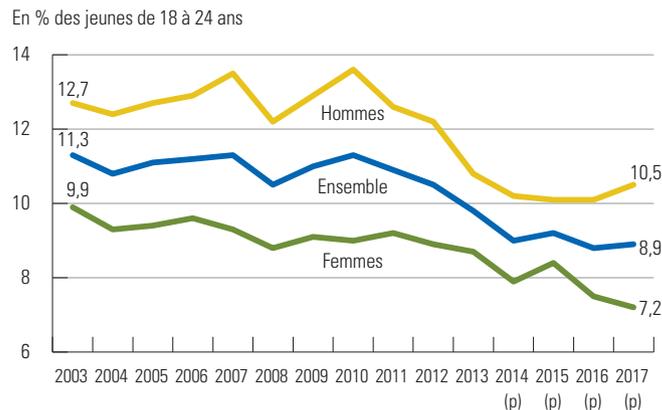
**Note :** compte tenu des arrondis, les totaux peuvent être légèrement différents de la somme des éléments qui les composent.

**Champ :** France métropolitaine + DOM hors Mayotte, données provisoires.

**Source :** Insee, enquêtes Emploi 2015, 2016 et 2017 ; calculs MENJ-MESRI-DEPP.

L'état de l'École 2018 © DEPP

**26.2 Part des 18-24 ans peu ou pas diplômés et hors formation (sortants précoces), en France, depuis 2003**

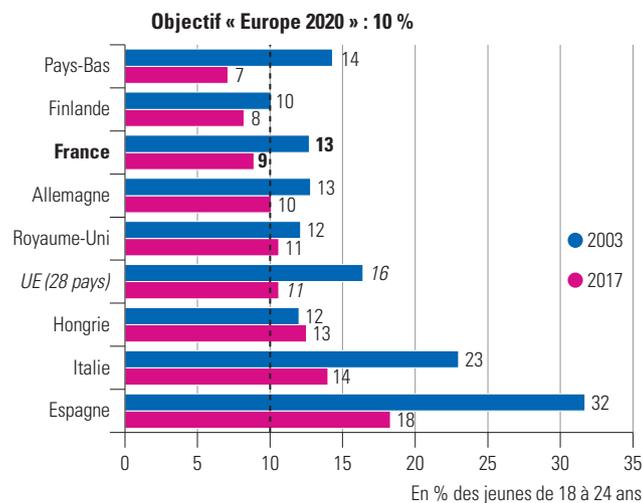


**Champ :** France métropolitaine + DOM hors Mayotte.

**Source :** Insee, enquêtes Emploi ; calculs et corrections des ruptures de série MENJ-MESRI-DEPP.

L'état de l'École 2018 © DEPP

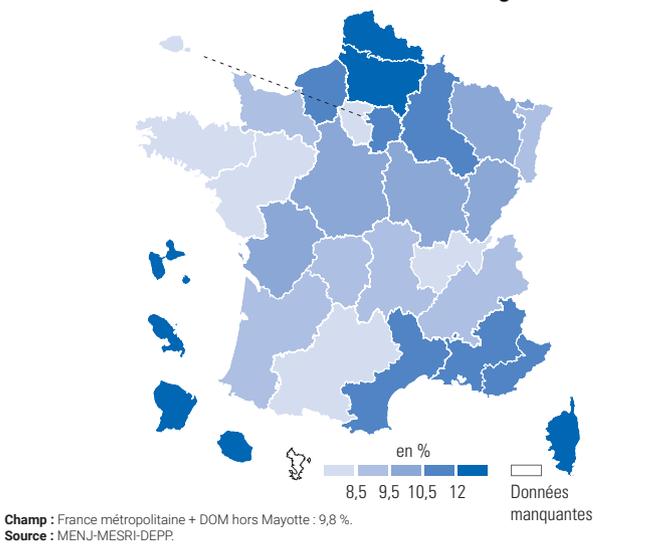
**26.3 Part des 18-24 ans peu ou pas diplômés et hors formation (sortants précoces), en Europe, en 2003 et 2017 (en %)**



**Source :** Eurostat, enquêtes sur les forces de travail 2003 et 2017.

L'état de l'École 2018 © DEPP

**26.4 Part de jeunes âgés de 16 à 25 ans peu ou pas diplômés et non inscrits dans un établissement d'enseignement en 2014**



**Champ :** France métropolitaine + DOM hors Mayotte : 9,8 %.

**Source :** MENJ-MESRI-DEPP.

L'état de l'École 2018 © DEPP

### 88 % des sortants de formation initiale sont diplômés d'études secondaires ou supérieures

Pour 100 jeunes ayant terminé leurs études initiales en France en 2014, 2015 ou 2016, 30 sortent avec un diplôme de l'enseignement supérieur long (licence, maîtrise [M1], master, doctorat, diplômés des écoles de niveau licence et au-delà), 15 avec un diplôme de l'enseignement supérieur court (BTS, DUT ou équivalent et paramédical et social de niveau bac + 2), 43 avec un diplôme de formations en lycée ou en apprentissage du second degré (11 avec un CAP ou BEP, 32 avec un baccalauréat) et 13 sortent peu ou pas diplômés : 7 ont le brevet et 6 aucun diplôme. En moyenne, les jeunes femmes sont plus diplômées que les jeunes hommes : 49 % sortent diplômées de l'enseignement supérieur, contre 40 % des jeunes hommes ► 27.1.

### La France se situe au niveau de la moyenne des pays de l'OCDE

Un diplôme d'études secondaires longues est, pour l'OCDE et l'Union européenne, un bagage scolaire minimum pour une économie et une société de la connaissance. La France a longtemps partagé avec les pays latins un niveau d'études modéré de sa population adulte. Les enseignements secondaires et supérieurs y étaient moins développés que dans les pays d'Europe du Nord ou qu'aux États-Unis, quand les générations actuellement âgées de 60 ans ont été scolarisées. Aujourd'hui, la France a, dans l'ensemble, rattrapé son retard avec, en 2017, 86 % des 25-34 ans détenant un diplôme d'enseignement supérieur ou secondaire de second cycle, soit un point de plus que la moyenne des pays de l'OCDE ► 27.2. En général, les diplômés du secondaire sont plus fréquemment détenteurs d'un diplôme professionnel que d'un diplôme général. C'est particulièrement le cas en Allemagne et aux Pays-Bas.

### À la session 2018, 79,9 % des jeunes d'une génération obtiennent un baccalauréat

De 1980 à 1995, le baccalauréat a connu une évolution de forte ampleur : le nombre annuel de bacheliers a plus que doublé et leur proportion dans une génération est passée d'un quart à 63 %. Il s'est ensuite stabilisé, puis a augmenté de 15 points entre 2010 et 2018, sous l'effet notamment de la réforme de la voie professionnelle. En effet, depuis 2008, le baccalauréat professionnel ne se prépare plus en quatre ans (deux ans de préparation du brevet d'études professionnelles suivis de deux ans de préparation du baccalauréat), mais en trois ans après

la troisième, à l'image des baccalauréats généraux et technologiques. La part de bacheliers professionnels a ainsi progressé de 7 points entre 2010 et 2018. La part des bacheliers généraux a également augmenté au cours de cette période (+ 8 points), tandis que celle des bacheliers technologiques s'est quasiment stabilisée. Pour la session 2018, la part de bacheliers dans une génération s'élève à 79,9 % : 42,1 % dans la voie générale, 16,3 % dans la voie technologique et 21,5 % dans la voie professionnelle ► 27.3.

### Des disparités selon l'origine sociale de l'élève

Le niveau de diplôme diffère selon la catégorie socioprofessionnelle des parents. Parmi les 25-34 ans, 77 % des enfants de cadres ou professions intellectuelles supérieures sont diplômés du supérieur, contre 26 % des enfants d'ouvriers. La proportion de jeunes ayant pour plus haut diplôme un baccalauréat général ou technologique diffère peu selon l'origine sociale. En revanche, seuls 11 % des enfants de cadres ou professions intellectuelles supérieures ont pour plus haut diplôme un diplôme du second degré professionnel (baccalauréat professionnel, CAP ou équivalent), contre 46 % des enfants d'ouvriers. En outre, 3 % des enfants de cadres ou professions intellectuelles supérieures sont peu ou pas diplômés, contre 20 % des enfants d'ouvriers ► 27.4.

Parmi les bacheliers, le type de baccalauréat obtenu diffère également selon la catégorie socioprofessionnelle des parents. Si 77 % des lauréats enfants de cadres obtiennent un baccalauréat général, 14 % un baccalauréat technologique et 9 % un baccalauréat professionnel, la répartition est de respectivement 36 %, 22 % et 42 % pour les enfants d'ouvriers. ■

#### POUR EN SAVOIR PLUS

- THOMAS F., 2018, « Le baccalauréat 2018. Session de juin », *Note d'information*, n° 18.18, Paris, MEN-DEPP.
- BERNARD J., MINNI C., TESTAS A., 2018, « Des poursuites d'études plus fréquentes et une insertion professionnelle toujours plus difficile pour les moins diplômés », *Insee références. Formations et emploi*, Paris, INSEE.
- OCDE, *Regards sur l'éducation 2018*.

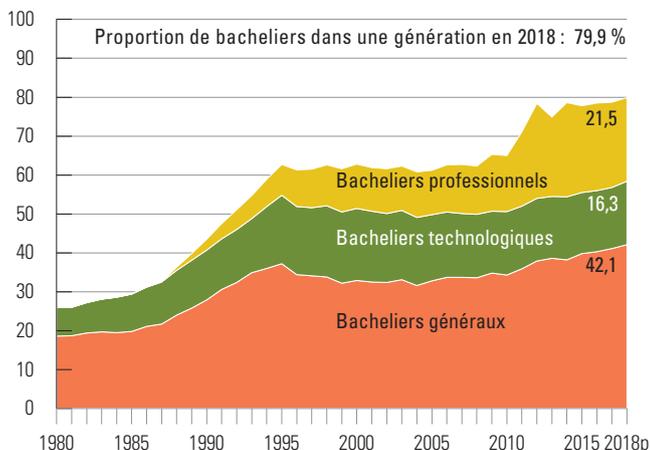
➤27.1 Répartition des sortants de formation initiale en fonction de leur diplôme le plus élevé

	Année de sortie de formation initiale		
	2014-2015-2016p		
	Ensemble	Hommes	Femmes
Master, doctorat	14	10	17
Écoles supérieures	7	7	7
Licence	9	8	11
BTS, DUT et équivalents	13	14	12
Paramédical et social	2	0	3
<b>Total diplômés des études supérieures</b>	<b>45</b>	<b>40</b>	<b>49</b>
Baccalauréat général	9	9	9
Baccalauréat technologique	6	5	6
Baccalauréat professionnel et assimilé	17	18	16
CAP, BEP ou équivalent	11	13	10
<b>Total diplômés formations en lycée et en apprentissage (2<sup>nd</sup> degré)</b>	<b>43</b>	<b>45</b>	<b>41</b>
Brevet seul	7	8	6
Aucun diplôme	6	8	5
<b>Total brevet et aucun diplôme</b>	<b>13</b>	<b>15</b>	<b>10</b>
<b>Total sortants de formation initiale</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

p : données provisoires.  
**Lecture :** en moyenne sur 2014, 2015 et 2016, 45 % des jeunes sortants de formation initiale sont diplômés de l'enseignement supérieur.  
**Note :** en raison des arrondis, les totaux peuvent différer de la somme des éléments qui les composent.  
**Champ :** France métropolitaine + DOM (hors Mayotte), données provisoires.  
**Source :** ministère des Armées - DSNJ ; MENJ-MESRI-DEPP.

L'état de l'École 2018 © DEPP

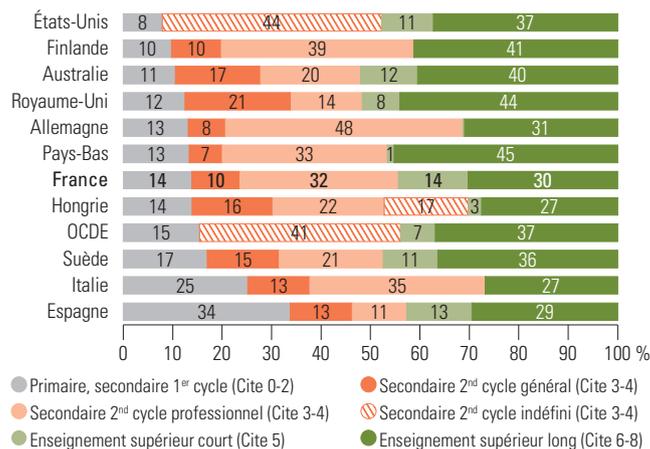
➤27.3 Proportion de bacheliers dans une génération (1980-2018) (en %)



p : données provisoires. Pour la session 2018, les chiffres ont été établis à partir des résultats provisoires du baccalauréat 2018.  
**Champ :** France métropolitaine jusqu'en 2000, France métropolitaine + DOM hors Mayotte à partir de 2001.  
**Sources :** MENJ-MESRI-DEPP ; ministère en charge de l'Agriculture ; Insee.

L'état de l'École 2018 © DEPP

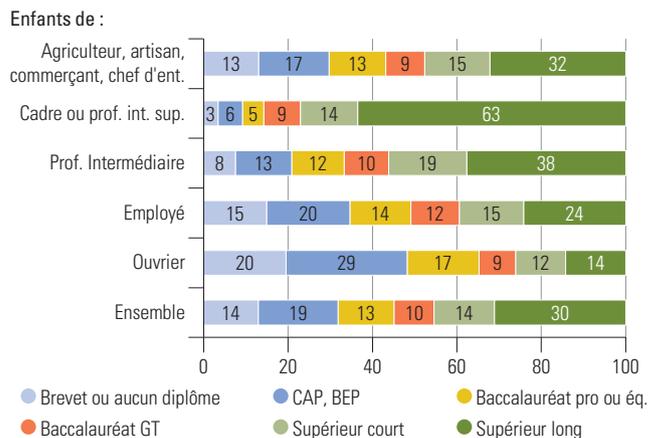
➤27.2 Niveau de diplôme de la population des 25-34 ans, en 2017 (en %)



**Lecture :** en 2017, 86 % de la population française âgée de 25 à 34 ans est diplômée de l'enseignement supérieur ou secondaire de second cycle, soit un point de plus que la moyenne des pays de l'OCDE.  
**Source :** OCDE, *Regards sur l'éducation*, 2018 (à partir des enquêtes sur les forces de travail).

L'état de l'École 2018 © DEPP

➤27.4 Niveau de diplôme des 25-34 ans selon le milieu social, en 2017 (en %)



**Note :** la catégorie socioprofessionnelle d'un retraité ou d'un chômeur est celle de son dernier emploi. La profession du père est privilégiée, celle de la mère y est substituée lorsque le père est absent, décédé, ou n'a jamais travaillé.  
**Lecture :** en 2017, 45 % des adultes de 25-34 ans sont diplômés de l'enseignement supérieur. Ce sont 77 % des adultes issus d'un milieu social très favorisé (CSP : cadres ou professions intellectuelles supérieures) contre 26 % des adultes issus d'un milieu ouvrier.  
**Champ :** France métropolitaine + DOM (hors Mayotte), données provisoires.  
**Sources :** Insee, enquêtes Emploi ; traitement MENJ-MESRI-DEPP.

L'état de l'École 2018 © DEPP

### L'obtention du diplôme demeure déterminante dans l'insertion des jeunes

L'insertion des jeunes dépend du niveau et de la voie de formation mais est aussi marquée par la conjoncture économique dans laquelle ces jeunes arrivent sur le marché du travail. Sept mois après leur sortie de formation, les lycéens et apprentis concernés sont interrogés pour rendre compte de leur première expérience professionnelle.

En février 2017, les taux d'emploi ont augmenté de deux à cinq points par rapport à l'année précédente. À l'issue d'une dernière année de CAP par la voie scolaire, 29 % des jeunes trouvent un emploi alors qu'ils sont 59 % en apprentissage. En sortant au niveau du BTS/DUT par apprentissage ou à celui du brevet professionnel (diplôme de niveau IV préparé exclusivement en alternance), ils sont près de 79 % à être en emploi. Les différences de débouchés sont très fortes selon le type et le niveau de formation suivie ► 28.1.

Quel que soit le niveau de formation, obtenir le diplôme demeure déterminant dans l'insertion des jeunes. Le taux d'emploi des sortants de lycée est de 48 % pour les diplômés, contre 35 % pour les lycéens qui n'ont pas obtenu le diplôme préparé. Ces proportions sont nettement plus élevées pour les sortants d'apprentissage de niveau V à III : 71 % des diplômés travaillent contre 54 % des non diplômés.

### Les apprentis s'insèrent plus que les lycéens et plus souvent dans l'entreprise formatrice

À même niveau de diplôme, que le diplôme soit obtenu ou non, les jeunes sortant de l'apprentissage sont nettement plus souvent en situation d'emploi sept mois après leur sortie que les jeunes issus de la voie scolaire ► 28.2. Les apprentis ont, dans certains cas, un meilleur taux d'emploi que des lycéens de niveau supérieur : ainsi, en 2017, le taux d'emploi des apprentis diplômés de CAP s'élève à 64 %, tandis que celui des lycéens diplômés d'un baccalauréat professionnel est de 48 %.

De plus lorsqu'ils sont en emploi, près de la moitié des ex-apprentis sont embauchés dans l'entreprise formatrice. Pour les anciens lycéens, qui ont aussi des périodes de formation en milieu professionnel, l'emploi dans l'entreprise du stage représente moins de 20 % des cas.

La perception, par les jeunes eux-mêmes, du lien entre l'emploi et la formation marque aussi la différence entre lycéens et apprentis : près de 60 % des lycéens en emploi déclarent que celui-ci est en lien avec leur niveau de formation contre 83 % de leurs homologues apprentis. La correspondance entre l'emploi et la spécialité de formation est elle aussi plus souvent exprimée par les apprentis (56 % pour les lycéens et 81 % pour les apprentis).

### Une amélioration modérée de l'accès à l'emploi pour l'ensemble de la génération des sortants du système éducatif en 2013

Malgré une élévation sensible du niveau de diplôme et un contexte conjoncturel plus favorable, l'amélioration de l'accès à l'emploi pour l'ensemble de la génération 2013 par rapport à la génération 2010 reste modérée ► 28.3. Si les jeunes de la génération 2013 sont un peu moins exposés au chômage, leurs conditions d'emploi ne sont pas meilleures, voire se dégradent légèrement sur certains indicateurs tels que l'emploi durable. Les disparités d'insertion entre niveaux de diplôme qui s'étaient creusées suite à la crise ne se résorbent pas.

Le caractère structurel des difficultés rencontrées par les non-diplômés se confirme. Moins nombreux que pour la génération 2010, ils restent aux marges de l'emploi. Au printemps 2016, soit trois ans après avoir quitté le système éducatif, leur taux d'emploi atteint à peine 40 % alors qu'il est de 70 % pour l'ensemble de la génération et cela, en dépit d'un effort soutenu des politiques publiques en termes de contrats aidés (surtout des emplois d'avenir). Lorsqu'ils sont en emploi, la part d'emploi durable est très faible ; seuls 12 % d'entre eux étaient en emploi plus de 90 % du temps au cours de leurs trois premières années de vie active, tandis que 38 % ont connu un parcours éloigné de l'emploi (moins de 10 % de leur temps en emploi) ► 28.4.

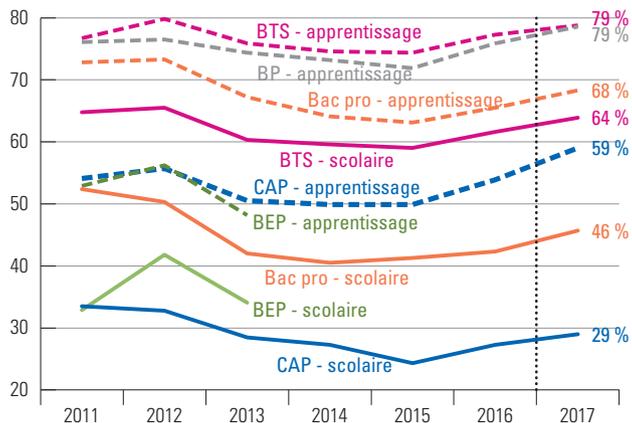
Les effets de la généralisation du baccalauréat professionnel en trois ans sont observables pour la première fois sur la génération 2013 : plus nombreux, les nouveaux bacheliers professionnels sont autant en emploi que ceux sortis avant la réforme bien que moins souvent en emploi durable. Les diplômés de CAP accèdent moins à l'emploi que les nouveaux bacheliers professionnels, cependant lorsqu'ils y accèdent, ils occupent plus souvent des emplois qualifiés.

Pour l'ensemble des diplômés de l'enseignement supérieur, on ne constate pas d'évolution notable du taux d'emploi ou du taux de chômage par rapport à la génération 2010. ■

#### POUR EN SAVOIR PLUS

- MARCHAL N., 2018, « Le diplôme reste déterminant dans l'insertion des lycéens professionnels », *Note d'information*, n° 18.09, MEN-MESRI-DEPP.
- MARCHAL N., 2018, « L'insertion des apprentis est marquée par la formation et par la conjoncture économique », *Note d'information*, n° 18.08, MEN-MESRI-DEPP.
- ILARDI V., JOSEPH O., SULZER E., 2018, « L'entrée sur le marché du travail des jeunes de la voie professionnelle renouvelée », *Céreq bref*, n° 365.
- GAUBERT E., HENRARD V., ROBERT A., et ROUAUD P., 2017, « Pas d'amélioration de l'insertion professionnelle pour les non-diplômés », *Céreq Bref*, n° 356.
- HENRARD V., ILARDI V., (dir.), 2017, *Quand l'école est finie. Premiers pas dans la vie active de la Génération 2013*, Céreq Enquêtes, n° 1, octobre.

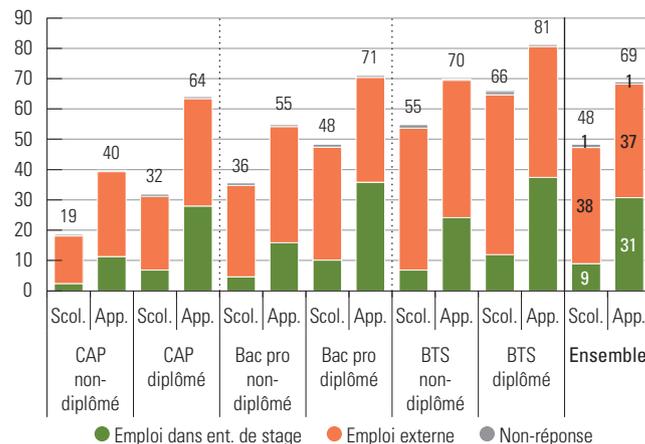
28.1 Évolution du taux d'emploi à sept mois par classes de sortie (en %)



**Lecture :** en 2017, 29 % des sortants de classe terminale de CAP par voie scolaire sont en emploi contre 59 % des sortants de classe terminale de CAP en apprentissage.  
**Champ :** France métropolitaine + DOM (Mayotte depuis 2013, hors Guadeloupe et Toulouse en 2013). Sortants d'une année terminale de formation professionnelle (y compris BTS), interrogés sept mois après la fin des études. En 2017, le questionnaire a évolué. On distingue maintenant une situation de service civique, non comprise dans l'emploi, pouvant entraîner une rupture de série.  
**Source :** Taux d'emploi : MENU-MESRI-DEPP, enquêtes IVA et IPA 2011 à 2017.

L'état de l'École 2018 © DEPP

28.2 Évolution du taux d'emploi à sept mois par classes de sortie (en %)



**Lecture :** 2 % des sortants de CAP par la voie scolaire qui n'ont pas obtenu leur diplôme sont en emploi dans l'entreprise où ils ont fait leur stage (PFMP), et 16 % sont en emploi dans une autre entreprise.  
**Champ :** France métropolitaine + DOM. Sortants d'une année terminale d'un cycle de formation professionnelle (y compris BTS), interrogés sept mois après la fin des études.  
**Source :** MENU-MESRI-DEPP, enquêtes IVA et IPA 2017.

L'état de l'École 2018 © DEPP

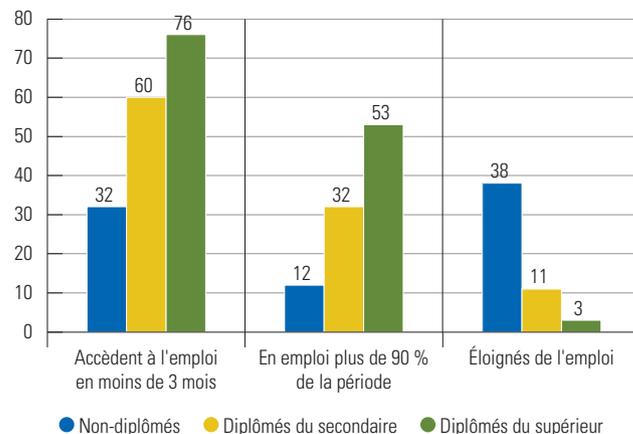
28.3 Taux d'emploi et de chômage trois ans après la fin des études initiales selon le diplôme (en %)

	Taux d'emploi		Taux de chômage <sup>1</sup>	
	Génération 2010	Génération 2013	Génération 2010	Génération 2013
Non-diplômés	40	40	50	49
CAP-BEP - Mentions complémentaires	61	65	32	28
Baccalauréat professionnel	74	72	20	20
Baccalauréat technologique	61	67	24	17
Baccalauréat général	54	58	22	19
Diplôme du supérieur	84	83	11	10
<b>Ensemble</b>	<b>68</b>	<b>70</b>	<b>23</b>	<b>20</b>

**1.** Jeunes actifs à la date de l'enquête.  
**Lecture :** 70 % de l'ensemble des jeunes de la génération 2013 sont en emploi 3 ans après la fin de leur scolarité. Ce taux est de 80 % pour les diplômés du supérieur et seulement 40 % pour les non-diplômés.  
**Champ :** France entière, primo-sortants du système éducatif.  
**Source :** Céreq, enquêtes Génération.

L'état de l'École 2018 © DEPP

28.4 Parcours des jeunes durant les trois années suivant la fin des études initiales (en %)



**Lecture :** 76 % des jeunes diplômés du supérieur ont accédé à un emploi en moins de trois mois, 32 % pour les non-diplômés.  
**Champ :** France entière, primo-sortants du système éducatif.  
**Source :** Céreq, enquêtes Génération.

L'état de l'École 2018 © DEPP

### 43 % des jeunes de 15 à 29 ans sont en études initiales dont 6 % cumulent emploi et études

La situation des jeunes à l'égard des études et de l'emploi permet d'appréhender la façon dont ils débudent leur vie active. En France, en 2017, 43,1 % des jeunes de 15 à 29 ans poursuivent leurs études initiales. Parmi eux, 5,8 % cumulent leurs études avec un emploi ► 29.1. 56,9 % ont terminé leur formation initiale : 38,2 % sont en situation d'emploi, 8,3 % chômeurs et 10,4 % inactifs. La part des jeunes en formation initiale décroît progressivement avec l'âge. De 81 % à 18 ans, elle passe à 36 % à 22 ans et 5 % à 26 ans.

Les jeunes âgés de 15 à 29 ans suivent davantage des études aux Pays-Bas, en Finlande ou en Allemagne qu'au Royaume-Uni, en Hongrie ou aux États-Unis, au premier trimestre 2017 ► 29.2. Dans le même temps, ils occupent en plus fortes proportions un emploi aux Pays-Bas, en Australie, au Royaume-Uni et en Allemagne, qu'en Italie, en Espagne, en France, ou en Hongrie. Aux Pays-Bas, en Australie et en Allemagne, études et emploi sont souvent concomitantes : les jeunes bénéficient d'opportunités adaptées en entreprise et dans l'enseignement. En Italie, au contraire, un jeune âgé de 15 à 29 ans sur quatre ne poursuit pas d'études et n'occupe pas d'emploi, début 2017.

### Sur dix jeunes sortants peu ou pas diplômés, sept sont au chômage ou inactifs

Une fois leurs études initiales achevées, les jeunes se portent massivement sur le marché du travail. En 2017, parmi les jeunes sortis de formation initiale depuis un à quatre ans, 68,6 % sont en emploi, 14,8 % au chômage et 16,6 % sont inactifs ► 29.3. Les situations de chômage ou d'inactivité sont d'autant plus fréquentes que le niveau d'études atteint est faible. Parmi les jeunes sortis récemment de formation initiale détenteurs d'un diplôme de l'enseignement supérieur, 84 % sont en emploi. Parmi les détenteurs d'un CAP ou BEP, cette proportion est de 59 %. Les jeunes peu ou pas diplômés, possédant le brevet ou aucun diplôme, se déclarent plus souvent inactifs (44 %) ou au chômage (27 %) qu'en emploi (29 %). Les jeunes femmes, qui ont atteint un niveau d'études en moyenne plus élevé que celui des jeunes hommes, sont aussi souvent en emploi que ces derniers. Elles sont un peu moins nombreuses à être au chômage (13,2 % contre 16,5 % pour les jeunes hommes) mais plus souvent inactives (18,3 % contre 14,9 %).

### Plus un jeune en emploi est diplômé, plus sa catégorie socioprofessionnelle est élevée

La catégorie socioprofessionnelle d'un jeune sorti récemment de formation initiale dépend, elle aussi, de son niveau de diplôme. Parmi les actifs occupés, sortis récemment de formation initiale, les détenteurs du baccalauréat, d'un CAP ou BEP et les jeunes peu ou pas diplômés occupent majoritairement des emplois d'ouvriers ou employés (respectivement 78,9 %, 91,0 % et 84,2 %). Parmi les sortants diplômés du supérieur court, la moitié sont ouvriers ou employés, 46,1 % de profession intermédiaire, 2,1 % cadres ou professions intellectuelles supérieures et 2,3 % indépendants. 41,3 % des jeunes diplômés du supérieur long occupent un emploi de cadre ou profession intellectuelle supérieure ► 29.4. Si le niveau de diplôme est déterminant, l'origine sociale et le sexe jouent également un rôle pour accéder à une profession supérieure ou intermédiaire.

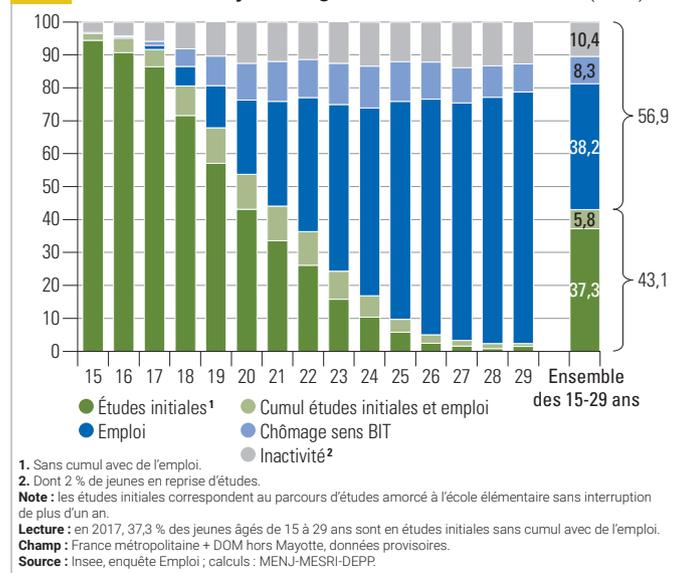
### 14 % de la population âgée de 30 à 64 ans ont obtenu leur plus haut diplôme après la formation initiale

La formation continue (y compris la valorisation des acquis de l'expérience – VAE), suivie par des personnes ayant terminé leurs études initiales, constitue une opportunité supplémentaire d'acquérir des compétences utiles sur le marché du travail. En 2017, 14,1 % de la population âgée de 30 à 64 ans a obtenu un diplôme plus élevé après leur formation initiale. C'est le cas de plus de 15 % des cadres ou professions intellectuelles supérieures et des professions intermédiaires ► 29.5. ■

#### POUR EN SAVOIR PLUS

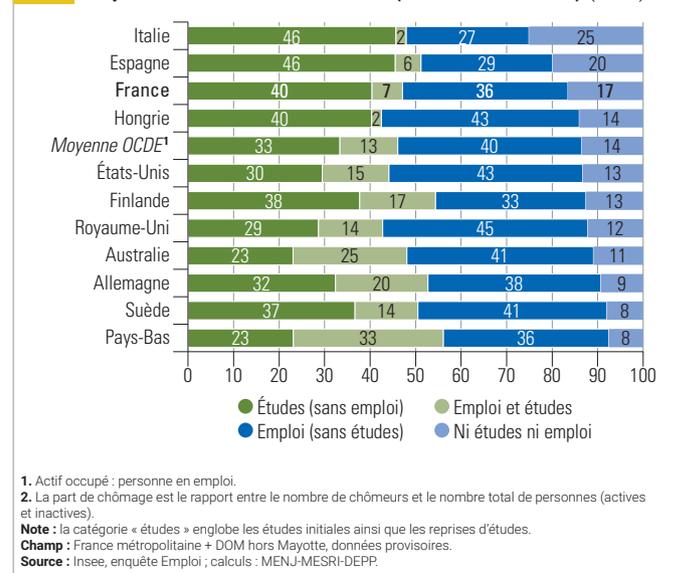
- MEN-MESRI-DEPP, 2018, *Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche*, fiche 8.28, Paris.
- Insee, 2018, « Cumul emploi-études », *Insee références. Formations et emploi*, p. 78-79, Paris.
- OCDE, *Regards sur l'éducation*, 2018.

29.1 La situation des jeunes âgés de 15 à 29 ans en 2017 (en %)



L'état de l'École 2018 © DEPP

29.2 Emploi et études de 15 à 29 ans (1<sup>er</sup> trimestre 2017) (en %)



L'état de l'École 2018 © DEPP

29.3 Situation d'activité des jeunes sortis de formation initiale depuis 1 à 4 ans, selon le diplôme, en 2017 (en %)

	Supérieur long	Supérieur court	Baccalauréat ou équivalent	CAP, BEP	Brevet ou sans diplôme	Ensemble
<b>Actifs occupés<sup>1</sup></b>						
Ensemble	85,9	80,4	61,7	59,0	29,2	68,6
Hommes	88,4	80,4	63,9	60,6	32,7	68,7
Femmes	84,0	80,3	59,3	57,0	23,5	68,6
<b>Part de chômage<sup>2</sup></b>						
Ensemble	6,8	11,6	17,0	24,4	27,4	14,8
Hommes	6,3	12,8	17,1	27,2	29,5	16,5
Femmes	7,1	10,4	16,8	20,8	23,9	13,2
<b>Inactifs<sup>3</sup></b>						
Ensemble	7,4	8,0	21,4	16,7	43,5	16,6
Hommes	5,3	6,8	19,0	12,2	37,8	14,9
Femmes	8,9	9,2	23,9	22,2	52,7	18,3
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

1. Actif occupé : personne en emploi.  
2. La part de chômage est le rapport entre le nombre de chômeurs et le nombre total de personnes (actives et inactives).  
3. Inactif : personne ni en emploi ni au chômage.  
**Lecture :** en 2017, 14,8 % des jeunes sortis de formation initiale depuis 1 à 4 ans sont au chômage.  
**Champ :** France métropolitaine + DOM hors Mayotte, données provisoires.  
**Source :** Insee, enquête Emploi ; calculs : MENJ-MESRI-DEPP.

L'état de l'École 2018 © DEPP

29.4 Catégorie socioprofessionnelle des actifs occupés sortis de formation initiale depuis 1 à 4 ans, selon le diplôme, en 2017 (en %)

	Supérieur long	Supérieur court	Baccalauréat ou équivalent	CAP, BEP	Brevet ou sans diplôme	Ensemble
Agriculteurs, artisans, commerçants, chefs d'ent.	2,0	2,3	3,0	1,6	2,2	2,3
Cadres et professions intellectuelles sup.	41,3	2,1	0,8	0,5	0,0	18,4
Professions intermédiaires	39,7	46,1	17,4	6,9	13,6	30,2
Employés	14,0	32,8	46,1	44,0	38,9	29,6
Ouvriers	3,0	16,7	32,8	47,0	45,3	19,5
<b>Ensemble des actifs occupés</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

**Lecture :** en 2017, 18,4 % des jeunes actifs en emploi sortis de formation initiale depuis 1 à 4 ans sont cadres ou de professions intellectuelles supérieures.  
**Champ :** France métropolitaine + DOM hors Mayotte, données provisoires.  
**Source :** Insee, enquête Emploi ; calculs : MENJ-MESRI-DEPP.

L'état de l'École 2018 © DEPP

# MÉTHODOLOGIE ET DÉFINITIONS

## 1 La scolarisation dans le premier degré

La **population scolaire du premier degré** se compose des élèves du préélémentaire, de l'élémentaire et de l'enseignement relevant de la scolarisation des enfants en situation de handicap. Une école **maternelle ou préélémentaire** accueille uniquement des élèves de niveau préélémentaire. Une **école élémentaire** accueille uniquement des élèves de niveau élémentaire (CP à CM2).

Une **école primaire** accueille des élèves de niveau préélémentaire et élémentaire.

Le **constat du premier degré** par école s'effectue essentiellement à partir de Decibel, base de pilotage opérationnel de l'outil numérique pour la direction d'école (ONDE).

Le **taux de scolarisation des enfants de deux ans** est le rapport entre le nombre d'élèves de deux ans et le nombre estimé d'enfants du même âge. La population des enfants de deux ans dans un département à la rentrée 2017 est estimée par vieillissement des naissances domiciliées de l'année 2015 et en faisant l'hypothèse que les taux de mortalité par âge et les soldes migratoires départementaux restent constants.

Le découpage de la France en bassins de vie a été actualisé par l'Insee en 2012 afin de faciliter la compréhension de la structuration du territoire. Le **bassin de vie** se définit comme étant le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants.

## 2 La scolarisation au collège

Les **formations en collège** correspondent à la dernière année du cycle 3 (cycle de consolidation, du CM1 à la sixième) et aux trois années du cycle 4 (cycle des approfondissements, de la cinquième à la troisième). Des enseignements adaptés sont également offerts en collège (de la sixième à la troisième Segpa, DIMA et dispositifs relais) ainsi qu'aux élèves en situation de handicap au sein des unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS).

La population scolaire recensée en collège ne comptabilise que les établissements relevant du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse (MENJ), publics, privés sous contrat ou hors contrat.

Pour qualifier l'**origine sociale de l'élève** et pour les besoins des analyses de la DEPP, la nomenclature des professions et catégories socio-professionnelles (PCS) de l'Insee fait l'objet des regroupements :

– « très favorisée » : chefs d'entreprise de dix salariés ou plus, cadres et professions intellectuelles supérieures, instituteurs, professeurs des écoles ;

– « favorisée » : professions intermédiaires (sauf instituteurs et professeurs des écoles) ; retraités cadres et des professions intermédiaires ;

– « moyenne » : agriculteurs exploitants, artisans et commerçants (et retraités correspondants), employés ;

– « défavorisée » : ouvriers, retraités ouvriers et employés, chômeurs n'ayant jamais travaillé, inactifs hors retraités.

À la rentrée 2017, les **options de latin et de grec** sont offertes en collège dès la classe de cinquième ; la matière « langue et culture de l'antiquité latin et grec ancien » (initiation latin et grec) y est également proposée, afin que les élèves puissent suivre un enseignement des langues anciennes en une seule discipline.

## 3 La scolarisation au lycée général et technologique

Les **formations en lycée générales et technologiques** correspondent aux formations proposées dans les classes de seconde, première et terminale préparant au baccalauréat général et technologique ; à distinguer des formations professionnelles proposées dans les lycées professionnels.

La population scolaire recensée en lycée général et technologique ne comptabilise que les établissements relevant du MENJ, publics, privés sous contrat ou hors contrat.

Pour qualifier l'**origine sociale de l'élève**, se reporter à l'indicateur 2.

## 4 La voie professionnelle : voie scolaire et apprentissage

Un **apprenti** est un jeune âgé de 16 à 25 ans (sauf dérogation) qui prépare un diplôme ou un titre à finalité professionnelle reconnu, dans le cadre d'un contrat de travail de type particulier, associant une formation en entreprise (sous la responsabilité d'un maître d'apprentissage) et des enseignements dispensés dans un centre de formation d'apprentis. Des dérogations sur la limite d'âge sont possibles, en cas d'enchaînement de formations en apprentissage, pour les travailleurs handicapés, les personnes ayant un projet de création ou reprise d'entreprise, ou les sportifs de haut niveau.

Les **CFA** sont des établissements d'enseignement dispensant une formation générale, technologique et pratique qui doit compléter la formation reçue en entreprise et s'articuler avec elle. La tutelle pédagogique est, en général, exercée par les ministères chargés de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur, ou par le ministère en charge de l'Agriculture. Ils sont créés pour la plupart à la suite de la conclusion de conventions entre les régions et des organismes. Ainsi, les CFA peuvent être distingués selon les types d'organismes qui les gèrent : municipalités, chambres de commerce et d'industrie, chambres de métiers, organismes privés,

établissements publics d'enseignement. Un petit nombre de CFA, dits « à convention nationale », sont créés à la suite d'une convention passée avec l'État.

Les **formations de second cycle professionnel** comprennent les préparations au CAP, au BEP et au baccalauréat professionnel, ainsi que diverses formations professionnelles de niveaux IV et V (principalement les mentions complémentaires).

## 5 La scolarisation des élèves en situation de handicap

Depuis l'instauration de la loi de février 2005, l'orientation et les aides accordées aux jeunes en situation de handicap sont prescrites par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) qui statue au sein des maisons départementales des personnes handicapées (MDPH), en établissant un projet personnalisé de scolarisation (PPS). Cette scolarisation peut se dérouler en milieu ordinaire ou en milieu spécialisé dans un établissement sanitaire ou médico-social (ESMS), à temps complet ou temps partiel. Elle peut également être partagée entre ces deux milieux.

**Milieu ordinaire** – La scolarisation s'effectue dans une école ou un établissement scolaire du second degré. Cette scolarisation peut être « individuelle » (l'élève fréquente une classe ordinaire) ou « collective ».

**Scolarisation collective** – Lorsque l'exigence d'une scolarité dans une classe ordinaire est incompatible avec la situation ou l'état de santé du jeune, il peut être scolarisé dans une unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS) : ULIS-école (précédemment dénommée CLIS) dans l'enseignement élémentaire, ULIS-collège ou ULIS-lycée, dans le second degré. Encadré par un enseignant spécialisé, l'élève y reçoit un enseignement adapté à ses besoins spécifiques.

**Milieu spécialisé** – Les établissements sanitaires et médico-sociaux (ESMS) sous tutelle du ministère en charge de la Santé, ils offrent une prise en charge globale, scolaire, éducative et thérapeutique, qui peut s'accompagner dans certains cas d'une insertion scolaire partielle.

**Sources** – Les enquêtes statistiques n° 3 et n° 12 relatives aux élèves porteurs de maladies invariantes ou de handicap scolarisés dans les premier et second degrés et n° 32 concernant la scolarisation dans les établissements sanitaires et médico-sociaux.

## 6 L'éducation prioritaire

La **politique de l'éducation prioritaire a été initiée en 1982** avec la création des zones d'éducation prioritaire (ZEP). Elle a pour objet de « renforcer l'action éducative dans les zones où les conditions sociales sont telles qu'elles constituent un facteur de risque, voire un obstacle, pour la réussite scolaire des enfants et adolescents qui y vivent et

donc, à terme, pour leur insertion sociale ». L'objectif premier de cette politique est « d'obtenir une amélioration significative des résultats scolaires des élèves, notamment des plus défavorisés » (circulaire n° 90-028 du 1<sup>er</sup> février 1990).

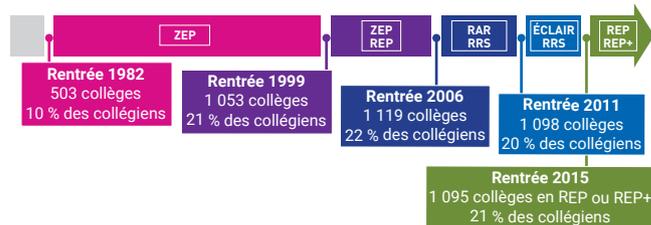
À la **rentrée 1999**, la carte de l'éducation prioritaire a été redéfinie et une nouvelle structure ajoutée : le réseau d'éducation prioritaire (REP). Les établissements qui y participent « mutualisent leurs ressources pédagogiques et éducatives ainsi que leurs innovations au service de la réussite scolaire des élèves » (circulaire n° 99-007 du 20 janvier 1999).

À la **rentrée 2006**, l'objectif du plan de relance de l'éducation prioritaire est de renforcer les dispositifs d'aide pédagogique mis en place en distinguant plusieurs niveaux d'action. Pour l'ensemble de l'éducation prioritaire, le collège devient « l'unité de référence du réseau qu'il crée avec les écoles élémentaires et maternelles d'où proviennent ses élèves. Sur ce modèle, en lieu et place des réseaux existants dans l'éducation prioritaire, se structurent les 249 réseaux « ambition réussite » (RAR) et les autres réseaux dits « de réussite scolaire » (RRS) (circulaire n° 2006-058 du 30 mars 2006).

À la **rentrée 2011**, le programme « Écoles, collèges, lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite » (Éclair) est devenu le « centre des politiques de l'éducation nationale en faveur de l'égalité des chances. » Expérimenté sur 105 établissements, relevant ou non de l'éducation prioritaire, à la rentrée 2010 (circulaire n° 2010-096 du 7 juillet 2010), il a été étendu à la quasi-totalité des RAR à la rentrée 2011 (245 collèges RAR sur 254 font partie du dispositif Éclair).

Enfin, le périmètre de l'éducation prioritaire a évolué en se fondant sur « un indice social unique permettant de mesurer les difficultés rencontrées par les élèves et leurs parents, et leurs conséquences sur les apprentissages ». L'ensemble des collèges a été analysé à partir de quatre paramètres de difficulté sociale dont on sait qu'ils impactent la réussite scolaire : les taux de PCS défavorisées, taux de boursiers, taux d'élèves résidant en zone urbaine sensible, taux d'élèves en retard à l'entrée en sixième. Ainsi, à la rentrée 2014, cette refonte a concerné de façon expérimentale, 102 réseaux dits d'éducation prioritaire préfigurateurs (REP+).

À la **rentrée 2015**, ce dispositif a été étendu aux réseaux REP et REP+. Un réseau regroupe un collège et les écoles de son secteur. L'importance du réseau est ainsi réaffirmée.



## 7 Le climat scolaire

Les **absences non justifiées des élèves** correspondent aux absences sans motif ainsi qu'aux absences motivées dont l'excuse donnée n'a pas été considérée comme recevable par l'établissement.

Le **taux d'absentéisme** correspond au rapport, un mois donné, du nombre d'élèves absents de façon non justifiée quatre demi-journées par mois ou plus sur l'effectif total.

Le **temps d'enseignement perdu** est calculé, pour un mois donné, par le nombre total des heures d'absences - justifiées ou non - rapporté au nombre total d'heures d'enseignement de l'établissement. Cet indicateur estime l'incidence globale de l'absence des élèves sur l'enseignement qui leur était dû.

L'unité d'observation de l'enquête sur les **absences non remplacées des enseignants** est la demi-journée. Ainsi, un enseignant absent quelques heures dans la journée est compté absent pour une demi-journée, sauf s'il est remplacé d'une manière ou d'une autre (travail à faire pour les élèves, remplacement par un collègue...) pendant tout le temps de son absence.

L'enquête nationale de **climat scolaire et de victimation** a été réalisée auprès des collégiens en 2017 après celles de 2011 et 2013. Cette enquête cherche à fournir des indicateurs statistiques sur les actes dont les élèves sont victimes, que ces actes aient fait l'objet ou non d'un signalement au sein de l'établissement ou auprès des autorités policières ou judiciaires. L'enquête donne aussi des informations sur la façon dont les élèves perçoivent le climat scolaire. Le questionnaire se présente sous format informatisé ou papier et s'articule autour de quatre grands thèmes : le climat scolaire, l'expérience scolaire, les comportements (insultes, menaces, bousculades), les vols. Pour chacun des faits évoqués, il est demandé sa fréquence, son lieu et la qualité des auteurs (élèves, groupe d'élèves, professeurs, adultes). L'enquête auprès des collégiens a été réalisée auprès d'un échantillon de 360 collèges représentatifs au niveau national (France métropolitaine et DOM), des secteurs public et privé sous contrat.

L'**indice de climat scolaire** est la synthèse de douze questions dans la partie « Climat scolaire » du questionnaire. Cet indice varie de 0 à 12 et correspond au nombre de réponses positives cochées par les élèves à ces questions. Plus l'indice est élevé, plus le climat scolaire est agréable. La violence en milieu scolaire désigne les violences physiques, psychologiques, les atteintes aux biens et le harcèlement subis au sein de l'établissement ou aux alentours de l'établissement et dans les transports scolaires depuis le début de l'année scolaire.

Un **indice de victimation** a été élaboré grâce aux atteintes répertoriées dans le questionnaire. Cet indice est la synthèse de neuf faits de

violence prenant partiellement en compte la fréquence et la gravité des actes recensés. Pour la violence psychologique, cinq faits de violences ont été retenus et quatre faits ont été retenus pour la violence physique.

Mise en place à la rentrée 2007, l'**enquête Sivis** (Système d'information et de vigilance sur la sécurité scolaire) permet le recueil de données sur la violence en milieu scolaire. Chaque mois, les chefs d'établissement signalent si des incidents ont eu lieu, et les décrivent le cas échéant selon leurs grandes caractéristiques (type de fait, lieu, auteur, victime, circonstances, suites données). En 2017, le label de qualité statistique et d'intérêt général a été attribué à l'enquête Sivis par le Conseil national de l'information statistique (CNIS). Les données collectées sont protégées par le secret statistique et ne peuvent être exploitées que dans un but statistique, ce qui exclut toute comparaison entre des établissements identifiables.

## 8/9/10/11

### La dépense pour l'Éducation

#### La dépense d'éducation pour le premier degré

#### La dépense d'éducation pour le second degré

#### La dépense d'éducation pour l'enseignement supérieur

Le **compte de l'éducation** mesure l'effort monétaire que la collectivité nationale consacre au système éducatif. Il constitue un compte satellite de la comptabilité nationale et a un statut de compte économique permettant de rassembler et d'organiser, dans un cadre synthétique, l'ensemble des flux relatifs aux dépenses d'éducation et à leur financement. Ces dépenses sont évaluées chaque année avec des méthodes, un champ et des concepts qui évoluent périodiquement. Pour permettre un suivi chronologique, les principales séries de données sont alors rétopolées et les montants ainsi recalculés peuvent donc différer de ceux des éditions précédentes de L'état de l'École. Les montants 2017 des dépenses présentés ici sont des montants provisoires.

L'enseignement spécialisé du premier degré n'est pas distingué de l'enseignement élémentaire dans le compte de l'éducation (indicateur 9).

La **dépense intérieure d'éducation** (DIE) agrège toutes les dépenses effectuées par l'ensemble des agents économiques, pour les activités d'éducation : enseignement, organisation du système éducatif (administration générale, orientation, documentation pédagogique et recherche sur l'éducation), restauration et hébergement, médecine scolaire, transports et dépenses demandées par les institutions (fournitures, livres, habillement).

Les **dépenses des collectivités territoriales** liées aux rythmes scolaires sont sans doute sous-estimées ici, la présentation des

comptes des communes ne permettant pas toujours de les identifier (indicateur 9).

**La dépense moyenne d'éducation** par élève ou étudiant pour l'année  $n$  est calculée en rapportant la DIE (à l'exclusion des activités de formation continue ou extrascolaires) aux effectifs d'élèves ou d'étudiants de l'année civile  $n$  calculés en prenant deux tiers des effectifs de l'année scolaire  $n-1/n$  et un tiers de ceux de l'année scolaire  $n/n + 1$ .

**Prix constants** – Estimation utilisée afin de corriger l'effet de la hausse des prix, permettant ainsi de suivre l'évolution en « volume » des dépenses d'éducation. Le déflateur utilisé est le prix du PIB.

**Financement initial** – Financement avant prise en compte des transferts entre les différents agents économiques. C'est donc ce qui est à la charge effective de chacun des agents. Par exemple, les bourses versées par l'État aux ménages sont comptées comme dépenses de l'État, financeur initial, tandis que les dépenses réalisées par les ménages avec les bourses reçues ne sont pas comptées.

**Comparaisons internationales** – Dans *Regards sur l'Éducation*, publication annuelle de l'OCDE, les dépenses consacrées à l'éducation de l'enseignement élémentaire au supérieur, hors formation continue sont rapportées aux PIB nationaux (indicateur 8).

L'indicateur international relatif à la dépense par élève ou étudiant (indicateurs 9 à 11) est présenté en équivalents dollars convertis en utilisant les parités de pouvoir d'achat qui sont des taux de conversion monétaire permettant d'exprimer dans une unité commune les pouvoirs d'achat des différentes monnaies.

Le champ retenu pour la dépense d'enseignement supérieur est plus large que celui de la DIE pour ce qui concerne la recherche (indicateur 11). Il inclut les dépenses de R&D relatives à certains organismes (ex : CNRS).

Les statistiques les plus récentes, publiées dans l'édition 2018, portent sur l'année 2015.

## 12 Les personnels de l'Éducation nationale

La **mission** d'un agent de l'Éducation nationale correspond à l'activité majoritairement pratiquée au cours de l'année scolaire par cet agent. Elle est définie pour chaque agent au vu de ses différentes affectations. On appelle **mission d'enseignement** l'ensemble des missions où la personne passe la majorité de son temps à transmettre le programme à des élèves. Les autres missions regroupent tout le personnel ayant une mission qui ne consiste pas à enseigner : animation pédagogique, direction d'un établissement du second degré, vie scolaire, inspection, etc.

## 13 Les personnels des corps enseignants

Les **enseignants** considérés ici sont uniquement ceux en mission d'enseignement. Les enseignants titulaires concernés dans le premier degré sont les professeurs des écoles et les instituteurs, dont le corps a été mis en extinction. Dans le second degré on trouve les professeurs de chaire supérieure, les professeurs agrégés, les certifiés, les professeurs de lycées professionnels ainsi que trois corps mis en extinction : celui de professeur d'enseignement général de collège (PEGC), d'adjoint et de chargé d'enseignement.

Des enseignants non titulaires sont également recrutés dans les deux niveaux d'enseignement.

Les **concours externes** s'adressent aux étudiants inscrits en master 1, aux étudiants inscrits ou diplômés en master 2, et aux titulaires d'un titre sanctionnant un cycle d'études postsecondaires d'au moins cinq années. Les concours internes sont accessibles aux candidats titulaires d'une licence, ou équivalent, et justifiant de trois années d'ancienneté de services publics.

La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République a réformé la formation initiale et continue des enseignants. Cette réforme s'est traduite par la création, au 1<sup>er</sup> septembre 2013, des Écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE) qui se sont substituées aux Instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM). Des nouveaux masters « Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation » (MEEF) ont également été mis en place.

Les **données internationales sur les salaires** pour l'année 2016 (2015 pour la France) correspondent au salaire brut, c'est-à-dire enregistré avant le prélèvement de l'impôt sur le revenu, incluant les cotisations sociales dont s'acquittent les enseignants, mais excluant les cotisations employeur. Il s'agit par ailleurs de données effectives (incluant différentes primes, bonus et indemnités), exprimées en dollars américains et corrigées à l'aide des indices de parité de pouvoir d'achat (PPA) pour la consommation privée calculés par l'OCDE. Ces données proviennent de sources nationales (enquêtes ou données administratives) qui varient considérablement de pays en pays. Les montants sont annualisés.

## 14 Les moyens humains alloués à l'éducation

L'**indicateur H/E (heures par élève)** – Il mesure les moyens en enseignement alloués par élève. Il correspond au rapport du nombre d'heures hebdomadaires d'enseignement délivrées par des enseignants à un niveau de formation donné, au nombre d'élèves dans ce niveau de formation. Il dépend notamment des horaires des programmes et des tailles des structures dans lesquelles sont faits les enseignements.

L'enquête internationale TALIS (*Teaching And Learning International Survey*) a pour objectif de recueillir des données sur l'environnement pédagogique et les conditions de travail des enseignants dans les établissements scolaires du niveau 2 de la classification internationale type de l'éducation (les collèges pour la France). Les résultats concernent 34 pays en 2013 dont 24 membres de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) et 19 de l'Union européenne. Le terme « Formation continue » a été retenu dans la version française des questionnaires TALIS, pour *Teacher professional development* en anglais, employé plus largement pour désigner l'ensemble des activités ayant pour but de développer les connaissances et compétences individuelles, le savoir-faire et autres caractéristiques d'un enseignant.

## 15 Les conditions d'accueil dans le premier degré

**Nombre d'élèves par classe (E/C)** : lorsqu'une classe regroupe à la fois des élèves de niveau préélémentaire et des élèves de niveau élémentaire, le calcul du E/C nécessite un traitement particulier. La méthode retenue ici consiste à comptabiliser les élèves dans leurs niveaux respectifs et à segmenter la classe. Par exemple, si une classe est constituée de cinq élèves de niveau préélémentaire et de quinze élèves de CP, le E/C préélémentaire intégrera les cinq élèves de maternelle au numérateur et 0,25 classe au dénominateur, tandis que le E/C élémentaire intégrera les quinze élèves de CP au numérateur et 0,75 classe au dénominateur.

Pour le **taux de scolarisation des enfants de deux ans** se reporter à l'indicateur 1.

Les données sur les **équipements TICE** « Technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement » pour 2018 ont été collectées auprès des établissements publics du premier degré entre le 14 mars 2017 et le 20 juin 2018. Les **classes mobiles** sont des meubles roulants contenant divers éléments multimédias (terminaux mobiles pour les élèves et les enseignants, imprimantes, bornes d'accès Wifi, logiciels de sécurité, etc.) et permettant de les déplacer d'une salle de classe à l'autre. Les terminaux sont reliés entre eux et au réseau de l'établissement.

## 16 Les conditions d'accueil dans le second degré

Le terme « classe » ou « division » est utilisé pour dénommer et dénombrer les structures pédagogiques dans lesquelles sont inscrits les élèves pour suivre les enseignements de tronc commun définis dans les programmes. Le chef d'établissement inscrit chacun des élèves dans une classe et une seule. Dans la très grande majorité des cas, une classe regroupe des élèves d'une seule formation. Mais il peut

arriver que des élèves de différentes formations soient regroupés dans une seule classe pour suivre une partie des enseignements de tronc commun, par exemple les matières des disciplines générales dans les filières professionnelles. Dans ce cas, le niveau de la classe sera celui de la formation majoritairement représentée dans la classe.

**Nombre moyen d'élèves par classe ou division = E/D** - C'est le quotient du nombre d'élèves par le nombre de classes. Dans cette page, les élèves sont comptés en fonction du cycle d'études suivi. Ainsi, sont retenus dans le calcul de la classe de troisième, tous les élèves, qu'ils soient scolarisés dans les collèges ou dans les lycées professionnels.

Un « **groupe** » concerne un sous-ensemble d'élèves d'une division qui suivent un enseignement ayant donné lieu à un dédoublement (travaux pratiques, dirigés, module, etc.). Il peut aussi réunir des élèves issus de plusieurs divisions pour l'enseignement des options, des langues vivantes ou anciennes. Une « **structure** » pédagogique (division ou groupe) réunit des élèves qui suivent en commun des enseignements.

**Nombre moyen d'élèves par structure = E/S** (groupe ou division). Cet indicateur mesure le nombre d'élèves dont un enseignant a la charge en moyenne pendant une heure, il permet de mesurer les conditions d'encadrement de manière plus fine et de prendre en compte les enseignements réalisés en groupe comme en classe entière. Sa formule est :

$$E/S = \frac{\sum h_i x_i}{\sum h_i}$$

où  $h_i$  est le nombre d'heures d'enseignement assurées devant la structure (classe entière ou groupe) et  $x_i$  est l'effectif d'élèves de la structure.

Pour les données sur les **équipements TICE** se reporter à l'indicateur 15. Pour calculer les **écarts de composition sociale**, les données utilisées sont les bases élèves du second degré, disponibles de façon exhaustive depuis 2003. Le milieu social est celui du responsable de l'élève (le père si sa profession est renseignée, la mère ou une autre personne dans les autres cas). Les élèves de milieu défavorisé regroupent les enfants d'ouvriers, de retraités ouvriers et employés, et d'inactifs. Les professions non renseignées ont été assimilées aux « défavorisées », en sachant que les établissements où ces non-enseignements étaient trop fréquents ont été retirés de l'analyse.

### Évaluations nationales :

## 17 L'évaluation des compétences du socle en fin de CE2

**Le cadre de référence** – Le socle commun de connaissances et de compétences, instauré par la loi d'orientation et de programmation pour

l'avenir de l'École du 23 avril 2005 a été rénové en 2015. Ce socle commun identifie les cinq grands domaines de formation que les élèves doivent acquérir durant la scolarité obligatoire pour poursuivre leurs études et formations, construire leur avenir professionnel et réussir leur vie en société :

- les langages pour penser et communiquer ;
- les méthodes et outils pour apprendre ;
- la formation de la personne et du citoyen ;
- les systèmes naturels et les systèmes techniques ;
- les représentations du monde et l'activité humaine.

En 2017, des indicateurs de maîtrise ont été calculés à la fin du cycle 2, cycle des apprentissages fondamentaux (CP, CE1, CE2). Ils concernent le domaine 1 « les langages pour penser et communiquer » pour chacun des deux types de langage : la langue française et les langages mathématiques.

**La population concernée** – Élèves de CE2 scolarisés dans les écoles publiques et privées sous contrat en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer (hors Mayotte).

**L'échantillon** – La maîtrise des connaissances et compétences du socle a été évaluée, par la DEPP, à partir d'échantillons représentatifs d'environ 15 000 élèves de CE2 répartis dans 444 écoles. Les épreuves, d'une durée de deux heures, ont eu lieu au mois de juin 2017. Les indicateurs sont présentés avec leur intervalle de confiance à 95 %, indiquant la marge d'incertitude liée à l'échantillonnage.

**Les épreuves** – Les deux champs ont été évalués, sur support numérique, sous forme de QCM (questions à choix multiples). Les contraintes de l'évaluation ne permettaient pas d'évaluer l'exhaustivité des compétences décrites dans le socle.

**La maîtrise du socle** – Après analyse des résultats des tests standardisés, un niveau d'exigence a été fixé pour chaque compétence, seuil à partir duquel on peut considérer que les élèves maîtrisent les compétences du socle au palier concerné. Cette démarche est similaire à celle retenue les années précédentes pour évaluer les compétences de base puis les compétences du socle.

## 18 Les connaissances et les compétences en français et en mathématiques en début de sixième

**Le cadre de référence** – Afin de disposer d'indicateurs permettant de mieux connaître les résultats des élèves et des établissements pour un pilotage pédagogique efficace (notamment au niveau local), la DEPP a évalué en novembre 2017 sur support numérique tous les élèves de sixième. Ce dispositif doit permettre de fournir des indicateurs au niveau académique et infra-académique et d'objectiver les différences géographiques en matière de performance et d'équité.

**La population concernée** – 810 000 élèves scolarisés en classes de sixième générales, de Segpa (section d'enseignement général ou

professionnel adapté) ou spécifiques (UPE2A, EREA, ULIS) dans plus de 7 000 collèges publics et privés sous contrat en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer (DOM).

**Les situations d'évaluation** – L'évaluation a été conçue à partir d'éléments identifiés dans les sous-ensembles des domaines 1 et 4 du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. En français, les compétences et connaissances évaluées étaient les suivantes : comprendre un texte littéraire et l'interpréter ; comprendre des textes, des documents et des images et les interpréter ; acquérir la structure et l'orthographe des mots, maîtriser la forme des mots en lien avec la syntaxe, observer le fonctionnement du verbe et l'orthographe ; identifier les constituants d'une phrase, observer le fonctionnement du verbe, maîtriser la forme des mots en lien avec la syntaxe ; acquérir la structure et le sens des mots.

En mathématiques, les compétences et connaissances évaluées étaient les suivantes : reconnaître, nommer, décrire quelques solides et figures géométriques ; reconnaître et utiliser quelques relations géométriques ; comparer, estimer, mesurer des grandeurs géométriques, utiliser le lexique, les unités de ces grandeurs ; résoudre des problèmes impliquant des grandeurs ; utiliser et représenter les grands nombres entiers, des fractions simples et les nombres décimaux ; calculer avec les grands nombres entiers et des nombres décimaux ; résoudre des problèmes en utilisant des fractions simples, des nombres décimaux et le calcul.

**La maîtrise des connaissances et des compétences** – Des seuils de maîtrise ont été déterminés selon une méthodologie spécifique qui confronte les résultats issus des évaluations standardisées avec le jugement d'enseignants et d'experts sur le niveau des élèves et le contenu des évaluations.

Dans le cadre de cette évaluation, pour chacune des disciplines, les seuils permettent de caractériser les degrés d'acquisition suivants : « Maîtrise insuffisante », « Maîtrise fragile », « Maîtrise satisfaisante », « Très bonne maîtrise ».

## 19 Les compétences en histoire-géographie et enseignement moral et civique en fin d'école

**Le cadre de l'enquête** – Le cycle des évaluations disciplinaires réalisées sur échantillon (Cedre) est mis en œuvre par le bureau de l'évaluation des élèves de la DEPP. Ce dispositif décrit les acquis des élèves et leur évolution dans divers champs disciplinaires, en fin d'école (CM2) au regard des programmes en vigueur pour les élèves évalués. En histoire-géographie et enseignement moral et civique (anciennement éducation civique), trois passations ont eu lieu en 2006, 2012 et 2017. Ce dispositif permet de disposer d'indicateurs mesurant au niveau national les performances du système éducatif en incluant la mesure d'évolutions temporelles.

# MÉTHODOLOGIE ET DÉFINITIONS

**Les situations d'évaluation** – Les contenus évalués en 2017 sont sélectionnés parmi les anciens items des passations de 2012 et de 2006 ou nouvellement conçus en veillant à leur conformité avec les programmes en vigueur aux différentes échéances de l'évaluation, depuis leur classe de CM1 (début de cycle), pour des élèves interrogés au dernier trimestre de leur année de CM2. Les situations d'évaluation, sélectionnées ou conçues par des enseignants, des conseillers pédagogiques, des formateurs et des inspecteurs de l'Éducation nationale sollicitent la mise en œuvre de compétences associant capacités et connaissances. Il s'agit essentiellement de questionnaires à choix multiples (QCM), mais l'évaluation comporte aussi des questions ouvertes.

**Les groupes et l'échelle de performances** – L'échelle de performances, utilisant les modèles de réponse à l'item, a été définie en 2006 de façon à distinguer, selon les amplitudes de scores, six groupes aux acquis croissants (les groupe < 1 et groupe 1 dont les résultats des élèves sont les plus faibles, groupe 2, groupe 3, groupe 4 et le groupe 5 dont les résultats des élèves sont les plus élevés). Cette échelle a été reprise en 2012 et en 2017, conservant les mêmes intervalles de scores pour observer l'évolution de la répartition des élèves entre les différents groupes.

**L'échantillon** – La population visée est celle des élèves de CM2 des écoles publiques et privées sous contrat de France métropolitaine. En 2017, 326 écoles ont été sélectionnées en France métropolitaine en veillant à la représentativité de l'échantillon. Dans chaque école sélectionnée, tous les élèves des classes de CM2 ont été évalués. Les réponses de quelques 6 000 élèves ont pu être analysées. Pour tenir compte de la non-réponse, les échantillons ont été redressés.

## 20 Les compétences en histoire-géographie et enseignement moral et civique en fin de collège

**Le cadre de l'enquête** – Le cycle des évaluations disciplinaires réalisées sur échantillon (Cedre) est mis en œuvre par le bureau de l'évaluation des élèves de la DEPP. Ce dispositif décrit les acquis des élèves et leur évolution dans divers champs disciplinaires à l'issue du collège (classe de troisième), au regard des programmes en vigueur pour les élèves évalués. En histoire-géographie et enseignement moral et civique (anciennement éducation civique), trois passations ont eu lieu en 2006, 2012 et 2017.

Ce dispositif permet de disposer d'indicateurs mesurant au niveau national les performances du système éducatif en incluant la mesure d'évolutions temporelles.

**Les situations d'évaluation** – Les contenus évalués en 2017 sont sélectionnés parmi les anciens items des passations de 2012 et de 2006 ou nouvellement conçus en veillant à leur conformité avec les programmes en vigueur aux différentes échéances de l'évaluation, depuis leur classe de sixième, pour des élèves interrogés au dernier

trimestre de leur année de troisième. Les situations d'évaluation, sélectionnées ou conçues par des enseignants, sollicitent la mise en œuvre de compétences associant capacités et connaissances. Il s'agit essentiellement de questionnaires à choix multiples (QCM), mais l'évaluation comporte aussi des questions ouvertes.

**Les groupes et l'échelle de performances** – L'échelle de performances, utilisant les modèles de réponse à l'item, a été définie en 2006 de façon à distinguer, selon les amplitudes de scores, six groupes aux acquis croissants (les groupe < 1 et groupe 1 dont les résultats des élèves sont les plus faibles, groupe 2, groupe 3, groupe 4 et le groupe 5 dont les résultats des élèves sont les plus élevés). Cette échelle a été reprise en 2012 et en 2017, conservant les mêmes intervalles de scores pour observer l'évolution de la répartition des élèves entre les différents groupes.

**L'échantillon** – La population visée est celle des élèves de troisième des collèges publics et privés sous contrat de France métropolitaine. Ces élèves sont entrés majoritairement en sixième en septembre 2013. En 2017, l'enquête a été réalisée auprès d'un échantillon de 5 000 élèves, scolarisés dans 195 collèges sélectionnés en vue d'une représentativité nationale. Pour tenir compte de la non-réponse, les échantillons ont été redressés.

## 21 Les compétences en lecture des jeunes (JDC)

Des tests d'évaluation des apprentissages fondamentaux de la langue française sont pratiqués chaque année à l'occasion de la *Journée défense et citoyenneté* (JDC).

En 2017, plus de 770 000 jeunes hommes et femmes âgés de 16 à 25 ans, de nationalité française, ont pris part à une évaluation nationale en lecture dans le cadre de la JDC (*ex-Journée d'appel de préparation à la Défense* [JADP]). Pour la huitième année consécutive, les évaluations en lecture ont été effectuées selon les modalités permettant d'améliorer la standardisation des procédures et de réduire sensiblement les contraintes logistiques. Les jeunes doivent répondre, grâce à un boîtier électronique, aux questions qui défilent sur un grand écran. Leurs réponses et dans certains cas leurs temps de réactions, sont enregistrées. Le test de lecture sera renouvelé en 2019.

Les épreuves de la JDC ont pour objectif de repérer, chez les faibles lecteurs, trois ensembles majeurs de difficultés d'inégales natures :

- une mauvaise automatisation des mécanismes responsables de l'identification des mots : plutôt que de pouvoir consacrer leur attention à la construction du sens, les lecteurs laborieux doivent consacrer à la reconnaissance de mots, ce qui devrait se faire sans y réfléchir ;
- une compétence langagière insuffisante : il s'agit essentiellement de la pauvreté des connaissances lexicales ;

– une pratique défaillante des traitements complexes requis par la compréhension d'un document : nombre de jeunes seront peu efficaces dans le traitement de l'écrit, soit par défaut d'expertise, soit par difficultés de maintien de l'attention, bien que ni leur capacité à identifier des mots, ni leur compétence langagière ne soient prises en défaut.

La combinaison de ces dimensions de l'évaluation détermine huit profils de lecteurs.

### Évaluations internationales :

## 22 Les performances des élèves de CM1 en compréhension de l'écrit

L'étude PIRLS (*Progress in International Reading Literacy Study*) est pilotée par l'IEA (*International Association for the Evaluation of Educational Achievement*), association scientifique indépendante à but non lucratif, créé en 1958, qui met en œuvre des études comparatives à échelle internationale dans le domaine de l'éducation.

En mai 2016, cinquante pays ont participé à l'enquête internationale PIRLS pour évaluer, pour la quatrième fois en quinze ans, les performances en compréhension de l'écrit des élèves à la fin de la quatrième année de scolarité obligatoire (soit le cours moyen première année pour la France) après le début des apprentissages systématiques de la lecture, de l'écriture et des mathématiques.

PIRLS s'intéresse à l'ensemble des élèves présents à ce niveau de la scolarité, quels que soient leur âge, leur parcours et l'organisation du système éducatif des pays participants.

**Échantillon** – L'échantillon national français se composait en 2016 de 4 767 élèves répartis dans 268 classes de 163 écoles primaires de France métropolitaine, Guadeloupe et Martinique. Il tenait compte de la taille des écoles et du type de scolarisation.

Au niveau international, l'échantillon portait sur 366 572 élèves évalués dans 12 124 écoles.

**Construction des scores** – Pour assurer la comparabilité dans le temps, l'évaluation PIRLS a réutilisé une partie des textes des évaluations de 2001, 2006 et 2011.

L'échelle de performances a été élaborée en utilisant le modèle statistique de réponse à l'item. Le centre de l'échelle PIRLS est fixé par construction à 500 points et l'écart-type à 100. Cette valeur de 500 points ne constitue pas un seuil correspondant à des compétences minimales à atteindre.

## 23 Les performances des élèves de CM1 en mathématiques et en sciences

L'étude **TIMSS** (*Trends in International Mathematics and Science Study*) est pilotée par l'IEA (*International Association for the Evaluation of Educational Achievement*), association scientifique indépendante à but non lucratif, créé en 1958, qui met en œuvre des études comparatives à échelle internationale dans le domaine de l'éducation.

En avril-mai 2015, 49 pays ou provinces ont participé à l'enquête internationale TIMSS pour évaluer les performances en mathématiques et en sciences des élèves à la fin de la quatrième année de scolarité obligatoire (soit le cours moyen première année pour la France) après le début des apprentissages systématiques de la lecture, de l'écriture et des mathématiques.

TIMSS s'intéresse à l'ensemble des élèves présents à ce niveau de la scolarité, quels que soient leur âge, leur parcours et l'organisation du système éducatif des pays participants.

**Échantillon** – En France (métropole, Guadeloupe et Martinique), l'enquête porte sur un échantillon de 4 873 élèves répartis dans 264 classes de 164 écoles. Il tient compte de la taille des écoles et du type de scolarisation. Au niveau international, 375 826 élèves ont été évalués dans 10 869 écoles.

**Construction des scores** – L'étude utilise des modèles statistiques de réponse à l'item (MRI). Cette approche permet de distribuer les performances des élèves sur une même échelle même si, individuellement, ils ont répondu à des questions différentes.

Lors du premier cycle de l'étude, la moyenne internationale a été fixée à 500 et l'écart-type à 100. Pour permettre les comparaisons temporelles, les résultats des cycles suivants ont été distribués sur cette échelle.

**Les échelles** – Les échelles de contenus ou de domaines cognitifs ne sont pas directement comparables. Elles représentent des concepts différents et les items constitutifs ont, par construction, des niveaux de difficulté différents. La mise à l'échelle MRI, en calant ces échelles sur celles des résultats globaux, prend en compte les niveaux de difficulté. Il devient alors possible de comparer ces scores détaillés aux scores globaux.

## 24 Les parcours des élèves

**La mesure des divers cas d'orientation à l'issue du CAP** – Les parcours à l'intérieur du CAP sont complexes et les données recueillies sur l'apprentissage ne permettent pas de distinguer le redoublement dans la même spécialité d'un perfectionnement ou une réorientation dans une autre spécialité. Par ailleurs, l'année terminale de CAP regroupe tous les jeunes inscrits en année terminale, quelle que soit la durée de la formation du CAP suivie, pour des raisons de comparabilité entre la voie scolaire et l'apprentissage.

# MÉTHODOLOGIE ET DÉFINITIONS

En revanche, ces parcours peuvent être décrits dans la voie scolaire. Lorsqu'un élève en CAP en un an poursuit ses études vers un CAP, c'est majoritairement vers le CAP en un an. Il s'agit parfois d'un redoublement dans la même spécialité, mais c'est deux fois plus souvent l'occasion de se former dans le même groupe de spécialité : par exemple, celui du travail du bois et de l'ameublement, dans les trois spécialités des arts du bois, ébéniste ou menuisier. Pour les élèves des terminales CAP en deux ans, les réorientations en année terminale vers une autre spécialité du même groupe comme dans un autre domaine sont aussi nombreuses que les redoublements dans la même spécialité.

**Les sortis** – Les élèves de troisième ou de seconde GT non scolarisés l'année suivante dans le périmètre d'observation sont comptabilisés comme « sortis ». Ils ne sont pas pour autant nécessairement sortis du système éducatif, pouvant continuer leur scolarité notamment dans les établissements sanitaires et sociaux ou à l'étranger.

Pour l'accès à l'enseignement supérieur, les données se rapportent à des inscriptions de nouveaux bacheliers dans le supérieur (y compris apprentissage en STS toutes séries depuis 2010), juste après leur baccalauréat : un même étudiant pouvant s'inscrire dans plusieurs filières, les taux d'inscription par filière ont été calculés hors double inscription CPGE - université depuis 2014.

Les « autres formations » correspondent aux écoles d'ingénieurs, aux écoles de commerce, aux grands établissements, aux écoles d'art, aux facultés privées, aux écoles paramédicales et sociales.

## 25 La réussite aux examens

L'espérance d'obtenir le baccalauréat pour un élève de sixième donne une mesure de la probabilité qu'aurait un jeune de sixième, une année donnée, de réussir l'examen du baccalauréat s'il rencontrait tout au long de son parcours les conditions scolaires que connaissent les autres jeunes cette année-là.

Pour une année scolaire donnée, le calcul combine tous les parcours les plus représentatifs de sixième en terminale jusqu'à l'obtention du diplôme. Il intègre tous les passages dans la classe supérieure, les orientations et réorientations vers les voies générale et technologique d'un côté, professionnelle de l'autre, que ce soit sous statut scolaire ou d'apprenti.

Tous les jeunes fréquentant une année donnée un des niveaux de sixième jusqu'en terminale constituent une cohorte fictive. Le taux intermédiaire d'accès au niveau supérieur est calculé pour chaque niveau, puis ces taux sont multipliés entre eux pour donner les trois composantes de l'indicateur (général et technologique scolaire, professionnel scolaire et professionnel par apprentissage) dont la

somme est l'espérance d'obtenir le baccalauréat pour un élève de sixième.

Les principaux parcours qui mènent au baccalauréat GT passent par le cursus classique en trois ans après la troisième ou par une réorientation en première GT suite à un CAP ou un BEP. Ce dernier parcours est devenu rare à l'issue de la réforme de la voie professionnelle.

Dans la voie professionnelle, les jeunes intègrent massivement le cursus directement après la troisième. Mais certains se réorientent aussi en fin de seconde GT ou de CAP/BEP vers une seconde ou première professionnelle.

Les jeunes qui quittent le statut scolaire entrent en apprentissage soit en fin de troisième, soit en fin de seconde professionnelle, moins fréquemment en fin de seconde GT.

Tous les passages d'un niveau à l'autre sont attribués à l'académie dans laquelle est inscrit le jeune une année donnée, qu'il reste ou non dans la même académie l'année suivante.

## 26 Les sorties de formation aux faibles niveaux d'études

Le **taux de sortants de formation initiale peu ou pas diplômés et la part des 18-24 ans peu ou pas diplômés** (ou au plus le brevet) et en dehors de tout système de formation, appelé également **taux de sortants précoces**, sont des indicateurs nationaux calculés à partir de l'enquête Emploi de l'Insee. Cette enquête vise principalement à observer la situation des personnes sur le marché du travail et comporte un ensemble de questions relatives à la formation initiale et continue. Suite à un changement du questionnaire de l'enquête en 2013 et à l'élargissement du champ à l'outre-mer en 2014, des traitements réalisés par la DEPP ont permis de corriger les ruptures de série impactant le taux de sortants précoces.

Dans l'enquête Emploi, l'échantillon des sortants de formation initiale est de faible dimension. Il est nécessaire de regrouper trois années d'observation afin d'obtenir suffisamment d'individus. Ainsi, les sortants de formation initiale peu ou pas diplômés de l'année 2015 correspondent à la moyenne des sortants entre 2014 et 2016.

L'enquête Emploi ne permet pas de déclinaison à un niveau géographique infranational. En revanche, le recensement de la population de l'Insee, permet de calculer un indicateur proche dans son contenu du taux de sortants précoces et de le décliner par académie.

La **part des 16-25 ans peu ou pas diplômés** représente la part de ces jeunes qui sont « sans-diplôme » ou possèdent au mieux le diplôme national du brevet, et qui ne sont pas inscrits dans un établissement d'enseignement. Cet indicateur est calculé à partir du recensement millésimé 2014, qui résulte des cinq enquêtes annuelles de recensement réalisées entre 2012 et 2016.

## 27 Le niveau d'études de la population

L'enseignement du second degré ou **enseignement secondaire du premier cycle** correspond aux formations dispensées dans les collèges. **L'enseignement secondaire de second cycle** correspond aux formations dispensées dans les lycées généraux, technologiques et professionnels (voie scolaire ou en apprentissage).

Le **niveau d'études** est mesuré par le diplôme le plus élevé déclaré par l'individu dans l'enquête Emploi de l'Insee. Cette enquête vise principalement à observer la situation des personnes sur le marché du travail et comporte un ensemble de questions relatives à la formation.

Les indicateurs sur l'éducation issus de **l'enquête Emploi** ont été affectés par des changements dans le questionnaire et de champ introduits à partir de 2013 et dont les effets se sont progressivement diffusés. Sauf mention contraire, les séries n'ont pas été rétrolées pour tenir compte de ces ruptures de série. Les évolutions entre les années antérieures et postérieures à 2013 et 2014 sont à interpréter avec précaution.

Dans l'enquête Emploi, l'échantillon des **sortants de formation initiale** est de faible dimension. Il est nécessaire de regrouper trois années d'observation afin d'obtenir suffisamment d'individus. Ainsi, les sortants de formation initiale de l'année 2015 correspondent à la moyenne des sortants entre 2014 et 2016.

Les comparaisons entre pays sont fondées sur les **enquêtes nationales sur les forces de travail**. Pour la France, il s'agit de l'enquête Emploi.

L'**origine sociale** est appréhendée, classiquement, par la catégorie socioprofessionnelle des parents, en donnant la priorité au père, celle de la mère y est substituée lorsque le père est absent, décédé ou n'a jamais travaillé. La PCS d'un retraité ou d'un non actif est celle de son dernier emploi.

La **proportion de jeunes d'une génération qui obtiennent le baccalauréat** correspond à la proportion de bacheliers d'une génération fictive d'individus qui auraient, à chaque âge, les taux de candidature et de réussite observés l'année considérée. Ce nombre est obtenu en calculant, pour chaque âge, le rapport du nombre de lauréats à la population totale de cet âge et en additionnant ces taux par âge. Les calculs ont été faits en utilisant les séries démographiques de l'Insee qui intègrent les résultats des enquêtes annuelles du recensement (mises en place en 2004) et figurent dans la base en vigueur en mars 2018. Ces données sont disponibles pour la France métropolitaine et les DOM hors Mayotte. Le taux de réussite est calculé en rapportant le nombre d'admis au nombre de candidats présents. Est considéré comme présent tout candidat qui a participé à au moins une épreuve.

## 28 L'insertion professionnelle des jeunes

Les enquêtes annuelles sur l'insertion des lycéens et des apprentis dans la vie active (IVA-IPA) de la DEPP rendent compte de la première insertion professionnelle des jeunes, **sept mois après la fin de leur formation initiale**. Ces enquêtes exhaustives sont réalisées par les services statistiques académiques et les établissements publics et privés, quelquefois en partenariat avec les collectivités régionales. L'enquête IPA interroge aussi les sortants de l'enseignement supérieur en apprentissage, mais seuls les résultats concernant les niveaux V à III sont présentés ici. Les indicateurs portent sur 134 000 répondants-sortants.

Sont considérés comme **sortants** du système éducatif, les élèves de classe **terminale** de formations professionnelles des lycées ou en CFA non-réinscrits l'année suivante et qui déclarent à l'enquête menée au 1<sup>er</sup> février ne pas poursuivre d'études (que ce soit sous statut scolaire ou d'apprenti). Le millésime de l'enquête désigne l'année d'interrogation.

**Taux d'emploi** – Nombre de sortants qui se déclarent en emploi divisé par le nombre total de sortants (qu'ils soient en emploi, au chômage, inactifs ou en service civique). Le questionnaire a été rénové en 2017. Il permet dorénavant de repérer les jeunes en service civique. L'emploi regroupe les EDI, EDD, intérim, contrats de professionnalisation, et autres contrats aidés.

L'**enquête Génération** porte sur les débuts de parcours professionnels. Elle est réalisée par le Centre d'étude et de recherche sur les qualifications (Céreq) auprès de jeunes qui ont en commun d'être sortis du système éducatif la même année quel que soit le niveau atteint ou le domaine de formation suivi. La première enquête Génération a été menée en 1997 auprès de jeunes sortis du système éducatif en 1992. Depuis 2001, un dispositif régulier d'interrogation a été mis en place : une génération nouvelle de sortants est interrogée tous les trois ans. L'interrogation se fait sur les trois premières années qui suivent leur sortie de formation et une génération sur deux est ensuite réinterrogée à intervalles réguliers : après cinq ans, sept ans et jusqu'à dix ans de vie active pour la génération 1998. En 2016, le Céreq a interrogé un échantillon de 19 500 jeunes sortants de tous niveaux de formation parmi les 693 000 jeunes ayant arrêté leurs études au cours ou à l'issue de l'année scolaire 2012-2013.

L'**emploi durable** est un emploi en contrat à durée indéterminée (CDI) ou un emploi de fonctionnaire.

Les **emplois qualifiés** regroupent les catégories socioprofessionnelles d'employés et d'ouvriers qualifiés ainsi que les professions intermédiaires.

Le **taux de chômage des jeunes** est ici la part de jeunes se déclarant en recherche d'emploi parmi les jeunes se déclarant actifs (en emploi et en recherche d'emploi).

## 29 Le diplôme et l'entrée dans la vie active

Les comparaisons entre pays sont fondées sur les **enquêtes nationales sur les forces de travail** du premier trimestre. Pour la France, il s'agit de **l'enquête Emploi**. Cette enquête vise principalement à observer la situation des personnes sur le marché du travail et comporte un ensemble de questions relatives à la formation initiale et continue.

Les indicateurs sur l'éducation issus de l'enquête Emploi ont été affectés par des changements de questionnaire et de champ à partir de 2013, dont les effets se sont progressivement diffusés. Sauf mention contraire, les séries n'ont pas été réropolées pour tenir compte de ces ruptures de série. Les évolutions entre les années antérieures et postérieures à 2013 et 2014 sont à interpréter avec précaution.

Les **études** formelles sont dispensées par des établissements reconnus et débouchent sur des diplômes. Les études initiales sont des études poursuivies sans interruption de plus d'un an depuis l'école élémentaire.

Le **niveau d'études** est mesuré par le diplôme le plus élevé déclaré par l'individu à l'enquête Emploi.

Le **cumul emploi-études** correspond à la situation où la personne déclare à la fois être en formation initiale et avoir un emploi pendant une semaine donnée.

Un **actif** est une personne en emploi (**actif occupé**) ou au chômage.

Un **inactif** est une personne ni en emploi ni au chômage.

La **part de chômage** est le rapport entre le nombre de chômeurs et l'ensemble de la population correspondante. Elle diffère du taux de chômage, qui est le rapport entre le nombre de chômeurs et le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs).

Un **chômeur au sens du BIT** est une personne âgée de 15 ans ou plus qui répond simultanément à trois conditions : être sans emploi durant une semaine donnée ; être disponible pour prendre un emploi dans les deux semaines ; avoir cherché activement un emploi au cours des quatre dernières semaines ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de trois mois. ■

# NIVEAUX DE FORMATIONS

**Nomenclature des niveaux** fixée par la Commission statistique nationale de la formation professionnelle et de la promotion sociale.

**Niveau VI** : sorties des années intermédiaires du premier cycle du second degré (6<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>) et des formations préprofessionnelles en un an.

**Niveau V bis** : sorties de l'année terminale du premier cycle (3<sup>e</sup>) et des années intermédiaires du second cycle court (CAP, BEP).

**Niveau V** : sorties de l'année terminale du second cycle court (CAP, BEP) et des années intermédiaires du second cycle long (secondes et premières générales, technologiques et professionnelles).

**Niveau IV** : sorties des classes terminales du second cycle long et de l'enseignement supérieur sans diplôme.

**Niveau III** : sorties avec un diplôme de niveau bac + 2 ans (DUT, BTS, DEUG, écoles des formations sanitaires ou sociales, etc.).

**Niveaux II et I** : sorties avec un diplôme de niveau égal ou supérieur à bac + 3 ans.

## CITE : Classification internationale type de l'éducation

Conçue par l'Unesco au début des années 1970, la Classification internationale type de l'éducation (Cite) permet de classer les programmes et les niveaux d'études de l'ensemble des pays selon une nomenclature unique. Il s'agit d'un outil indispensable aux comparaisons statistiques internationales dans le champ de l'éducation et de la formation. Les effectifs scolarisés, la dépense d'éducation, ou encore les flux de diplômés peuvent ainsi être comparés d'un pays à l'autre.

La Cite définit une échelle de degrés et de cycles d'enseignements progressant des niveaux élémentaires aux complexes. Les niveaux d'études pris en compte sont ceux qui ont été sanctionnés par un diplôme. Les personnes ayant au moins le niveau CITE 3 possèdent ainsi en France au moins un CAP, un BEP ou un baccalauréat. La CITE a été révisée en 2011 ; la CITE 2011 a commencé à s'appliquer à partir des données 2014.

Les cycles de la CITE 2011 sont :

**0** : éducation de la petite enfance (01 : programmes éducatifs pour les moins de 3 ans ; 02 : enseignement préélémentaire)

**1** : enseignement élémentaire

**2** : premier cycle de l'enseignement secondaire

**3** : second cycle de l'enseignement secondaire

**4** : enseignement post-secondaire non-supérieur

**5** : enseignement supérieur de cycle court

**6** : licence ou niveau équivalent

**7** : master ou niveau équivalent

**8** : doctorat ou niveau équivalent

Pour en savoir plus, voir la méthode et les classements de chaque pays : <http://uis.unesco.org/fr/cartographies-de-la-cite>

# TABLE DES SIGLES

## A

<b>ARS</b>	Allocation de rentrée scolaire
<b>ASH</b>	Adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés
<b>ASS</b>	(Personnels) administratifs, sociaux et de santé
<b>Atsem</b>	Agent territorial spécialisé d'école maternelle
<b>ATTÉE</b>	Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement
<b>AVS</b>	Auxiliaire de vie scolaire

## B

<b>BEP</b>	Brevet d'études professionnelles
<b>BIT</b>	Bureau international du travail
<b>BMA</b>	Brevet des métiers d'art
<b>BP</b>	Brevet professionnel
<b>BTS</b>	Brevet de technicien supérieur

## C

<b>CAF</b>	Caisse d'allocations familiales
<b>CAP</b>	Certificat d'aptitude professionnelle
<b>CDAPH</b>	Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées
<b>Cedre</b>	Cycle d'évaluations disciplinaires réalisées sur échantillon
<b>Céreq</b>	Centre d'études et de recherches sur les qualifications
<b>CFA</b>	Centre de formation d'apprentis
<b>CIF</b>	Congé individuel de formation
<b>CNRS</b>	Centre national de la recherche scientifique
<b>CPGE</b>	Classe préparatoire aux grandes écoles

## D

<b>DARES</b>	Direction de l'animation, de la recherche, des études et des statistiques (ministère en charge du travail)
<b>DCG</b>	Diplôme de comptabilité et gestion
<b>DEPP</b>	Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance
<b>DGESCO</b>	Direction générale de l'enseignement scolaire
<b>DGESIP</b>	Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle
<b>DGRI</b>	Direction générale pour la recherche et l'innovation
<b>DIE</b>	Dépense intérieure d'éducation
<b>DIEO</b>	(Personnels de) direction, d'inspection, d'éducation, et d'orientation
<b>DIF</b>	Droit individuel à la formation
<b>DIMA</b>	Dispositif d'initiation aux métiers en alternance

## DMA

<b>DMA</b>	Diplôme des métiers d'art
<b>DNB</b>	Diplôme national du brevet
<b>DOM</b>	Département d'outre-mer
<b>DRESS</b>	Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (ministère en charge de la santé)
<b>DSN</b>	Direction du service national
<b>DUT</b>	Diplôme universitaire de technologie

## E

<b>Éclair</b>	Écoles, collèges et lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite
<b>EP</b>	Éducation prioritaire
<b>EPL</b>	Établissement public local d'enseignement
<b>EPSCP</b>	Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel
<b>EREA</b>	Établissement régional d'enseignement adapté
<b>ES</b>	Économique et social (baccalauréat général)
<b>ETP</b>	Équivalent temps plein

## G

<b>Greta</b>	Groupement d'établissements
--------------	-----------------------------

## I

<b>IATSS</b>	Ingénieurs, administratifs, techniciens sociaux et de santé
<b>IEP</b>	Institut d'études politiques
<b>INP</b>	Institut national polytechnique
<b>Insee</b>	Institut national de la statistique et des études économiques
<b>ITRF</b>	Ingénieurs, techniciens de recherche et de formation
<b>IUT</b>	Institut universitaire de technologie
<b>IPA</b>	Insertion professionnelle des apprentis
<b>IVA</b>	Insertion dans la vie active

## J

<b>JDC</b>	Journée défense et citoyenneté (ex-JAPD)
------------	--

## L

<b>L</b>	Littéraire (baccalauréat général)
<b>LEGT</b>	Lycée d'enseignement général et technologique
<b>LOLF</b>	Loi organique relative aux lois de finances
<b>LP</b>	Lycée professionnel

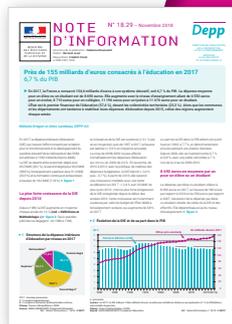
<b>M</b>		
<b>MAA</b>	Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation	
<b>MDPH</b>	Maisons départementales des personnes handicapées	
<b>MC</b>	Mention complémentaire	
<b>MENJ</b>	Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse	
<b>MESRI</b>	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation	
<b>MFR</b>	Maison familiale rurale	
<b>O</b>		
<b>OCDE</b>	Organisation de coopération et de développement économiques	
<b>P</b>		
<b>PCS</b>	Professions et catégories socioprofessionnelles	
<b>PIB</b>	Produit intérieur brut	
<b>PISA</b>	Programme international pour le suivi des acquis des élèves	
<b>R</b>		
<b>RAP</b>	Rapports annuels de performances	
<b>REP/REP+</b>	Réseau d'éducation prioritaire	
<b>S</b>		
<b>S</b>	Scientifique (baccalauréat général)	
<b>Segpa</b>	Section d'enseignement général et professionnel adapté	
<b>SIFA</b>	Système d'information sur la formation des apprentis	
<b>SIES</b>	(Sous-direction des) systèmes d'information et des études statistiques	
<b>SISE</b>	Système d'information sur le suivi des étudiants	
<b>Sivis</b>	Système d'information et de vigilance sur la sécurité scolaire	
<b>ST2S</b>	Sciences et technologies de la santé et du social (ex-SMS)	
<b>STAV</b>	Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant	
<b>STD2A</b>	Sciences et technologies du design et des arts appliqués (ex-STI)	
<b>STI2D</b>	Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable (ex-STI)	
<b>STL</b>	Sciences et technologies de laboratoire	
<b>STMG</b>	Sciences et technologies du management et de la gestion (ex-STG)	
<b>STS</b>	Section de technicien supérieur	
<b>T</b>		
<b>TICE</b>	Technologies d'information et de communication pour l'enseignement	
<b>TNI</b>	Tableau numérique interactif	
<b>TMD</b>	Techniques de la musique et de la danse	
<b>U</b>		
<b>ULIS</b>	Unité localisée pour l'inclusion scolaire	
<b>UOE</b>	Unesco-ISU, OCDE et Eurostat	
<b>UPE2A</b>	Unité pédagogique pour les élèves allophones arrivants	
<b>UT</b>	Université de technologie	
<b>V</b>		
<b>VAE</b>	Validation des acquis de l'expérience	

# LES PUBLICATIONS DE LA DEPP

La direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse propose diverses publications présentant les données statistiques complètes résultant d'enquêtes systématiques, mais aussi des séries d'indicateurs analytiques, des articles méthodologiques ou de synthèse, des résultats d'études ou de recherches. Cette offre de publications de la DEPP permet une actualisation et différentes lectures du fonctionnement et des résultats de notre École.

## Les **Notes d'Information**

font le point sur un des aspects récurrents ou ponctuels du système éducatif et donnent sous forme synthétique l'essentiel des dernières exploitations d'enquêtes et d'études.



## **Repères & références statistiques**

présente toute l'information statistique disponible sur le système éducatif et de recherche français, déclinée en plus de 180 thématiques. Ce vaste ensemble de données contribue à étayer le débat sur le fonctionnement et les résultats de l'École.



## **Géographie de l'École**

décrit le système éducatif en mettant en lumière les principales disparités territoriales à travers des indicateurs cartographiés et de courtes analyses.



## Les articles de la revue **Éducation & formations**,

au travers d'études menées par des spécialistes, traitent des grands enjeux de l'éducation, de la formation professionnelle ou de la recherche.



Tous les contenus sont accessibles gratuitement en ligne.  
La plupart proposent le téléchargement d'un format  
imprimable et de tableaux de données chiffrées :

[www.education.gouv.fr/statistiques](http://www.education.gouv.fr/statistiques)

### **L'Europe de l'éducation en chiffres**

propose une grande variété d'indicateurs permettant  
de confronter les multiples dimensions en jeu dans  
la réussite éducative, et ce pour chacun des pays de  
l'Union européenne face à des objectifs communs  
désormais portés par des cibles chiffrées.  
En langue anglaise : *Education in Europe: key figures.*



Chaque année, le **Bilan social** dresse un portrait  
de l'ensemble des personnels, enseignants et autres personnels  
de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur.  
Il présente les indicateurs utiles au pilotage des ressources  
humaines contribuant au fonctionnement du système éducatif :  
effectifs détaillés et caractéristiques des personnels, carrières,  
conditions de travail.



### **Filles et garçons sur le chemin de l'égalité de l'école à l'enseignement supérieur**

regroupe les principales statistiques sur les parcours  
scolaires comparés des filles et des garçons :  
résultats scolaires, choix d'orientation, poursuites d'études  
après le baccalauréat, insertion professionnelle.  
Des indicateurs internationaux situent la France  
au niveau européen et au sein de l'OCDE.



### **Atlas académique des risques sociaux d'échec scolaire : l'exemple du décrochage**

L'ouvrage décrit finement la situation  
de chaque académie d'un double point de vue :  
il analyse et cartographie, à l'échelon cantonal,  
les facteurs plus ou moins propices à la réussite  
scolaire et la difficulté scolaire qui peut  
conduire à l'abandon précoce des études.



### **L'Éducation nationale en chiffres**

synthétise les caractéristiques  
et les tendances du système  
éducatif français et présente  
chaque année les chiffres-clés  
pour l'année scolaire écoulée.



## L'ÉTAT DE L'ÉCOLE EN LIGNE

Le ministère en charge de l'Éducation nationale et de la Jeunesse participe au débat public général sur le système éducatif français en assurant l'accès des citoyens et des spécialistes aux informations et analyses qu'il détient. À ce titre, il encourage la meilleure utilisation et la plus large diffusion possibles des informations statistiques de cet ouvrage. Les contenus de *L'état de l'École* sont ainsi mis à disposition sur le site web institutionnel.

Toute reproduction partielle est autorisée sans demande préalable ; l'utilisateur veillera toutefois à ce que la source soit bien mentionnée.

Consultez *L'état de l'École* en ligne à l'adresse :

[www.education.gouv.fr/statistiques/etat-ecole](http://www.education.gouv.fr/statistiques/etat-ecole)

- téléchargez l'ouvrage **au format PDF** ;
- téléchargez les **tableaux et graphiques** au format Excel.

Retrouvez sur le site web du ministère en charge de l'Éducation nationale et de la Jeunesse l'ensemble des **données publiques** couvrant tous les aspects structurels de l'éducation :

- les derniers résultats d'enquêtes ;
- les publications et rapports de référence ;
- des données détaillées et actualisées ;
- des répertoires, nomenclatures et documentation.

[www.education.gouv.fr/statistiques](http://www.education.gouv.fr/statistiques)

Pour toute remarque, suggestion ou question :

[etat.ecole@education.gouv.fr](mailto:etat.ecole@education.gouv.fr)

## VOUS RECHERCHEZ UNE INFORMATION STATISTIQUE

Centre de documentation  
61-65, rue Dutot – 75732 Paris Cedex 15  
Téléphone : **01 55 55 73 58**  
(les lundi, mercredi et jeudi de 14 h à 16 h 30)  
Courriel : [depp.documentation@education.gouv.fr](mailto:depp.documentation@education.gouv.fr)



# L'ÉTAT DE L'ÉCOLE 2018



Les élèves

L'investissement

Les acquis des élèves

Les parcours, l'orientation et l'insertion



Direction  
de l'évaluation,  
de la prospective  
et de la performance



IMPRIM'VERT®

